

Comité du programme et budget

Vingt-huitième session
Genève, 10 – 14 septembre 2018

RAPPORT DE VALIDATION DU RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L'OMPI EN 2016-2017 PAR LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE (DSI)

établi par le Secrétariat

1. Le Rapport de validation du Rapport sur la performance de l'OMPI en 2016-2017 a été préparé par la Division de la supervision interne (DSI) en vue de contribuer à assurer la fiabilité et l'authenticité du Rapport sur la performance de l'OMPI en 2016-2017 (document WO/PBC/28/8). Il contient les principaux résultats, conclusions et recommandations de la division découlant de l'exercice de validation.

2. Le paragraphe de décision ci-après est proposé.

3. Le Comité du programme et budget a pris note du Rapport de validation par la Division de la supervision interne du Rapport sur la performance de l'OMPI en 2016-2017 (document WO/PBC/28/8).

[Le rapport de validation suit]

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES SIGLES	4
LISTE DES PROGRAMMES DE L'OMPI TELS QUE DÉFINIS DANS LE RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L'OMPI EN 2016-2017	5
RESUME.....	6
1. INTRODUCTION.....	8
2. OBJECTIFS DE VALIDATION DU RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L'OMPI.....	8
3. PORTÉE ET MÉTHODOLOGIE DE LA VALIDATION DU RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L'OMPI.....	9
4. OBSERVATIONS POUR LA VALIDATION DES RAPPORTS SUR L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES	11
5. VUE D'ENSEMBLE DU CADRE D'EXECUTION.....	19
6. CONCLUSIONS DE LA VALIDATION DU RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L'OMPI	26
7. RECOMMANDATIONS DE LA VALIDATION DU RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L'OMPI	28
8. RAPPORT DE SYNTHÈSE – ENQUÊTE DANS LE CADRE DE LA VALIDATION DU RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L'OMPI	29
9. SUIVI SUR L'ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS FORMULEES DANS LES RAPPORTS DE VALIDATION ANTERIEURS.....	37
10. TABLEAU DES RECOMMANDATIONS.....	38
11. ANNEXES	41

ANNEXES

ANNEXE I – Définition des critères de validation

ANNEXE II – Échantillonnage aléatoire de réunions

ANNEXE III – Évaluations de validation, y compris les classements

ANNEXE IV – Cadre de validation

LISTE DES SIGLES

ACE	Comité consultatif sur l'application des droits
CATI	Centre d'appui à la technologie et à l'innovation
CDIP	Comité du développement et de la propriété intellectuelle
DGRH	Département de la gestion des ressources humaines
DSI	Division de la supervision interne
OCIS	Organe consultatif indépendant de surveillance
OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
PBC	Comité du programme et budget
PCT	Traité de coopération en matière de brevets
PMA	Pays les moins avancés
PMSDS	Système de gestion des performances et de perfectionnement du personnel
TIC	Technologies de l'information et de la communication

LISTE DES PROGRAMMES DE L'OMPI TELS QUE DÉFINIS DANS LE RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L'OMPI EN 2016-2017

Programme 1 – Droit des brevets
Programme 2 – Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques
Programme 3 – Droit d'auteur et droits connexes
Programme 4 – Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques
Programme 5 – Système du PCT
Programme 6 – Système de Madrid
Programme 7 – Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI
Programme 8 – Coordination du Plan d'action pour le développement
Programme 9 – Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés
Programme 10 – Pays en transition et pays développés
Programme 11 – Académie de l'OMPI
Programme 12 – Classifications internationales et normes
Programme 13 – Bases de données mondiales
Programme 14 – Services d'accès à l'information et aux savoirs
Programme 15 – Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle
Programme 16 – Économie et statistiques
Programme 17 – Promotion du respect de la propriété intellectuelle
Programme 18 – Propriété intellectuelle et défis mondiaux
Programme 19 – Communications
Programme 20 – Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs
Programme 21 – Direction générale
Programme 22 – Gestion du programme et des ressources
Programme 23 – Gestion et mise en valeur des ressources humaines
Programme 24 – Services d'appui généraux
Programme 25 – Technologies de l'information et de la communication
Programme 26 – Supervision interne
Programme 27 – Services de conférence et services linguistiques
Programme 28 – Sécurité de l'information, des biens et des personnes
Programme 30 – Appui aux petites et moyennes entreprises (PME) et à la création d'entreprises
Programme 31 – Système de La Haye
Programme 32 – Système de Lisbonne

RESUME

1. L'OMPI procède chaque année à une évaluation de l'exécution de ses programmes, conformément à un cadre d'exécution approuvé. Cette année, le rapport sur l'exécution du programme a été restructuré pour inclure des informations plus complètes sur les questions financières et sur l'exécution du programme et a été renommé rapport sur la performance de l'OMPI. Ce rapport de la Division de la supervision interne (DSI) est une validation indépendante du rapport sur la performance de l'OMPI pour l'exercice biennal 2016-2017, conformément au programme de supervision pour 2018 de la DSI. Il s'agit du cinquième exercice de validation du rapport sur la performance de l'OMPI entrepris par la Division de la supervision interne depuis 2008. Les objectifs de cette validation sont les suivants :

- a) vérifier, d'une manière indépendante, la fiabilité et l'authenticité des informations relatives à l'exécution figurant dans le rapport sur la performance de l'OMPI en 2016-2017; et
- b) assurer le suivi de l'état de mise en œuvre des recommandations du rapport antérieur de validation du rapport sur la performance de l'OMPI au moyen de preuves documentaires et autres preuves à des fins de confirmation.

2. La validation portait notamment sur une évaluation des données relatives à l'exécution pour un indicateur d'exécution sélectionné de façon aléatoire pour chacun des programmes, tel que consigné dans le rapport sur la performance de l'OMPI en 2016-2017. La validation comprenait également des conclusions générales sur les progrès accomplis en vue d'améliorer le cadre de gestion axée sur les résultats pendant l'exercice biennal considéré¹.

3. Les principaux résultats positifs de cet exercice de validation peuvent être résumés comme suit :

- a) 28 programmes (90%) ont recueilli et soumis des données relatives à l'exécution pour 2016-2017 pertinentes et utiles, ce qui constitue une légère amélioration par rapport à l'exercice biennal 2014-2015, au cours duquel 27 programmes avaient soumis des informations pertinentes et utiles.
- b) 25 programmes (81%) ont recueilli et soumis des données relatives à l'exécution exactes et vérifiables, contre 23 programmes en 2014-2015.
- c) 26 programmes (84%) ont recueilli efficacement des données relatives à l'exécution qui étaient également facilement accessibles et communiquées en temps opportun, contre 21 programmes en 2014-2015.
- d) Le nombre de programmes ayant communiqué une auto-évaluation exacte de leur code de couleurs est passé de 25 (81%) en 2014-2015 à 26 (84%) pour l'exercice biennal 2016-2017.

4. Des améliorations supplémentaires pourraient être apportées dans les domaines suivants :

¹ Le programme 29 de l'OMPI, concernant la nouvelle salle de conférence, a été arrêté suite à l'achèvement de la salle de conférence; par conséquent, ce programme n'a pas été inclus dans cet exercice de validation et le système de Lisbonne a été défini en tant que programme en 2016. Le nombre total de programmes examinés est de 31.

- a) Sept programmes pourraient contribuer à améliorer davantage la clarté, la transparence et le caractère suffisant des données relatives à l'exécution utilisées pour rendre compte des indicateurs d'exécution respectifs.
- b) Six programmes pourraient améliorer davantage l'exactitude et la vérifiabilité de leurs données relatives à l'exécution.
- c) Cinq programmes pourraient améliorer l'efficacité de la collecte des données relatives à l'exécution et prendre des mesures pour améliorer les processus actuels d'élaboration des rapports.
- d) La formulation des indicateurs d'exécution de certains programmes a limité la capacité à mesurer et à rendre compte efficacement de ces indicateurs d'exécution; cela a donc eu des répercussions sur la précision de leur code de couleurs.

5. Un aperçu des indicateurs d'exécution au cours des quatre derniers exercices montre qu'en dépit du fait que les indicateurs d'exécution ont été rationalisés et affinés avec le temps, le nombre d'indicateurs d'exécution pour l'exercice 2016-2017 atteint 287, ce qui correspond à peu près au nombre d'indicateurs d'exécution pour l'exercice 2012-2013. Cela représente une augmentation de 7% (18 indicateurs d'exécution supplémentaires) par rapport à 2014-2015. Il convient de noter que si le nombre total d'indicateurs d'exécution affiche 18 indicateurs supplémentaires, un examen plus détaillé montre qu'environ 139 indicateurs d'exécution (48%) ont été créés ou modifiés lors de l'élaboration du Programme et budget pour l'exercice biennal 2016-2017, afin de mieux formuler et lier les indicateurs d'exécution aux résultats escomptés.

6. Entre les exercices biennaux 2012-2013 et 2014-2015, on constate un effort de rationalisation du cadre de gestion axée sur les résultats en réduisant fortement le nombre de résultats escomptés de 60 à 38. Les efforts déployés pour maintenir un cadre de gestion axée sur les résultats plus efficient se sont poursuivis au cours de l'exercice biennal 2016-2017, avec un seul résultat escompté ajouté aux chiffres de 2014-2015, portant le total de résultats escomptés à 39.

7. L'enquête menée auprès des chefs de programmes et des suppléants responsables de la production de rapports sur l'exécution des programmes montre que la majorité des participants estiment que le cadre de gestion axée sur les résultats est élaboré de manière participative et constructive, ce qui le rend utile, qu'il est approprié et pertinent pour atteindre les objectifs stratégiques de l'OMPI et utile pour la reddition de comptes aux États membres.

8. Les résultats de l'enquête indiquent également que 54% des participants estiment que la qualité des indicateurs d'exécution et des données connexes s'est améliorée depuis le dernier exercice de validation. De plus, certains programmes considèrent que la majorité de leurs indicateurs d'exécution sont axés sur les produits. Concrètement, plus d'un tiers des participants (34%) ont indiqué qu'au moins 80% de leurs indicateurs d'exécution étaient axés sur les produits, tandis que 20% ont indiqué qu'environ la moitié de leurs indicateurs étaient axés sur les résultats.

9. L'enquête de cette année incluait également une question sur les indicateurs des effets, à laquelle 17% des participants à l'enquête ont répondu en indiquant qu'environ la moitié de leurs indicateurs d'exécution étaient axés sur les effets, mesurant ainsi les retombées à long terme de leur(s) programme(s). Cependant, environ 54% des participants à l'enquête ont indiqué que moins de 20% ou aucun de leurs indicateurs d'exécution évaluaient les effets; davantage de travail doit donc être fait pour généraliser l'utilisation d'indicateurs axés sur les effets tout en améliorant sans cesse les connaissances des programmes en matière de mesure de l'exécution.

10. De plus, les résultats de l'enquête montrent que moins du tiers des participants (29%) ont signalé la présence d'un à deux indicateurs d'exécution mal définis ou non pertinents pour les activités de leur(s) programme(s); 6% ont signalé la présence de trois à cinq indicateurs d'exécution dans ce cas; et 65% n'ont identifié aucun indicateur d'exécution mal défini ou non pertinent pour les activités de leur(s) programme(s). La DSI note que certains programmes ayant identifié des indicateurs d'exécution mal conçus ou insuffisamment liés aux résultats escomptés ont travaillé avec la Division de l'exécution des programmes et du budget pour améliorer ces indicateurs d'exécution dans le Programme et budget pour l'exercice biennal 2018-2019.

11. Les résultats de l'enquête mettent également en exergue la nécessité de continuer d'apporter des conseils techniques aux programmes, notamment une aide à l'élaboration d'indicateurs SMART² et d'outils appropriés pour acquérir des données pertinentes à reproduire sur les indicateurs. Cela permettra de s'assurer de l'utilité du cadre de gestion axée sur les résultats pour suivre les progrès, les succès escomptés et la prise de décisions pour les programmes.

12. L'examen par la DSI des indicateurs d'exécution sélectionnés de façon aléatoire et des données associées relatives à l'exécution a conduit à formuler deux recommandations à l'intention de programmes spécifiques pour améliorer davantage leurs indicateurs d'exécution respectifs ou pour perfectionner les outils et mécanismes utilisés pour acquérir des données relatives à l'exécution servant à rendre compte des indicateurs d'exécution.

13. Enfin, aucune recommandation provenant de la validation du rapport 2014-2015 n'est en suspens à ce jour; cependant, une recommandation de la validation du rapport 2012-2013 est encore en suspens à ce jour : "Élaborer une procédure pour garantir que le processus de transfert de personnel entre les programmes comprend entre personnel entrant et sortant une présentation appropriée et une actualisation de l'état de toutes les mesures d'exécution des programmes que les responsables en exercice devront s'approprier ou gérer". Des mesures sont prises pour mettre en œuvre et clore cette recommandation d'ici la fin de l'année.

1. INTRODUCTION

14. Le programme et budget approuvé fournit le cadre permettant de mesurer chaque année l'exécution du programme au sein de l'Organisation. À cette fin, un rapport sur l'exécution est préparé et soumis chaque année au Comité du programme et budget (PBC) de l'OMPI. Ce rapport a été revisité et renommé rapport sur la performance de l'OMPI. Les programmes de l'OMPI auto-évaluent l'état d'avancement de leurs indicateurs d'exécution et rendent compte de ces derniers. Ces indicateurs sont ensuite vérifiés et synthétisés par la Division de l'exécution des programmes et du budget pour produire le rapport sur la performance de l'OMPI.

15. Ce document constitue la cinquième validation indépendante du rapport sur la performance de l'OMPI menée par la DSI. Cette validation a été menée en tenant compte des différentes observations individuelles relatives au rapport sur la performance de l'OMPI préparées par les programmes de l'OMPI tels que définis dans le Programme et budget pour l'exercice biennal 2016-2017.

2. OBJECTIFS DE VALIDATION DU RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L'OMPI

16. Les objectifs de cet exercice de validation sont les suivants :

² SMART : précis, mesurable, atteignable, réaliste et inscrit dans un calendrier précis.

- a) vérifier, d'une manière indépendante, la fiabilité et l'authenticité des informations contenue dans le rapport sur la performance de l'OMPI en 2016-2017; et
- b) assurer le suivi de l'état de mise en œuvre des recommandations du rapport antérieur de validation du rapport sur la performance de l'OMPI au moyen de preuves documentaires et autres preuves à des fins de confirmation;

17. La validation inclut également des observations générales et des recommandations sur le renforcement du cadre de gestion axée sur les résultats, y compris concernant la responsabilité en matière de résultats au sein de l'OMPI.

3. PORTÉE ET MÉTHODOLOGIE DE LA VALIDATION DU RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L'OMPI

18. La validation inclut une analyse approfondie d'un indicateur d'exécution sélectionné de façon aléatoire pour chaque programme tel que défini dans le rapport sur la performance de l'OMPI en 2016-2017. Au total, 31³ indicateurs d'exécution ont été évalués dans le cadre de l'exercice de validation. Les critères utilisés pour valider les données relatives à l'exécution communiquées dans les rapports individuels sur l'exécution des programmes n'ont pas été modifiés à des fins de cohérence⁴. En outre, la validation a évalué l'exactitude du code de couleurs utilisé pour rendre compte de la réalisation de l'objectif associé à l'indicateur d'exécution. L'annexe I du présent rapport contient une explication détaillée des critères de validation.

19. La validation inclut une analyse des preuves documentaires couplée à des entrevues avec le personnel clé chargé du suivi et de l'élaboration des rapports au regard des 31 indicateurs d'exécution sélectionnés de façon aléatoire.

A) INFORMATIONS PRESENTÉES A L'AVANCE

20. Dans le cadre des travaux préparatoires à l'exercice de validation du rapport sur la performance de l'OMPI, les informations suivantes ont été diffusées avant le commencement de l'exercice de validation :

- a) un courrier électronique, daté du 2 février 2018 et adressé à l'ensemble des chefs de programme de la Division de l'exécution des programmes et du budget, indiquant des lignes directrices et des délais pour la préparation et la soumission des contributions au rapport sur la performance de l'OMPI; et,
- b) un mémorandum du directeur de la DSI, daté du 3 avril 2018 et adressé à l'ensemble des chefs de programme, indiquant les étapes et les dates clés de l'exercice de validation indépendant.

B) ÉCHANTILLONNAGE ALEATOIRE

21. En présence du personnel de la DSI, les membres de l'Équipe de haute direction ou leurs suppléants ont sélectionné de façon aléatoire un indicateur d'exécution pour chaque

³ Le programme 29 de l'OMPI, concernant la nouvelle salle de conférence, a été arrêté suite à l'achèvement de la salle de conférence; par conséquent, ce programme n'a pas été inclus dans cet exercice de validation. Le programme 32, concernant le système de Lisbonne, a été défini en 2016, portant le nombre total de programmes à 31, en excluant le programme 29.

⁴ Les critères sont les suivants : pertinentes et utiles; suffisantes et détaillées; collectées efficacement et facilement accessibles; exactes et vérifiables; communiquées en temps opportun (respect des délais); et claires et transparentes.

programme. L'annexe II de ce rapport fournit la liste du personnel ayant participé à la sélection aléatoire des indicateurs d'exécution. Les indicateurs d'exécution sélectionnés de façon aléatoire représentent environ 11% (31 des 287 indicateurs d'exécution) du nombre total d'indicateurs utilisés pour l'exercice biennal 2016-2017. Les évaluations de validation pour chaque indicateur d'exécution sélectionné de façon aléatoire figurent à l'annexe III du présent rapport.

22. L'équipe chargée de la validation a organisé des réunions pour débattre des données relatives à l'exécution utilisées pour assurer le suivi et rendre compte des progrès au regard des indicateurs d'exécutions sélectionnés, et a procédé aux validations sur la base de preuves vérifiables et de documents justificatifs.

C) ENQUETE SUR LE CADRE DE GESTION DE L'OMPI BASE SUR LES RESULTATS

23. Dans le cadre de l'exercice de validation du rapport sur la performance de l'OMPI, la DSI a distribué une enquête⁵ à 121 chefs de programme, suppléants et autres personnes chargées de rendre compte de l'exécution, afin d'obtenir leurs retours d'expérience sur la gestion axée sur les résultats à l'OMPI. Au total, 49 membres du personnel (40,5%) ont participé à l'enquête.

D) RÉUNIONS DE VALIDATION ET ÉVALUATIONS DE VALIDATION INDIVIDUELLES DES PROGRAMMES

24. La DSI s'est entretenue avec les membres du personnel chargé de rendre des comptes au regard des indicateurs d'exécution afin de se faire une bonne idée de l'utilisation des informations relatives au rapport sur la performance de l'OMPI et de la mise en œuvre des recommandations de validations antérieures.

25. Le travail de terrain en vue de la validation a eu lieu entre le 4 avril et le 31 mai 2018 et a notamment consisté en des réunions et des vérifications de preuves fournies par les programmes.

26. Le projet de rapport contenant des évaluations de validation individuelles a été envoyé aux membres de l'Équipe de haute direction de l'OMPI en date du 18 juin 2018, en vue de recevoir leur retour et leurs commentaires. Le rapport final a été établi conformément aux retours d'informations et commentaires de la direction.

E) LIMITATIONS

27. La principale faiblesse de la validation est liée au fait que la méthodologie employée consiste à analyser uniquement un échantillon sélectionné de façon aléatoire parmi l'ensemble des indicateurs d'exécution. Cela pourrait conduire à des conclusions, à des affirmations et à des recommandations qui ne refléteront pas nécessairement l'ensemble du cadre de gestion axée sur les résultats à l'OMPI. Cependant, compte tenu des contraintes de temps et dans un souci constant de maintenir la cohérence avec les exercices de validation précédents, l'échantillonnage aléatoire reste la méthode la plus appropriée pour évaluer la qualité des données relatives à l'exécution de façon suffisamment approfondie.

⁵ On trouvera le rapport de l'enquête sous la section 8 du présent rapport.

F) ÉTAT DES RECOMMANDATIONS ISSUES DE VALIDATIONS PRÉCÉDENTES

28. Aucune recommandation provenant de la validation du rapport 2014-2015 n'est en suspens à ce jour; cependant, une recommandation de la validation du rapport 2012-2013 est encore en suspens à ce jour : "Élaborer une procédure pour garantir que le processus de transfert de personnel entre les programmes comprend entre personnel entrant et sortant une présentation appropriée et une actualisation de l'état de toutes les mesures d'exécution des programmes que les responsables en exercice devront s'approprier ou gérer". Des mesures sont prises pour mettre en œuvre et clore cette recommandation d'ici la fin de l'année.

4. OBSERVATIONS POUR LA VALIDATION DES RAPPORTS SUR L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES

A) PRINCIPAUX ACQUIS

29. Quelques réalisations clés liées à la gestion de l'exécution du programme et au cadre de gestion axée sur les résultats au cours de l'exercice biennal 2016-2017 peuvent être résumées de la manière suivante :

- a) la présentation du rapport a été simplifiée et rationalisée;
- b) des efforts ont continué d'être déployés pour mieux ajuster les ressources aux résultats escomptés de l'Organisation et des progrès significatifs ont été accomplis pour institutionnaliser davantage le cadre de gestion axée sur les résultats à l'OMPI;
- c) grâce à un travail sans relâche pour rationaliser le cadre de gestion axée sur les résultats, le nombre de résultats escomptés a été réduit, passant de 60 en 2012-2013 à 38 au cours de l'exercice biennal 2014-2015, et s'est stabilisé à 39 résultats escomptés⁶ au cours de l'exercice biennal 2016-2017;
- d) les possibilités de formation en matière de planification biennale et de planification annuelle comprenaient des séances d'information, une formation pratique à l'intention des utilisateurs sur le système de gestion des performances, des centres de soutien sans rendez-vous et des séances individuelles de formation;
- e) un formulaire personnalisé de planification du personnel a été intégré à l'application de planification biennale du système de gestion des performances en vue de faciliter l'adoption d'une démarche plus globale et plus exhaustive pour la planification globale de l'OMPI;
- f) le module du système de gestion des performances utilisé pour suivre les activités du programme de travail et rendre compte de ces activités a été associé au processus de gestion des risques afin de poursuivre l'intégration de la gestion des risques dans le cadre de gestion axée sur les résultats;
- g) un marqueur de l'égalité hommes-femmes a été introduit dans le processus de planification du travail annuel, allant dans le sens des efforts continus pour intégrer la dimension de genre dans le cadre de gestion axée sur les résultats de l'OMPI; et

⁶ Les résultats escomptés III.3 (Intégration du Plan d'action pour le développement) et III.5 (Meilleure connaissance du Plan d'action pour le développement) ont été fusionnés et les activités ont été regroupées au niveau du résultat escompté III.3.

h) au vu du tableau synoptique des résultats 2018-2019, un projet pilote sur la consolidation des indicateurs de renforcement des capacités pour le nouvel exercice biennal a été lancé.

G) OBSERVATIONS GENERALES

30. Les résultats des évaluations de validation individuelles des programmes, effectuées sur la base des indicateurs d'exécution sélectionnés de manière aléatoire et leurs données relatives à l'exécution respectives portant sur 31 programmes ont donné lieu aux observations générales suivantes.

31. Après avoir validé les données relatives à l'exécution et les informations utilisées pour rendre des comptes au regard des indicateurs d'exécution, les points forts les plus importants recensés ont été les suivants :

a) Des données relatives à l'exécution pertinentes et utiles ont été observées dans 90% des cas (28).

b) Des données relatives à l'exécution collectées de manière efficace, facilement accessibles et communiquées en temps opportun ont été observées dans 84% des cas (26).

c) Des données relatives à l'exécution exactes et vérifiables ont été observées dans 81% des cas (25).

d) Des données relatives à l'exécution suffisamment détaillées, claires et transparentes ont été observées dans 77% des cas (24).

e) Le code de couleurs était exact dans 84% des cas (26) et aucun code de couleurs n'était inexact.

32. Par rapport à la validation précédente, la qualité globale des données relatives à l'exécution a augmenté, comme l'atteste la présence de quatre critères de validation sur six dont l'évaluation est supérieure à 80%.

33. La validation des données relatives à l'exécution fournies pour les indicateurs d'exécution échantillonnés a recensé les possibilités d'amélioration suivantes :

a) La clarté, la transparence et le caractère suffisant des données relatives à l'exécution pourraient être encore améliorés pour sept programmes (23%).

b) Six programmes (19%) pourraient encore améliorer l'exactitude et la vérifiabilité de leurs données relatives à l'exécution.

c) Cinq programmes (16%) pourraient améliorer l'efficacité de la collecte des données relatives à l'exécution et prendre des mesures pour améliorer le processus actuel d'élaboration des rapports.

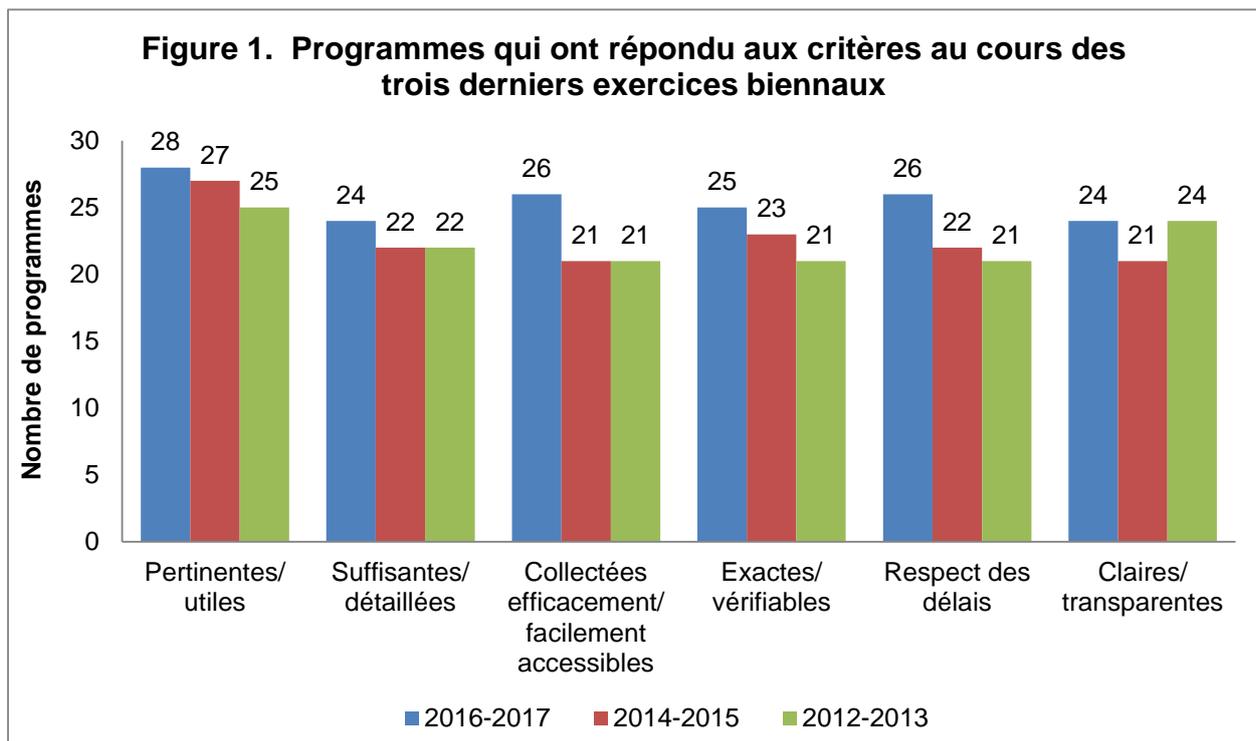
d) Quatre programmes pourraient améliorer davantage le mécanisme et les outils en place pour acquérir les données relatives à l'exécution correspondant à leurs indicateurs d'exécution respectifs. La nécessité de déterminer une méthode efficace ainsi qu'un outil pour la collecte de données a déjà été soulignée dans des rapports sur l'exécution du programme antérieurs.

e) Le code de couleurs n'était pas évaluable dans cinq cas (16%) en raison, entre autres, de données insuffisantes, de données non pertinentes par rapport à l'indicateur

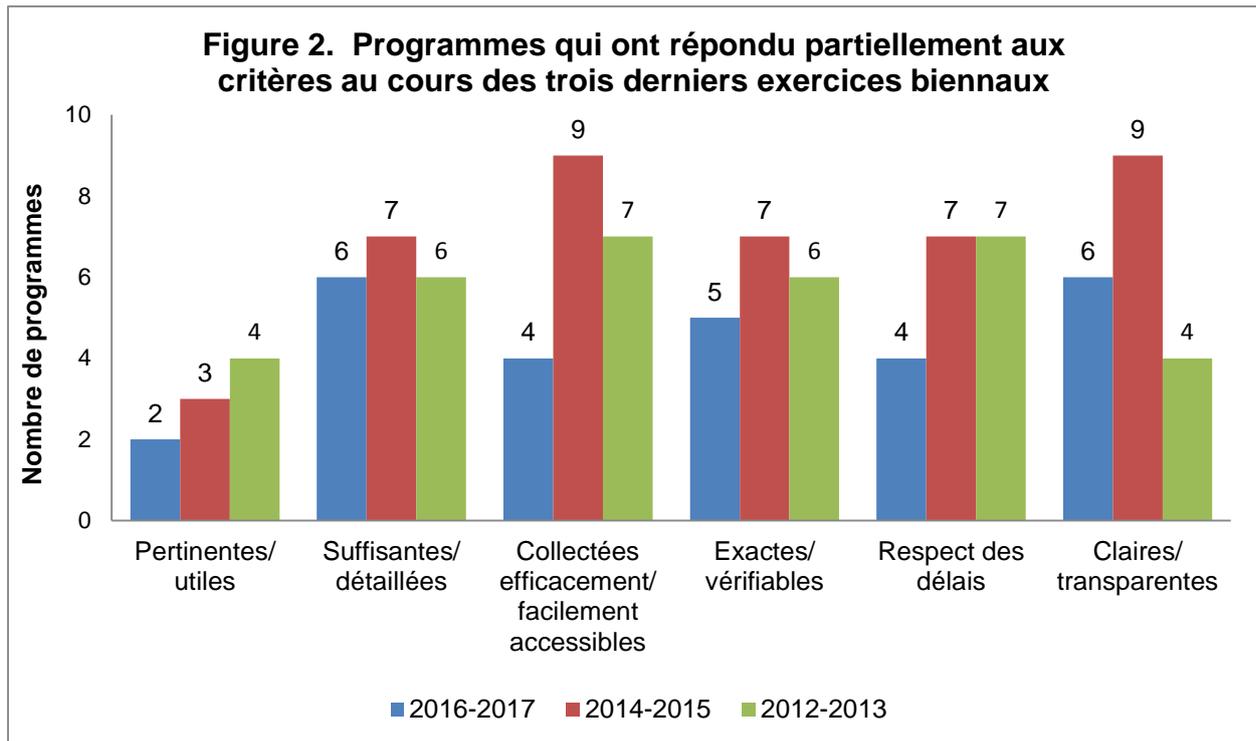
d'exécution, d'indicateurs d'exécution insuffisamment définis et d'objectifs non cohérents avec les niveaux de référence correspondants.

f) La formulation d'indicateurs d'exécution pour six programmes pourrait être encore améliorée, afin de mieux mesurer l'exécution et l'état d'avancement de l'accomplissement des résultats escomptés respectifs. À titre indicatif, 29% des participants à l'enquête sur le cadre de gestion axée sur les résultats ont indiqué qu'ils avaient identifié un à deux indicateurs d'exécution mal définis ou non pertinents pour leurs programmes et 6% ont identifié entre trois et cinq indicateurs d'exécution mal définis ou non pertinents.

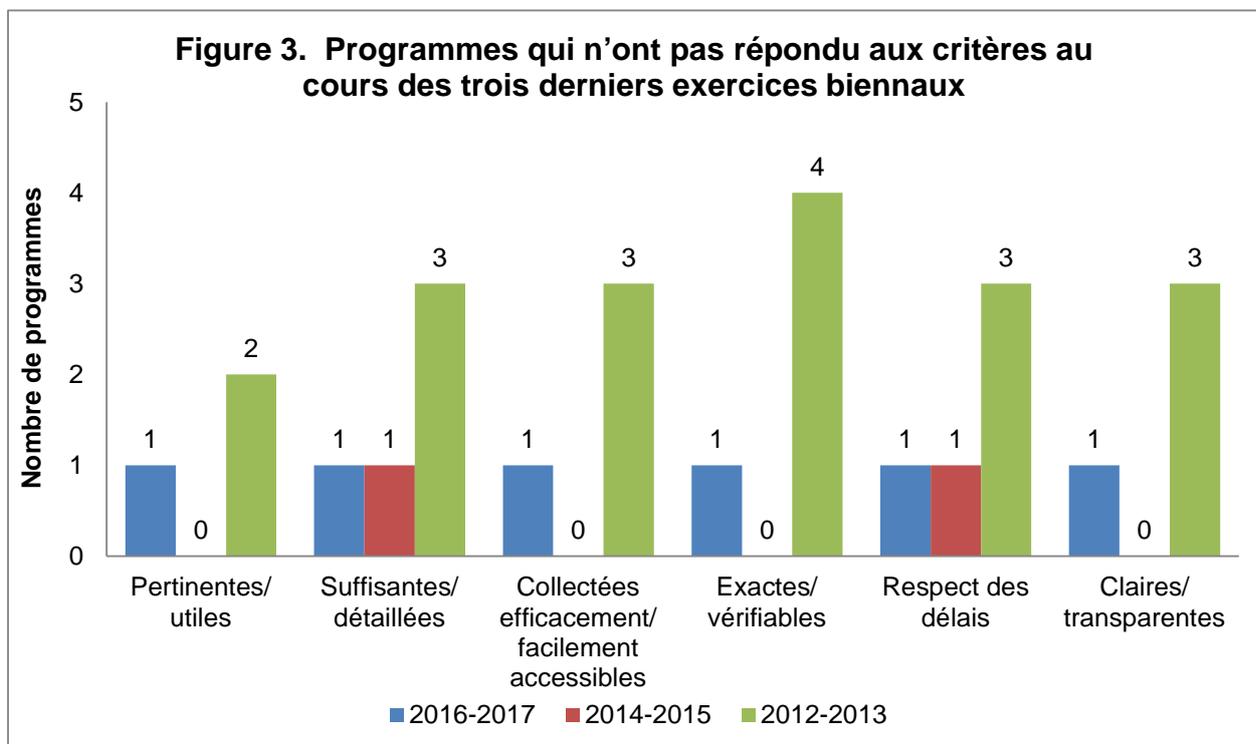
34. Les graphiques ci-dessous (1 à 4) comparent la qualité des critères de validation au cours des trois derniers exercices biennaux.



35. La figure ci-dessus compare le nombre de programmes qui ont fourni des données relatives à l'exécution ayant rempli suffisamment les critères de validation durant les trois derniers exercices biennaux. Par rapport à l'exercice biennal précédent, les résultats obtenus pour les six critères se sont améliorés.



36. Dans l'ensemble, le nombre de programmes ayant fourni des données relatives à l'exécution répondant partiellement aux critères a diminué par rapport à l'exercice biennal précédent.



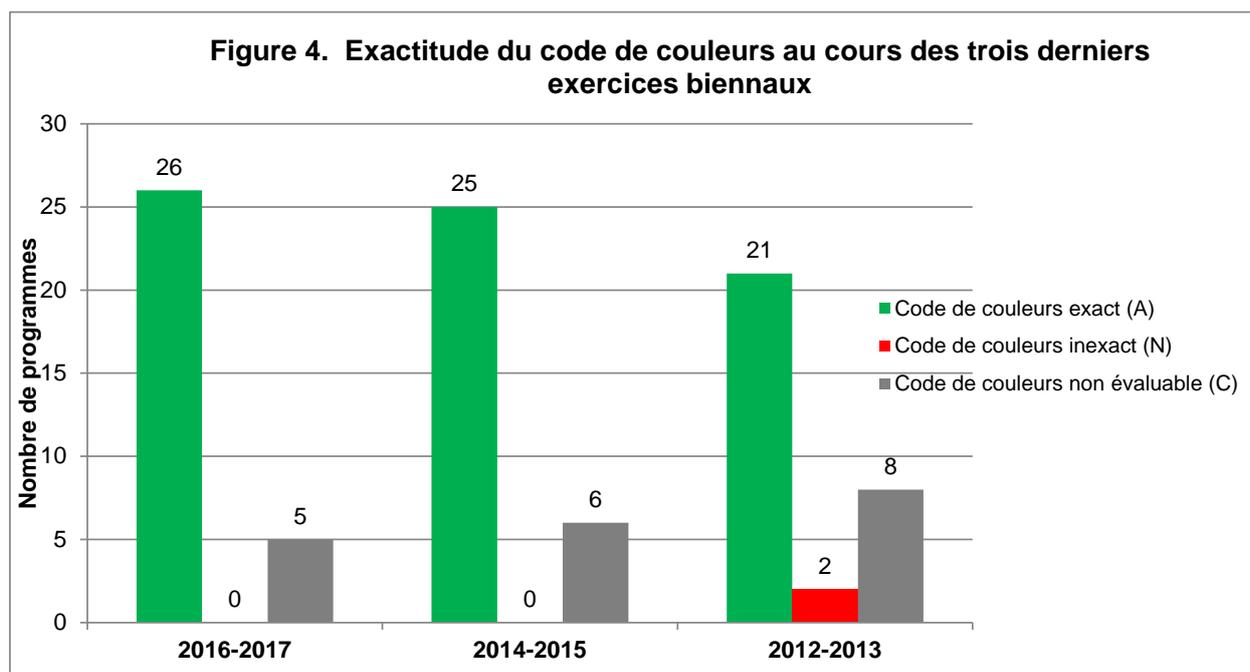
37. Par rapport à l'exercice biennal précédent, le nombre de programmes ayant fourni des données relatives à l'exécution ne répondant pas aux critères de validation a augmenté de un dans la plupart des cas, sauf concernant le respect des délais, le caractère suffisant et l'exhaustivité.

Tableau 1. Résumé des résultats de la validation

Conditions	Répondent suffisamment aux critères		Répondent partiellement aux critères		Ne répondent pas aux critères	
	Nombre de programmes	Pourcentage	Nombre de programmes	Pourcentage	Nombre de programmes	Pourcentage
Pertinentes/utiles	28	90%	2	6%	1	3%
Suffisantes/détaillées	24	77%	6	19%	1	3%
Recueillies de manière efficiente/d'accès facile	26	84%	4	13%	1	3%
Exactes/vérifiables	25	81%	5	16%	1	3%
Respect des délais	26	84%	4	13%	1	3%
Claires/transparentes	24	77%	6	19%	1	3%
	Exact		Non évaluable		Inexact	
	Nombre de programmes	Pourcentage	Nombre de programmes	Pourcentage	Nombre de programmes	Pourcentage
Exactitude du code de couleurs	26	84%	5	16%	0	-

38. Pour chacun des critères, le tableau 1 ci-dessus montre le nombre et le pourcentage de programmes qui ont rempli chaque critère suffisamment, partiellement, ou qui n'ont pas rempli le critère. Par exemple, les données relatives à l'exécution fournies par 28 programmes (90%) étaient pertinentes et utiles; deux programmes ont fourni des données relatives à l'exécution partiellement pertinentes et partiellement utiles; et un programme a fourni des données relatives à l'exécution non pertinentes et inutiles.

39. Le tableau 1 résume également le nombre de programmes ayant correctement auto-évalué l'état d'avancement de leurs indicateurs d'exécution par rapport aux objectifs fixés en utilisant le code de couleurs. Une analyse plus détaillée du code de couleurs au cours des trois derniers exercices est indiquée ci-dessous.



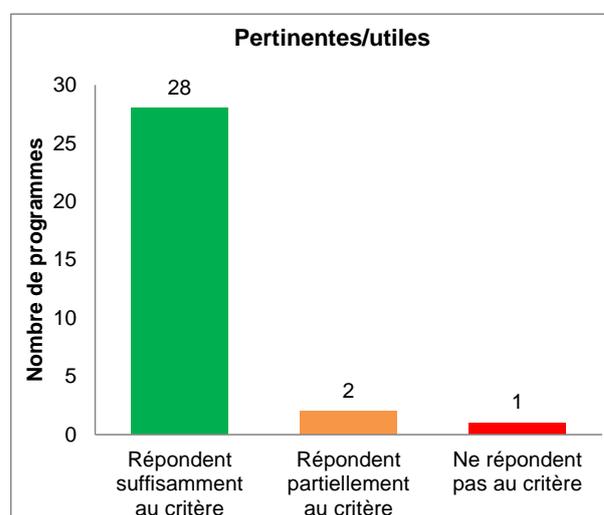
40. Le graphique 4 montre l'évolution de l'exactitude du code de couleurs au cours des trois derniers exercices biennaux. Le code de couleurs se décline en cinq niveaux : pleinement atteint, partiellement atteint, non atteint, non évaluable⁷ et abandonné. La validation a permis d'évaluer l'exactitude de l'état communiqué des indicateurs d'exécution sur la base des données relatives à l'exécution fournies.

41. Par rapport à la période précédente, les résultats font ressortir une augmentation du nombre de programmes ayant communiqué avec exactitude leur code de couleurs. Par ailleurs, le nombre de codes de couleurs non évaluables est passé de six en 2014-2015 à cinq au cours de la période considérée dans le présent rapport, et aucun programme n'a communiqué de façon inexacte leur code de couleurs pour l'exercice biennal 2016-2017. Les codes de couleurs n'étaient pas évaluables parce que les données relatives à l'exécution étaient soit non pertinentes, soit insuffisantes pour procéder à une évaluation, ou les objectifs et les niveaux de référence n'étaient pas correctement définis.

H) OBSERVATIONS POUR LA VALIDATION PAR CRITERE

i) Pertinentes/utiles

42. Ce critère a pour objet de déterminer le degré de pertinence et d'utilité des informations utilisées pour faire rapport sur les indicateurs d'exécution et les résultats escomptés ainsi que sur l'exécution du programme en général, en particulier pour mesurer les progrès significatifs et les succès escomptés. Il permettait également de déterminer si la quantification et la communication des données relatives à l'exécution comprenaient des informations qui couvrent tous les aspects importants de l'exécution exprimés à travers les résultats escomptés et les indicateurs d'exécution.



43. S'agissant des indicateurs d'exécution échantillonnés, 90% de tous les programmes (28) ont fourni des données qui répondaient suffisamment à ce critère. Deux programmes répondaient partiellement au critère et un programme ne répondait pas au critère.

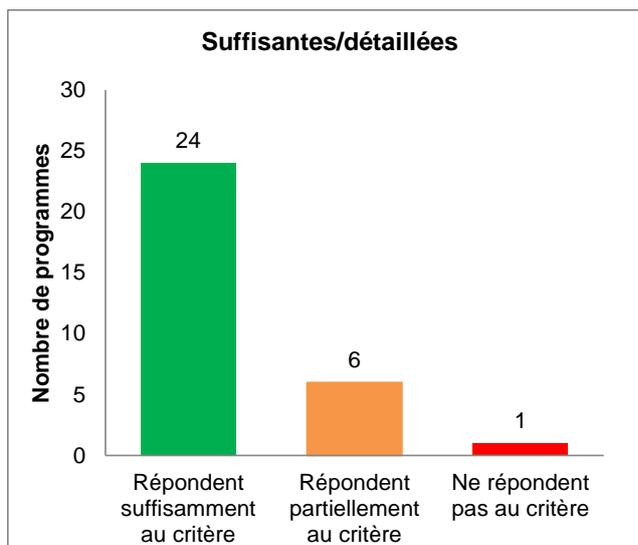
44. **Exemples de bonnes pratiques trouvés** : les programmes 1, 5, 6, 21 et 28 pourraient être cités comme des programmes qui ont fourni des données et des informations relatives à l'exécution pertinentes et utiles qui sont utilisées pour établir des rapports, permettant ainsi une évaluation solide de la qualité des données avec des liens clairs entre les indicateurs d'exécution et les résultats escomptés.

⁷ "Non évaluable" est utilisé lorsque l'évaluation de l'exécution n'est pas faisable : les niveaux de référence et les données relatives à l'objectif n'ont pas été correctement définis ou n'ont pas été correctement comparés, ou les données relatives à l'exécution sont insuffisantes pour déterminer le code de couleurs.

ii) Suffisantes/détaillées

45. Ce critère a permis de déterminer s'il y avait dans les données relatives à l'exécution des informations suffisantes et détaillées pour mesurer les progrès accomplis au regard de l'indicateur d'exécution, et si les données relatives à l'exécution englobaient toutes les informations qui étaient disponibles pour faire cette évaluation.

46. Dans l'ensemble, 77% des programmes (24) ont fourni des données suffisantes et suffisamment détaillées pour permettre une mesure efficace des indicateurs d'exécution sélectionnés au regard des résultats escomptés. Les données relatives à l'exécution fournies par 19% des programmes (6) étaient partielles et les données relatives à l'exécution d'un programme n'ont pas répondu à ce critère.

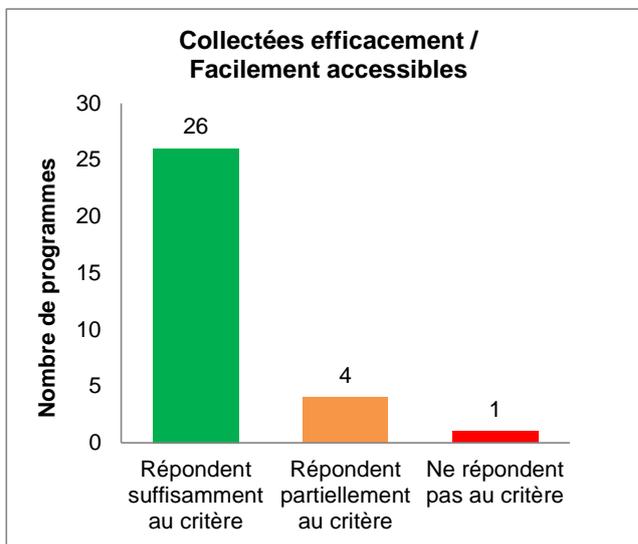


47. **Exemples de bonnes pratiques trouvés** : Les programmes 1, 5 et 6 pourraient être cités comme de bons exemples lorsque ce critère est évalué. Leurs rapports d'activités étaient détaillés et suffisants pour mesurer les progrès par rapport aux indicateurs d'exécution sur la base de preuves factuelles.

iii) Collectées efficacement/facilement accessibles

48. Ce critère sert à déterminer si les données relatives à l'exécution sont collectées efficacement et facilement accessibles et s'ils existent des systèmes appropriés pour enregistrer, communiquer et analyser ces données.

49. Alors que 84% des programmes (26) répondaient suffisamment à ce critère en mettant en place des systèmes pour collecter, analyser et communiquer les données de manière efficace et efficiente, les données relatives à l'exécution soumises par 13% des programmes (4) répondaient partiellement au critère, et un programme ne répondait pas au critère.

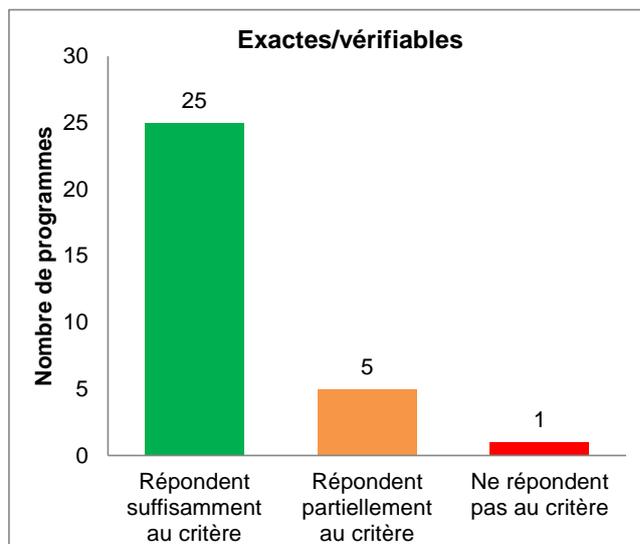


50. **Exemples de bonnes pratiques trouvés** : les programmes 5, 6, 7, 13, 15, 20, 21 et 23 ont mis en place des systèmes permettant d'enregistrer, de collecter et d'analyser les données relatives à l'exécution de manière efficace et efficiente.

iv) Exactes/vérifiables

51. Ce critère évalue si les données relatives à l'exécution reposent sur une documentation justificative claire de telle sorte que les processus qui servent à mesurer l'exécution puissent être validés avec exactitude.

52. Les données relatives à l'exécution et les informations connexes fournies par 81% des programmes (25) étaient exactes et vérifiables au moyen de documents, lesquels étaient dans certains cas également mis à disposition sur les sites Web internes et externes de l'OMPI. 16% des programmes (5) ont fourni des données relatives à l'exécution partiellement vérifiables ou partiellement exactes pour rendre des comptes au regard des indicateurs d'exécution, et un programme ne répondait pas à ce critère.

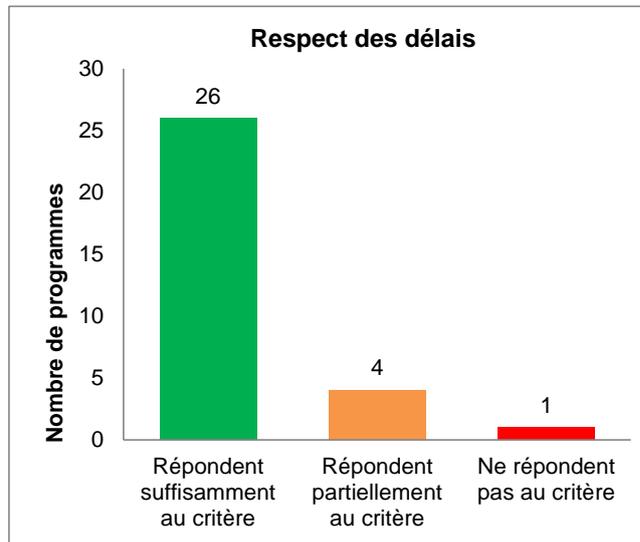


53. **Exemples constatés de bonnes pratiques** : Les programmes 1, 5, 6, 13 et 20 pourraient être cités comme de bons exemples, car les données relatives à l'exécution étaient exactes, vérifiables et, dans de nombreux cas, accessibles sur le site Web de l'OMPI.

v) Respect des délais

54. Ce critère a permis de vérifier que des données sont produites de façon régulière afin de suivre les progrès et de rendre des comptes sur les données relatives à l'exécution dans le respect des délais.

55. La communication des données relatives à l'exécution et des informations connexes dans les délais a été constatée dans 84% des programmes (26), qui offraient une base pour suivre leur exécution régulièrement au regard de l'indicateur d'exécution. Dans 13% des programmes (4), le respect des délais pour communiquer les données relatives à l'exécution et les informations connexes n'était pas suffisant pour permettre de suivre les progrès accomplis au regard des indicateurs d'exécution et, dans un cas, les données relatives à l'exécution ne répondaient pas au critère.

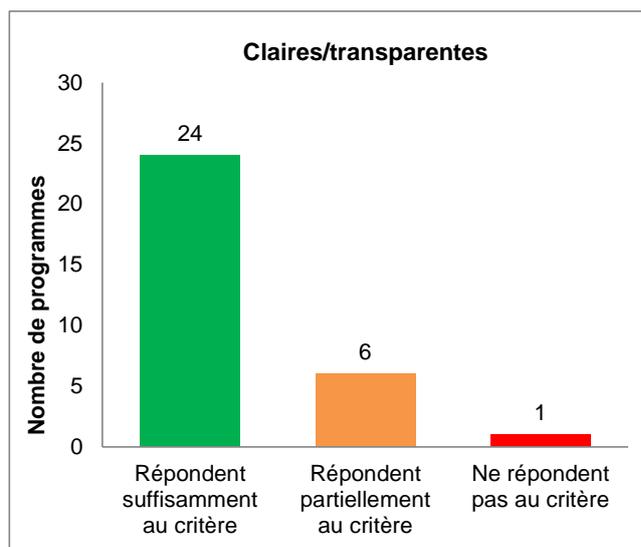


56. **Exemples de bonnes pratiques trouvés** : les programmes 5, et 6 constituaient de bons exemples de la manière dont la reddition de ces données dans les délais impartis peut devenir utile si elle est utilisée à des fins de gestion et de prise de décisions.

vi) Clares/transparentes

57. Ce critère détermine si les données relatives à l'exécution sont compréhensibles par les destinataires et leur permettent de prendre des décisions avec une relative sécurité. La transparence concerne le degré de visibilité de la présentation des informations faite d'une manière ouverte, claire, factuelle, neutre et cohérente, sur la base de preuves documentaires.

58. Alors que 77% des programmes (24) ont fourni des données relatives à l'exécution claires et transparentes, 19% des programmes (6) ont fourni des données relatives à l'exécution partiellement claires et transparentes, et un programme ne répondait pas au critère.

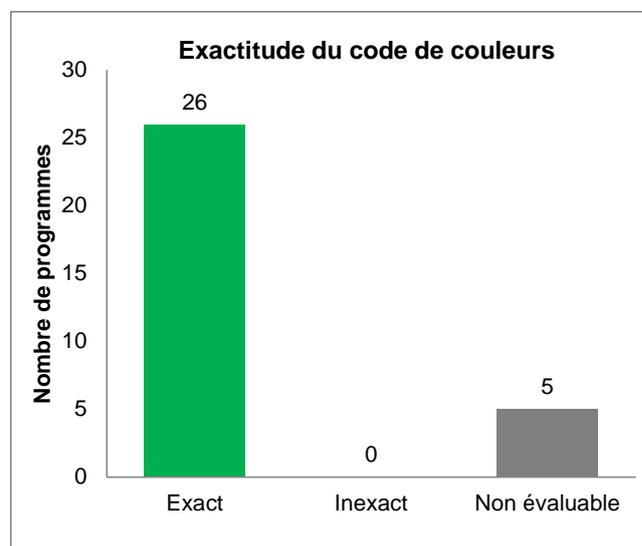


59. **Exemples constatés de bonnes pratiques :** Les données relatives à l'exécution ont été communiquées dans le rapport sur la performance de l'OMPI de manière claire et transparente et, dans certains cas, l'information était accessible au public sur Internet. De bons exemples de reddition claire et transparente ont été trouvés dans les programmes 5, 6, 7, 12, 13, 20, 22 et 23.

vii) Exactitude du code de couleurs

60. Une évaluation de l'exactitude du code de couleurs a été menée pour vérifier si les auto-évaluations pouvaient être justifiées au regard des informations présentées étayant les données relatives à l'exécution utilisées pour rendre compte de l'indicateur d'exécution.

61. Dans 84% des cas (26 programmes), le code de couleurs communiqué était exact. Dans 16% des cas (5 programmes), il n'a pas été possible de procéder à une évaluation de l'exactitude du code de couleurs communiqué principalement en raison du manque de données pertinentes et exhaustives pour conforter une telle évaluation, ou en raison d'incohérences entre les objectifs et les niveaux de référence sur lesquels s'appuyer pour mesurer l'indicateur d'exécution. Le code de couleurs était communiqué avec exactitude dans 100% des cas.



5. VUE D'ENSEMBLE DU CADRE D'EXECUTION

62. Les indicateurs d'exécution sont les principaux facteurs permettant aux programmes de mesurer leur contribution à la réalisation des résultats escomptés de l'OMPI, et leur qualité détermine la qualité et la pertinence des données relatives à l'exécution utilisées pour mesurer l'indicateur d'exécution. Par conséquent, il est crucial d'élaborer des indicateurs d'exécution

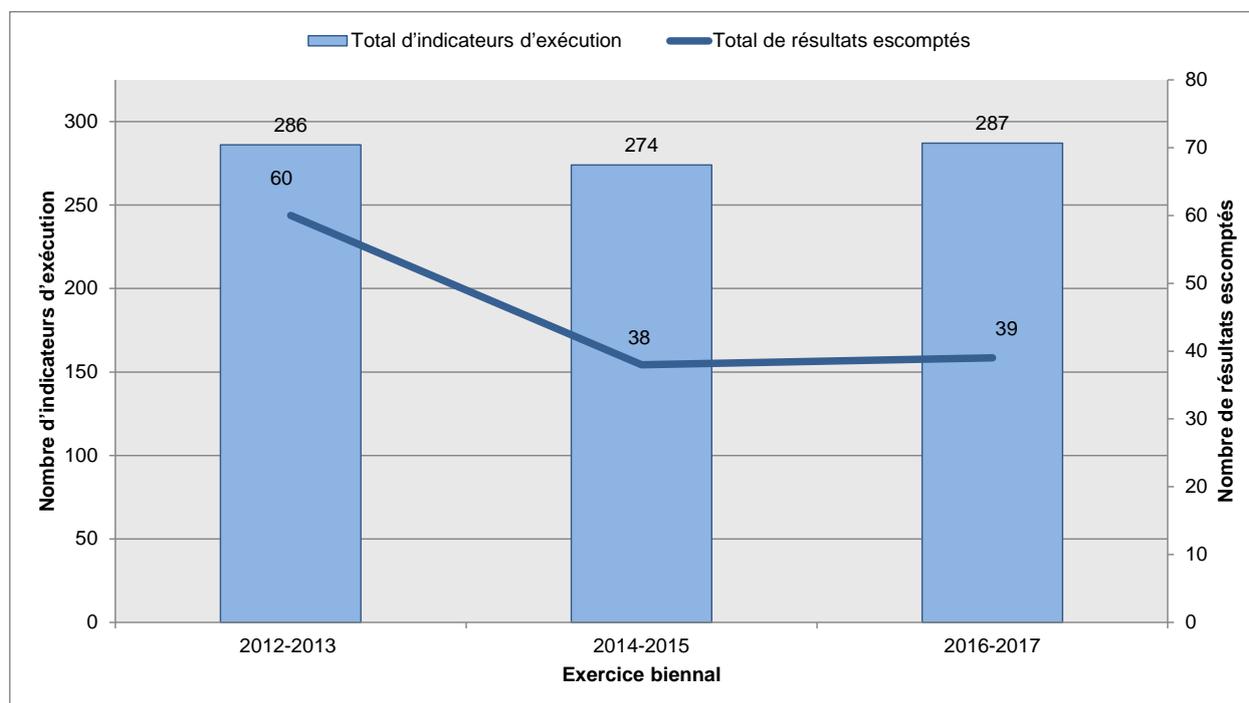
SMART pour s'assurer que des paramètres appropriés sont utilisés pour mesurer de manière appropriée la réalisation des résultats escomptés, grâce à des données relatives à l'exécution pertinentes et utiles.

A) INDICATEURS D'EXECUTION ET RESULTATS ESCOMPTES

63. Un aperçu des indicateurs d'exécution au cours des trois derniers exercices biennaux (2012-2013, 2014-2015 et 2016-2017) montre que, bien que les indicateurs d'exécution aient été rationalisés entre 2012-2013 et 2014-2015, le nombre d'indicateurs d'exécution pour l'exercice biennal 2016-2017 atteint 287, ce qui correspond à peu près au nombre d'indicateurs d'exécution pour l'exercice 2012-2013 (Graphique 5). Cela représente une augmentation de 7% (18 indicateurs d'exécution supplémentaires) par rapport à 2014-2015. Il convient de noter que si le nombre total d'indicateurs d'exécution augmente de 18 indicateurs, un examen détaillé indique qu'environ 139 indicateurs d'exécution (48%) ont été créés ou modifiés lors de l'élaboration du Programme et budget pour l'exercice biennal 2016-2017, afin de mieux formuler et lier les indicateurs d'exécution aux résultats escomptés.

64. Entre les exercices biennaux 2012-2013 et 2014-2015, on constate un effort de rationalisation du cadre de gestion axée sur les résultats en réduisant fortement le nombre de résultats escomptés de 60 à 38. Les efforts déployés pour maintenir un cadre de gestion axée sur les résultats plus efficient se sont poursuivis au cours de l'exercice biennal 2016-2017, avec un seul résultat escompté ajouté aux chiffres de 2014-2015, portant le total de résultats escomptés à 39⁸ (Graphique 5).

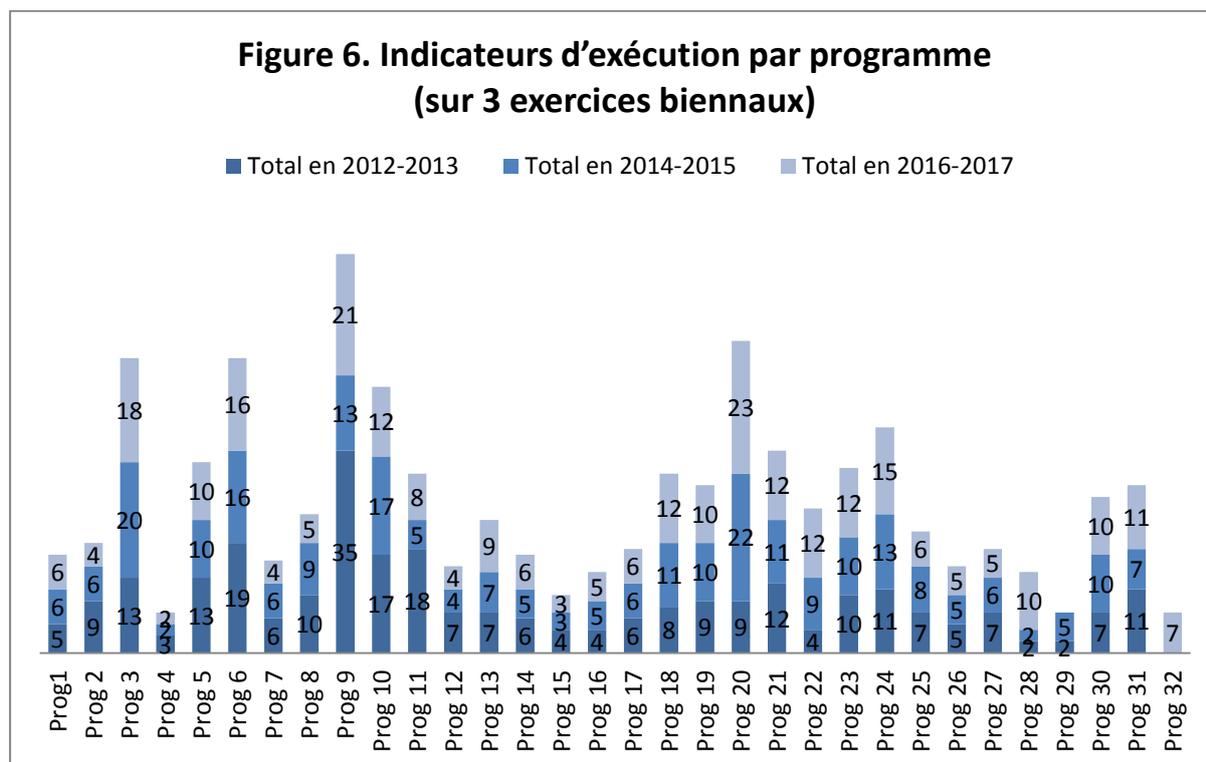
Figure 5. Indicateurs d'exécution et résultats escomptés sur une période de trois exercices



Source : Programme et budget de l'OMPI pour les exercices biennaux 2010-2011, 2012-2013, 2014-2015 et 2016-2017

⁸ Les résultats escomptés III.3 (Intégration du Plan d'action pour le développement) et III.5 (Meilleure connaissance du Plan d'action pour le développement) ont été fusionnés et les activités ont été regroupées au niveau du résultat escompté III.3.

65. Le graphique ci-dessous montre l'évolution des indicateurs d'exécution par programme au cours des trois derniers exercices biennaux.



Source : Programme et budget de l'OMPI pour les exercices biennaux 2012-2013, 2014-2015 et 2016-2017

66. Une analyse des indicateurs d'exécution communiqués dans le rapport sur l'exécution du programme de 2016 a permis d'identifier six indicateurs d'exécution abandonnés fin 2016, dont cinq nouveaux indicateurs introduits au cours de l'exercice biennal 2016-2017; 12 indicateurs d'exécution et 18 cotes d'indicateurs⁹ n'étaient pas évaluables et 20 indicateurs d'exécution et cotes d'indicateurs n'étaient pas disponibles, car les données relatives à l'exécution pour la première année de l'exercice biennal n'étaient pas disponibles pour l'évaluation à ce stade.

67. Le rapport sur la performance de l'OMPI en 2016-2017 montre que sur ces 12 indicateurs d'exécution et 18 cotes d'indicateurs, cinq indicateurs d'exécution et six cotes d'indicateurs ne sont toujours pas évaluables. De la même façon, sur les 20 indicateurs d'exécution et les cotes d'indicateurs considérés comme indisponibles fin 2016, sept indicateurs d'exécution et 10 cotes d'indicateurs ont été considérés comme non évaluables dans le rapport sur la performance de l'OMPI en 2016-2017.

i) Qualité des indicateurs d'exécution

68. L'enquête menée auprès des chefs de programme et des suppléants chargés de rendre compte de l'exécution du programme indique que 54% des participants ont estimé que la qualité des indicateurs d'exécution et des données connexes s'était améliorée depuis le dernier exercice de validation. De plus, certains programmes considèrent que la majorité de leurs indicateurs d'exécution sont axés sur les produits. Concrètement, plus d'un tiers des participants (34%) ont indiqué qu'au moins 80% de leurs indicateurs d'exécution étaient axés sur les produits; 20% ont indiqué qu'environ la moitié de leurs indicateurs étaient axés sur les

⁹ Certains indicateurs d'exécution peuvent avoir plusieurs objectifs, ou plusieurs sections ayant chacune un objectif donné, d'où la présence de plusieurs évaluations du code de couleurs.

résultats; et 37% ont indiqué qu'aucun de leurs indicateurs n'était axé sur les ressources. La synthèse des résultats de l'enquête se trouve à la section 8 du présent rapport.

69. En comparaison, les résultats de l'enquête 2014-2015 faisaient ressortir que 35% des participants indiquaient qu'au moins 80% de leurs indicateurs d'exécution étaient axés sur les produits; 32% indiquaient qu'environ la moitié des indicateurs d'exécution étaient axés sur les résultats; et 32% indiquaient qu'aucun de leurs indicateurs d'exécution n'était axé sur les ressources.

70. L'enquête de cette année incluait également une question sur les indicateurs des effets, à laquelle 17% des participants à l'enquête ont répondu en indiquant qu'environ la moitié de leurs indicateurs d'exécution étaient axés sur les effets, mesurant ainsi les retombées à long terme de leur(s) programme(s). Cependant, environ 54% des participants à l'enquête ont indiqué que moins de 20% ou aucun de leurs indicateurs d'exécution évaluaient les effets; davantage de travail doit donc être fait pour généraliser l'utilisation d'indicateurs axés sur les effets tout en améliorant sans cesse les connaissances des programmes en matière de mesure de l'exécution.

71. Bien que les indicateurs d'exécution axés sur les produits soient utiles pour la conduite des activités du programme et soient utilisées pour le suivi des résultats et effets immédiats de ces activités, ils ne contribuent que partiellement à la collecte d'informations pertinentes nécessaires à l'évaluation des progrès en matière d'atteinte des résultats escomptés. Par conséquent, continuer à élaborer des indicateurs axés sur les résultats et des indicateurs axés sur les effets aiderait à mesurer les effets à moyen et à long terme générés par les résultats des activités des programmes et fournirait des exemples concrets plus évidents pour évaluer la contribution à la réalisation des résultats escomptés.

72. Par ailleurs, les indicateurs d'exécution font la plupart du temps partie intégrante d'un groupe d'indicateurs utilisé pour évaluer la réalisation d'un résultat escompté donné. Cependant, le cadre actuel de gestion axée sur les résultats de l'OMPI ne rend pas compte de l'exécution combinée des indicateurs d'exécution pour mesurer les progrès au regard des résultats escomptés.

73. Enfin, les résultats de l'enquête montrent que moins du tiers des participants (29%) ont signalé la présence d'un à deux indicateurs d'exécution mal définis ou non pertinents pour les activités de leur(s) programme(s); 6% ont signalé la présence de trois à cinq indicateurs d'exécution dans ce cas; et 65% n'ont identifié aucun indicateur d'exécution mal défini ou non pertinent pour les activités de leur(s) programme(s). Ce résultat est conforme aux conclusions de l'enquête de 2014-2015.

74. De même, le processus de validation a permis d'identifier certains cas où l'indicateur d'exécution ne répondait pas tout à fait aux critères SMART. Par la suite, certains programmes ayant identifié des indicateurs d'exécution mal conçus ou insuffisamment liés aux résultats escomptés ont travaillé avec la Division de l'exécution des programmes et du budget pour améliorer ces indicateurs d'exécution dans le Programme et budget pour l'exercice biennal 2018-2019.

ii) Objectifs et niveaux de référence

75. Tout comme le nombre d'indicateurs d'exécution, le nombre total de niveaux de référence et d'objectifs a augmenté de 18 entre les exercices biennaux 2014-2015 et 2016-2017.

Tableau 2 : Évolution du nombre total de niveaux de référence et d'objectifs entre les exercices biennaux 2014-2015 et 2016-2017

Exercice biennal	Nombre total de niveaux de référence	Niveaux de référence définis	Niveaux de référence non définis de manière adéquate ou à déterminer	Nombre total d'objectifs	Objectifs définis	Objectifs non définis de manière adéquate ou à déterminer
Programme et budget 2014-2015	269	176	93	269	235	32
Programme et budget 2016-2017	287	241	46	287	259	28
Variation	7%	37%	-51%	7%	10%	-13%

Source : Programme et budget de l'OMPI pour l'exercice biennal 2014-2015 et pour l'exercice biennal 2016-2017

76. Le tableau ci-dessus montre une diminution de 51% (de 93 à 46) du nombre de niveaux de référence dont la définition n'est pas correcte ou "à déterminer" par rapport au Programme et budget pour l'exercice biennal 2014-2015. Une analyse plus approfondie montre que plusieurs niveaux de référence n'ont pas été définis, car les indicateurs d'exécution correspondants sont nouveaux; par conséquent, les données relatives à l'exécution doivent d'abord être collectées pour définir les niveaux de référence et les objectifs correspondants. À la suite de la mise à jour des niveaux de référence et des objectifs effectuée avant le lancement du rapport sur l'exécution 2016, il ne restait plus aucun niveau de référence à déterminer à la fin de l'exercice 2016 et 17 niveaux de référence étaient définis comme non disponibles dans le rapport sur la performance de l'OMPI en 2016-2017, en raison de la présence de nouveaux indicateurs d'exécution ou de cas où les objectifs ne dépendaient pas des niveaux de référence.

77. L'établissement d'objectifs s'est également amélioré au cours des deux derniers exercices biennaux, comme le suggère la réduction de 13% du nombre d'objectifs non correctement déterminés ou à déterminer. La DSI a également noté que, tandis que certains objectifs de l'exercice biennal 2014-2015 étaient formulés de façon "binaire" (oui/non), menant à des situations où l'exécution réelle du programme n'était pas reflétée dans le code de couleurs, aucun objectif défini pour l'exercice biennal 2016-2017 n'était binaire, ce qui témoignait d'une amélioration significative de la capacité à mesurer les progrès.

78. Toutefois, certains objectifs continuaient d'être formulés de façon imprécise, sans inclure un seuil quantitatif spécifique (tel qu'"amélioration" ou "qualité accrue"), au lieu d'évaluer l'augmentation attendue par rapport au niveau de référence. Cela contribue à créer des objectifs qui ne sont pas correctement définis, car l'objectif ne peut être quantifié avec exactitude et, par conséquent, les données relatives à l'exécution ne peuvent pas être mesurées au regard de l'objectif ou du niveau de référence.

79. La définition des objectifs et la collecte des données de référence se sont certes améliorées au cours des trois derniers exercices biennaux, mais davantage d'efforts doivent être déployés pour améliorer ce processus et s'assurer que les objectifs et les niveaux de référence continuent d'être définis de façon claire. Cela est crucial pour éviter toute ambiguïté dans la compréhension des critères, sur lesquels la mesure de l'exécution s'appuie, et pour éviter de fausser la mesure de l'exécution au regard des résultats escomptés.

iii) Résumé des résultats de l'enquête

80. La DSI a distribué une enquête sur le cadre de gestion axée sur les résultats à l'OMPI aux chefs de programme, aux suppléants et aux autres personnes chargées de rendre compte des résultats; au total, 121 membres du personnel ont été invités à participer à l'enquête, et 40,5% (49 membres du personnel) y ont participé, 76% faisant partie des grades P5 et supérieurs; par ailleurs, les participants issus de 21 programmes ont accepté d'indiquer le numéro de leur programme dans l'enquête.

81. Ce qui suit présente un résumé de certains des retours d'expérience positifs reçus dans le cadre de l'enquête :

- a) 35 participants (71%) ont indiqué que leur cadre de gestion axée sur les résultats était élaboré de manière participative et constructive, ce qui le rendait donc utile.
- b) En outre, 38 participants sur 43 (88%) ont estimé que le cadre de gestion axée sur les résultats de leur programme était approprié et pertinent pour atteindre les objectifs stratégiques de l'OMPI et 74% ont estimé que l'indicateur d'exécution était utile pour la reddition de comptes aux États membres.
- c) 31 participants (72%) ont indiqué que des informations de suivi à jour et des données relatives à l'exécution pour leurs indicateurs d'exécution étaient toujours disponibles en temps voulu; et 68% ont estimé que les outils existants étaient utiles pour répondre aux demandes de rapports et de suivi des parties prenantes internes et externes.
- d) Parmi les six membres du personnel qui ont indiqué être nouveaux ou transférés en 2016-2017 ou en 2018, deux tiers ont indiqué avoir été parfaitement informés de l'état de l'ensemble des mesures d'exécution du programme qui relèveraient de leurs nouvelles fonctions. Cela constitue une amélioration par rapport au dernier exercice de validation, au cours duquel 40% ont indiqué ne pas avoir été suffisamment informés pendant le processus de transfert.
- e) 33 participants sur 40 (83%) ont indiqué que leurs registres des risques comprenaient des hypothèses et des risques susceptibles d'empêcher la réalisation des résultats escomptés inscrits dans le Programme et budget pour l'exercice biennal 2016-2017.

82. Les résultats de l'enquête ont également mis en évidence les points de vue des participants sur les moyens futurs d'améliorer davantage le cadre de gestion axée sur les résultats de l'OMPI :

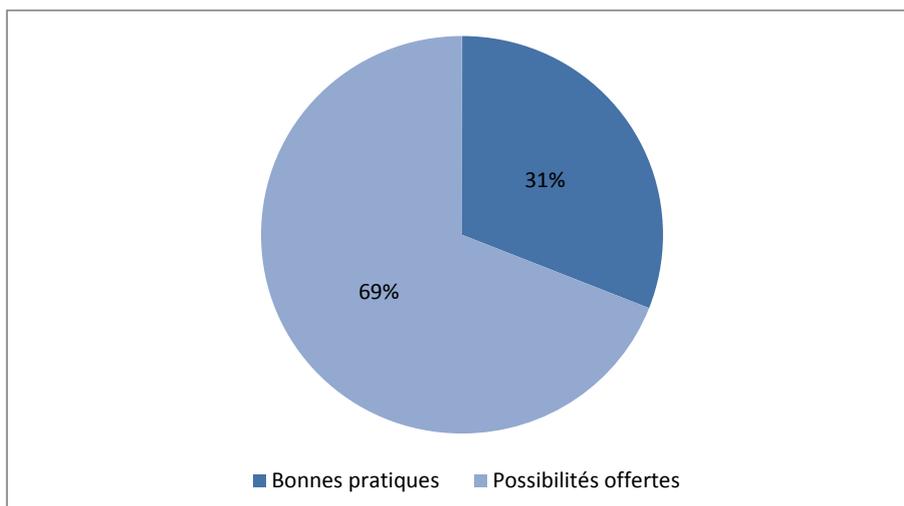
- a) 33 participants (67%) ont indiqué qu'ils avaient bénéficié d'un soutien technique et d'outils de suivi utiles au cours de l'exercice biennal 2016-2017. Cependant, cela représente une diminution de 21% par rapport à l'enquête de validation 2014-2015, dans laquelle 88% ont indiqué avoir bénéficié d'un soutien technique et d'outils de suivi utiles. Il semblerait donc que certains aspects du soutien technique et de la formation pour effectuer le suivi des progrès accomplis dans le cadre de gestion axée sur les résultats des programmes aient fait défaut depuis la validation de 2014-2015. Les 26% de participants qui ont estimé que des efforts supplémentaires étaient nécessaires pour assurer la formation et le conseil témoignent dans ce sens.
- b) 34% des participants (15) ont estimé que des efforts supplémentaires étaient nécessaires pour élaborer des outils de suivi à même de permettre une collecte efficace des données pour rendre compte des indicateurs d'exécution; et plus de la moitié (56%)

ont indiqué que d'autres programmes ne partageaient pas de données utiles de suivi et de rapports en temps opportun. Il s'agit donc d'une occasion favorable pour améliorer davantage le partage des connaissances au sein de l'Organisation.

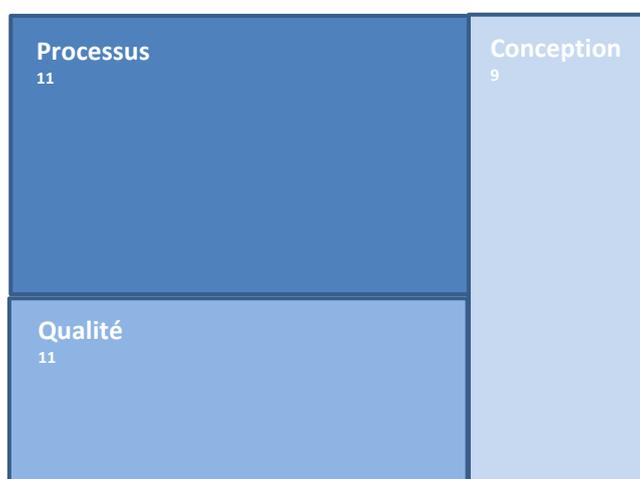
c) 22 participants (52%) ont indiqué qu'ils n'avaient pas connaissance d'indicateurs, d'objectifs et de niveaux de référence plus SMART (c'est-à-dire plus précis, mesurables, atteignables, pertinents et inscrits dans un calendrier précis) et en nombre plus restreint ou n'en avaient pas pour l'exercice biennal 2016-2017, et 26% ont estimé que des progrès étaient nécessaires pour s'assurer de l'utilité du cadre de gestion axée sur les résultats pour suivre les progrès, les succès escomptés et la prise de décisions pour les programmes. Ces chiffres indiquent la nécessité d'approfondir davantage le savoir organisationnel de la gestion axée sur les résultats et de ses composants connexes.

d) Enfin, un peu plus de la moitié des participants (21) ont indiqué que la sélection de leurs indicateurs et la qualité des données s'étaient améliorées depuis le dernier exercice de validation, tandis que 46% n'avaient pas connaissance de cette affirmation ou n'étaient pas d'accord avec cette dernière.

83. La partie qui suit présente un résumé des types de commentaires émis par les participants à l'enquête.



84. Parmi les commentaires émis, 69% mettaient en exergue les possibilités offertes pour améliorer davantage le cadre de gestion axée sur les résultats. Le schéma ci-dessous détaille le nombre de commentaires émis sur des questions de conception, de processus ou de qualité.



85. Les commentaires émis comprenaient, entre autres, la nécessité de continuer à améliorer la conception et la qualité des indicateurs d'exécution et à traiter les questions associées, de clarifier l'appartenance des indicateurs d'exécution et d'appréhender les difficultés liées à la mesure des résultats sur un cycle relativement court, lors de la mise en œuvre des activités normatives et dans le cadre de certaines activités de renforcement des capacités.

86. Une question clé ressortant des commentaires de l'enquête, et faisant écho à la récente évaluation des communications institutionnelles¹⁰ de la DSI, porte sur la mesure du trafic sur les sites Web. Le trafic sur les sites Web est actuellement mesuré pour les sites Web en anglais, mais certains bureaux extérieurs ont travaillé au développement de sites Web dans des langues locales, qui ne sont pas pris en compte lors de la mesure du trafic sur les sites Web pour ces bureaux spécifiques. Par conséquent, les données relatives à l'exécution ne rendent pas tout à fait compte des données disponibles et ne mesurent pas pleinement l'indicateur et les résultats correspondants. La Division de l'exécution des programmes et du budget devrait intégrer prochainement les sites Web en langues locales lors de la mesure du trafic sur les sites Web pour les bureaux extérieurs, le cas échéant.

6. CONCLUSIONS DE LA VALIDATION DU RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L'OMPI

87. Dans l'ensemble, l'exercice de validation a réaffirmé le constat d'améliorations continues dans le cadre de gestion axée sur les résultats de l'Organisation. Davantage de données relatives à l'exécution ont satisfait aux critères d'évaluation, et la méthode utilisée pour enregistrer les réalisations effectuées s'est améliorée par rapport au dernier exercice de validation.

88. La DSI a analysé les 31 indicateurs d'exécution choisis de façon aléatoire et les données associées relatives à l'exécution afin de déterminer les façons d'améliorer ces indicateurs ou les outils et processus en place pour acquérir des données pertinentes permettant de rendre compte de ces mesures. Au cours du processus de validation, l'accent a été mis notamment sur les indicateurs d'exécution répondant partiellement ou ne répondant pas aux critères de validation. Les observations qui suivent sont basées sur l'évaluation des indicateurs d'exécution, réalisée en s'appuyant sur les critères SMART et les règles relatives au cadre de gestion axée sur les résultats, les échanges avec les programmes et la consultation des précédents rapports de la DSI.

A) OUTILS ET MECANISMES POUR ACQUÉRIR DES DONNEES RELATIVES A L'EXECUTION ET LES COMMUNIQUER

i) Mesure du changement comportemental et des résultats

89. La DSI a constaté que les programmes 9, 10 et 30 avaient mis au point des indicateurs destinés à mesurer les changements relatifs au comportement des participants qui assistaient à des ateliers, des séminaires et des programmes de formation offerts par les programmes respectifs. Plus précisément, leurs indicateurs d'exécution cherchent à mesurer :

- a) le pourcentage de participants aux ateliers de l'OMPI qui appliquent les compétences acquises dans leur travail (programme 9);

¹⁰ ÉVALUATION 2017-01 : évaluation des activités de communication institutionnelle de l'OMPI et de leurs contributions à la notoriété et à la réputation de l'OMPI

- b) le pourcentage de participants qui utilisent davantage les services de l'OMPI dans les six mois suivant la participation à des séminaires itinérants consacrés aux services et initiatives de l'OMPI (programme 10); et
- c) le pourcentage de participants à des programmes de formation ciblant les institutions d'appui aux PME intégrant dans leur travail des connaissances améliorées et des compétences actualisées (programme 30).

90. Ces indicateurs sont certes pertinents pour mesurer les résultats, mais les changements relatifs au comportement et les effets (à savoir l'indicateur d'exécution du programme 10) et le fait que ces réalisations ne sont pas sous le contrôle des programmes soulignent qu'il est important que les programmes conçoivent des outils (par exemple des enquêtes) et des mécanismes adéquats pour suivre les progrès accomplis et en rendre compte.

91. La DSI émet les observations suivantes :

- a) Certains bureaux n'ont pas été en mesure d'acquiescer avec succès des données pertinentes pour rendre compte de leur indicateur au cours des deux derniers exercices biennaux. Ces bureaux ont indiqué avoir éprouvé des difficultés à obtenir des données de suivi représentatives;
- b) Le calendrier pour l'évaluation des effets des séminaires itinérants sur l'utilisation accrue des services de l'OMPI (par exemple, les brevets) est inefficace et a posé problème pour mesurer cet indicateur. À titre d'exemple, alors que plus de 80% des participants à ces séminaires prévoient d'utiliser les services de l'OMPI à l'avenir, seul 1,5% du total des participants a déclaré avoir utilisé ces services au cours des six mois suivant l'événement.
- c) L'outil (à savoir l'enquête), créé pour recueillir des données sur les participants utilisant des connaissances améliorées et des compétences actualisées dans le cadre de leur travail après avoir assisté à des formations ciblant les institutions d'appui aux PME, a fait ressortir la satisfaction immédiate des participants à la sortie des formations; par conséquent, l'enquête a été mal conçue et remise à un moment inapproprié.

92. À l'avenir, les programmes susmentionnés auraient intérêt à évaluer leurs indicateurs d'exécution respectifs et les méthodes utilisées pour mesurer ces indicateurs afin de déterminer et traiter les causes sous-jacentes ou concevoir de nouveau des indicateurs d'exécution et des méthodes de mesure qui soient plus à même de rendre compte des résultats escomptés.

ii) Collecte des données relatives à l'exécution

93. La DSI note que les défis relatifs à la technique et à la coordination ont entravé le processus et la méthode utilisés actuellement pour la collecte et la transmission des données entre la Section responsable de la collecte des données relatives à l'exécution à reporter au nombre annuel de visiteurs des sites Web de l'Indice mondial de l'innovation (Communications électroniques – Division des communications) et la Division de l'économie et des statistiques (programme 16), en charge de l'indicateur d'exécution.

94. Cela a eu des répercussions négatives sur l'efficacité du flux d'information, le respect des délais et le suivi de l'état des indicateurs d'exécution au regard des objectifs, ainsi que sur la détection et la correction en temps opportun d'anomalies de données et de problèmes techniques associés qui pourraient avoir en retour des effets négatifs sur la qualité ou la fiabilité des données relatives à l'exécution.

95. Par la suite, une meilleure coordination entre les deux programmes permettrait une gestion plus efficace et efficiente des données relatives à l'exécution.

B) INDICATEURS D'EXÉCUTION SMART

96. L'enquête interne de la DSI portant sur le cadre de gestion axée sur les résultats a montré que 52% des participants n'avaient pas connaissance d'indicateurs, d'objectifs et de niveaux de référence plus SMART (c'est-à-dire plus précis, mesurables, atteignables, pertinents et inscrits dans un calendrier précis) et en nombre plus restreint ou n'en avaient pas pour l'exercice biennal 2016-2017 et 29% des participants à l'enquête sur le cadre de gestion axée sur les résultats ont indiqué qu'ils avaient identifié un à deux indicateurs d'exécution mal définis ou non pertinents pour leurs programmes et 6% ont identifié entre trois et cinq indicateurs d'exécution mal définis ou non pertinents.

97. De même, la DSI note que la façon dont un certain nombre d'indicateurs d'exécution sont formulés ne permet pas de répondre efficacement aux critères SMART. Par exemple, certains indicateurs d'exécution incluent des termes tels que "progrès tendant vers" ou "accord continu" et ne présentent aucun résultat ciblé clairement défini qui, dans le meilleur des cas, pourrait être quantifiable ou mesurable. Cette remarque concerne tout particulièrement certains domaines normatifs et certains indicateurs d'exécution définis par les États membres de l'OMPI¹¹.

98. La mise au point d'indicateurs d'exécution ne mesurant pas clairement certaines formes de résultats d'une manière comparable et ciblée risque de mener à l'obtention d'indicateurs d'exécution moins efficaces et ne répondant pas totalement aux critères SMART; cela pourrait de fait empêcher la mesure efficace des résultats et la mise en relation avec les résultats escomptés de l'Organisation.

99. À l'avenir, la DSI encourage les programmes à continuer de travailler avec la Division de l'exécution des programmes et du budget pour évaluer leurs indicateurs d'exécution au regard des critères SMART, afin de s'assurer que les indicateurs d'exécution sont bien conçus et efficacement liés aux résultats escomptés.

7. RECOMMANDATIONS DE LA VALIDATION DU RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L'OMPI

100. Les recommandations suivantes ont été formulées sur la base :

- a) des preuves documentaires fournies par les divers programmes de l'OMPI pour appuyer les indicateurs d'exécution respectifs;
- b) des résultats de l'enquête relative au cadre de gestion axée sur les résultats;
- c) des résultats de la présentation du cadre de gestion axée sur les résultats et des règles de ce dernier;
- d) de la consultation des précédents rapports de la Division de la supervision interne; et
- e) des entretiens avec le personnel chargé de la mise en œuvre et de la mesure des indicateurs d'exécution choisis de façon aléatoire.

¹¹ Les programmes 2, 4, 31 et 17 constituent des exemples de programmes présentant ces types d'indicateurs d'exécution.

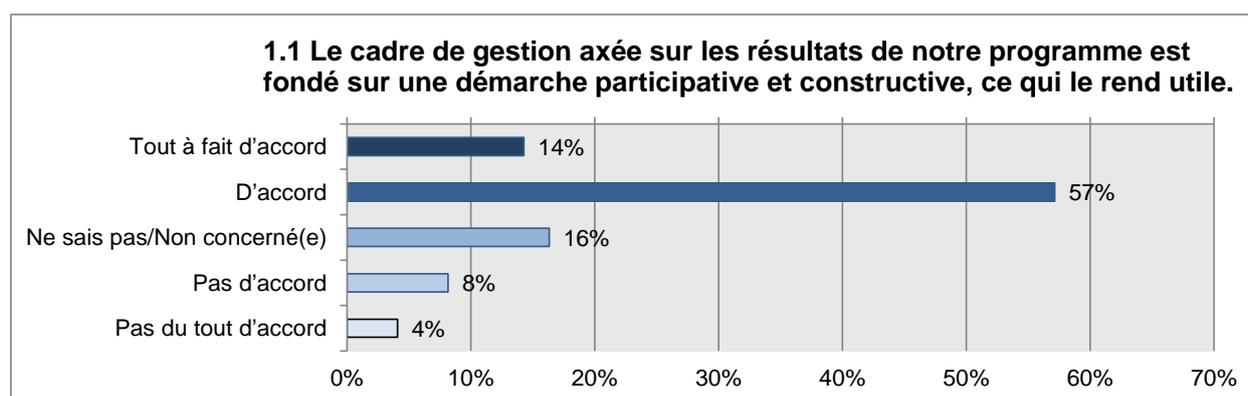
101. **Recommandation n° 1** : Les programmes 9, 10 et 30 de l'OMPI devraient collaborer avec la Division de l'exécution des programmes et du budget pour évaluer leurs indicateurs d'exécution respectifs, à savoir a) le pourcentage de participants aux ateliers de l'OMPI qui appliquent les compétences acquises dans leur travail (programme 9); b) le pourcentage de participants qui utilisent davantage les services de l'OMPI dans les six mois suivant la participation à des séminaires itinérants consacrés aux services et initiatives de l'OMPI (programme 10); et c) le pourcentage de participants à des programmes de formation ciblant les institutions d'appui aux PME intégrant dans leur travail des connaissances améliorées et des compétences actualisées (programme 30), en vue de : i) identifier et trouver des solutions aux causes sous-jacentes qui créent des difficultés à l'heure de mesurer efficacement les données relatives à l'exécution pour ces indicateurs; ii) se mettre en contact avec d'autres programmes ayant des indicateurs similaires pour obtenir des conseils et des bonnes pratiques sur les méthodes utilisées pour mesurer ces indicateurs; et/ou iii) envisager de repenser la conception des indicateurs d'exécution pour mieux mesurer et communiquer les résultats escomptés associés.

102. **Recommandation n° 2** : La Division de l'économie et des statistiques (programme 16) et la Division des communications (programme 19) devraient analyser et valider régulièrement les données indiquant le nombre de visiteurs des sites Web de l'Indice mondial de l'innovation pour améliorer l'efficacité des méthodes de collecte et de transmission, le respect des délais et la clarté des données communiquées en fin d'année.

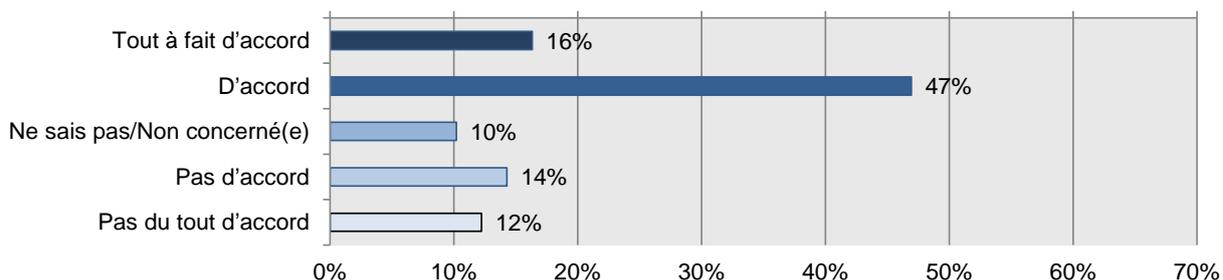
103. Sinon, il serait utile que les membres du personnel de la Division de l'économie et des statistiques reçoivent une formation appropriée sur l'utilisation de l'outil Google Analytics afin qu'ils puissent compiler, analyser et communiquer de manière autonome leurs indicateurs d'exécution.

8. RAPPORT DE SYNTHÈSE – ENQUÊTE DANS LE CADRE DE LA VALIDATION DU RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L'OMPI

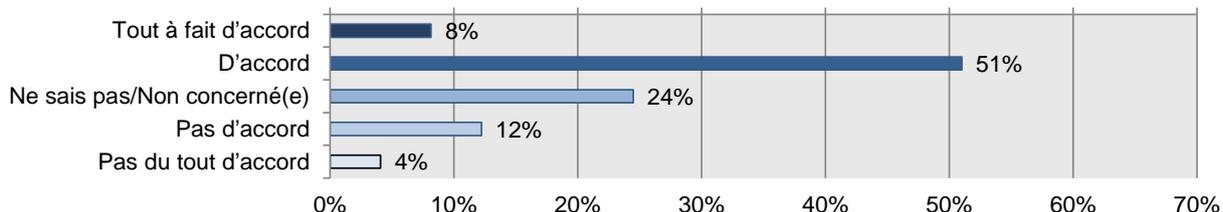
PARTIE 1 : Questions préliminaires



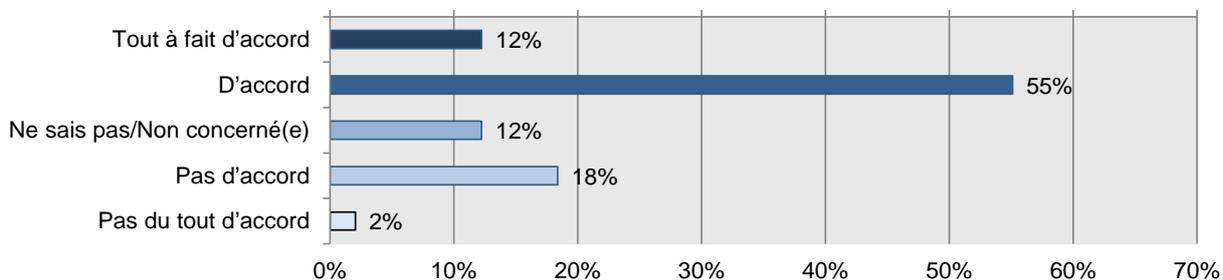
1.2 J'ai bénéficié d'une formation et de conseils en matière de développement de mon cadre de gestion axée sur les résultats.



1.3 Les directives existantes concernant l'élaboration d'indicateurs d'exécution SMART (précis, mesurables, atteignables, pertinents et inscrits dans un calendrier précis) et leur lien avec les résultats escomptés sont adéquates et utiles.



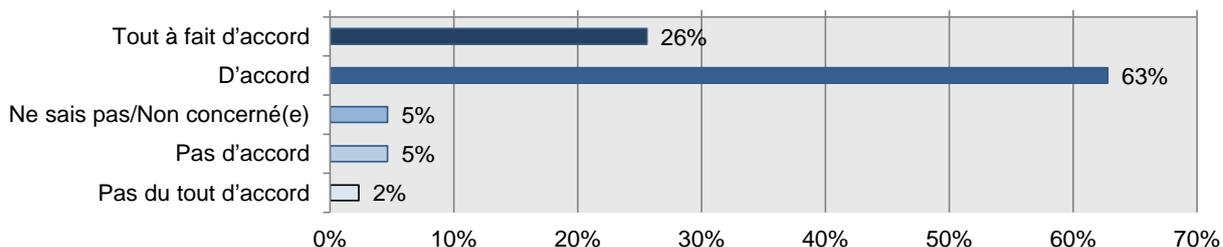
1.4 J'ai bénéficié d'un soutien technique utile en matière d'outils de suivi, si nécessaire.



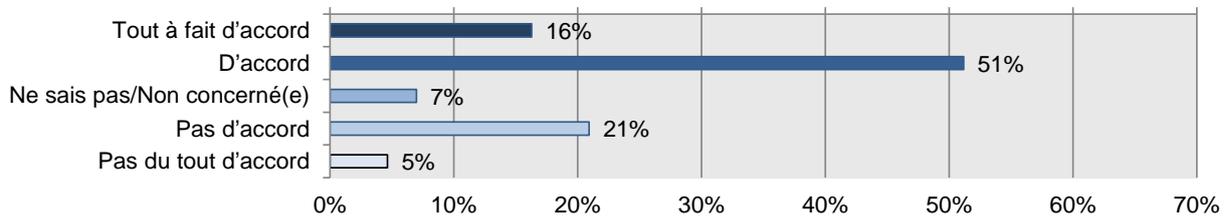
PARTIE 2 : Évaluation des critères

CRITÈRE N° 1 : Pertinent et utile

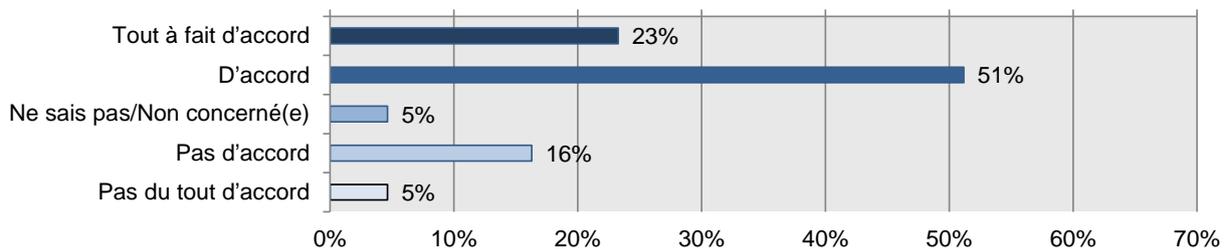
2.1 Sur une échelle allant de 1 (tout à fait d'accord) à 5 (pas du tout d'accord), mon cadre de gestion axée sur les résultats est approprié et pertinent pour atteindre les objectifs stratégiques de l'OMPI.



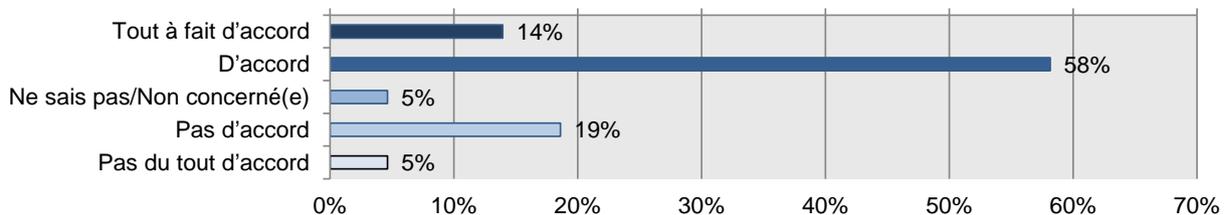
2.2 Sur une échelle allant de 1 (tout à fait d'accord) à 5 (pas du tout d'accord), mon cadre de gestion axée sur les résultats est utile pour évaluer les progrès, les succès escomptés et la prise de décision dans mon programme.



2.3 Sur une échelle allant de 1 (tout à fait d'accord) à 5 (pas du tout d'accord), mon cadre de gestion axée sur les résultats est utile pour la reddition de comptes aux États membres.

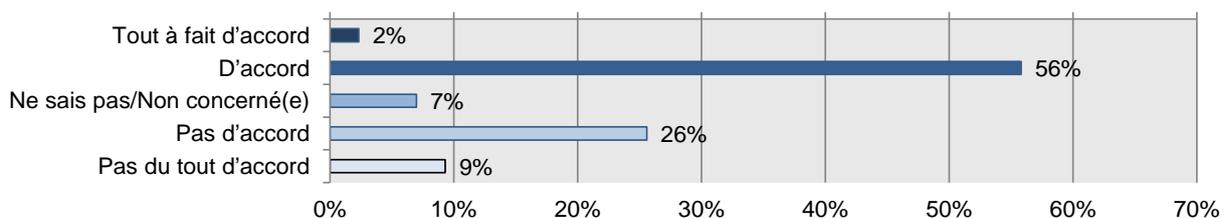


2.4 Sur une échelle allant de 1 (tout à fait d'accord) à 5 (pas du tout d'accord), mon cadre de gestion axée sur les résultats est utile pour lier mon plan de travail individuel ou le système de gestion des performances et de perfectionnement du personnel

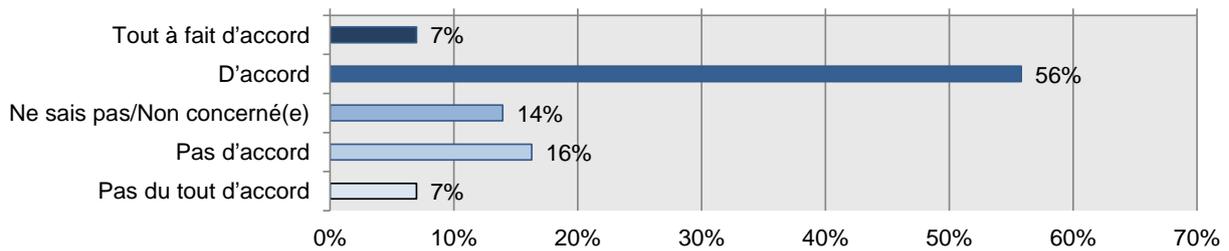


CRITÈRE N° 2 : Efficace et facilement accessible

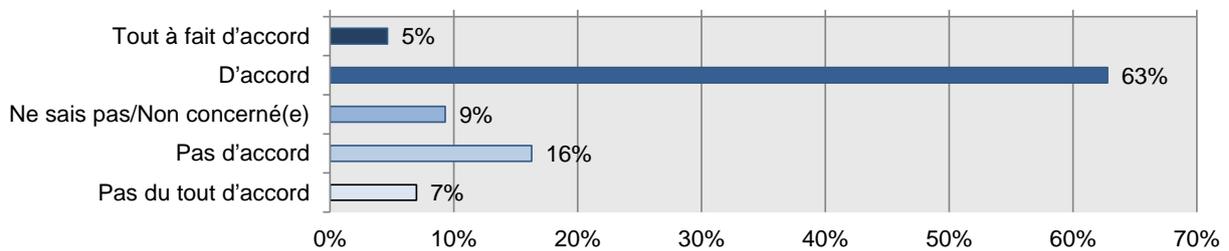
3.1 Sur une échelle allant de 1 (tout à fait d'accord) à 5 (pas du tout d'accord), nos systèmes et outils de suivi sont élaborés pour recueillir efficacement des données en vue de la production de rapports d'exécution.



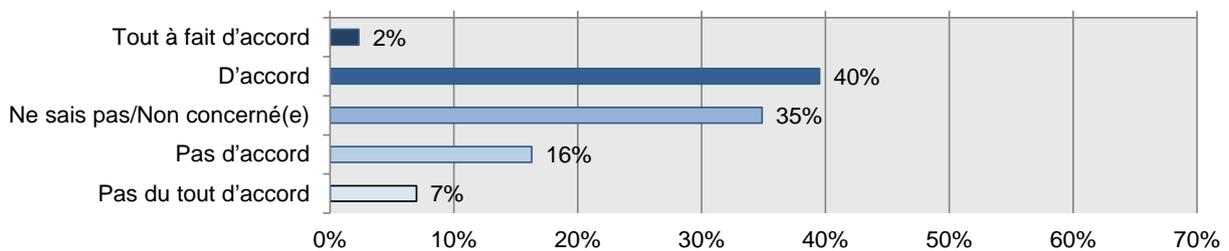
3.2 Sur une échelle allant de 1 (tout à fait d'accord) à 5 (pas du tout d'accord), nos systèmes et outils de suivi sont utiles pour rendre compte des mesures d'exécution.



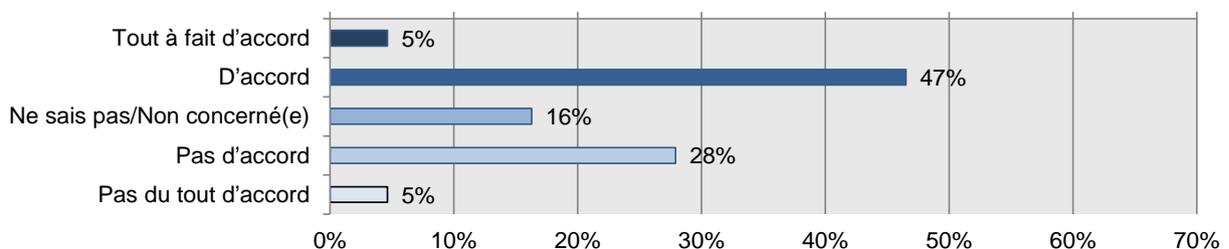
3.3 Sur une échelle allant de 1 (tout à fait d'accord) à 5 (pas du tout d'accord), nos systèmes et outils de suivi sont utiles pour répondre aux demandes de rapports de suivi des parties prenantes internes et externes.



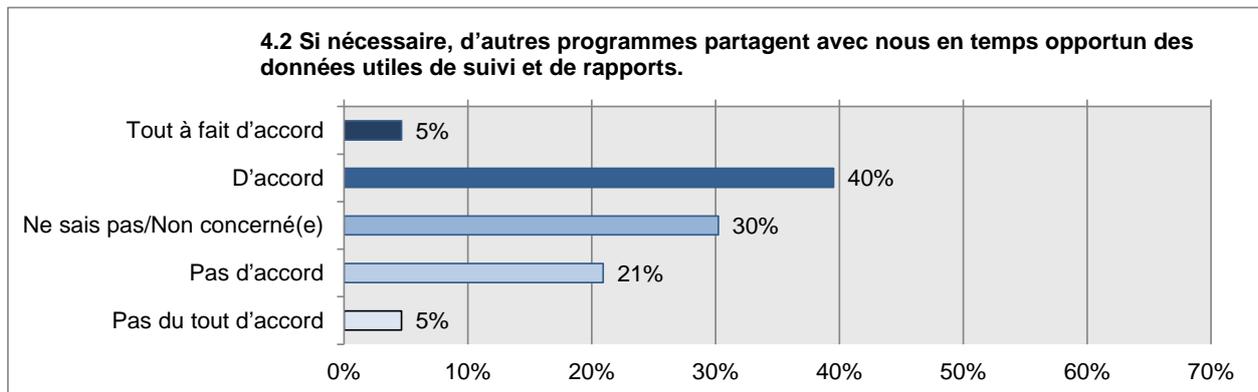
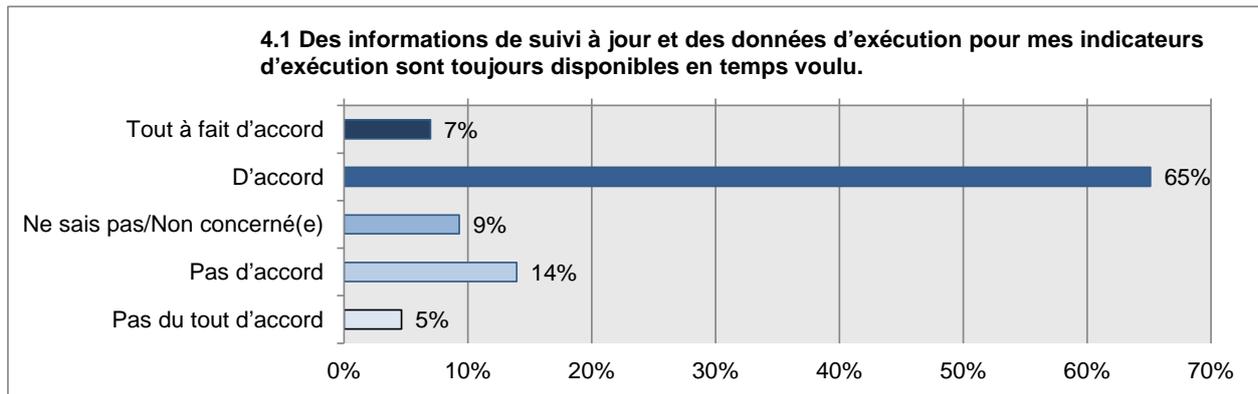
3.4 Sur une échelle allant de 1 (tout à fait d'accord) à 5 (pas du tout d'accord), nos systèmes et outils de suivi sont facilement accessibles pour les autres programmes.



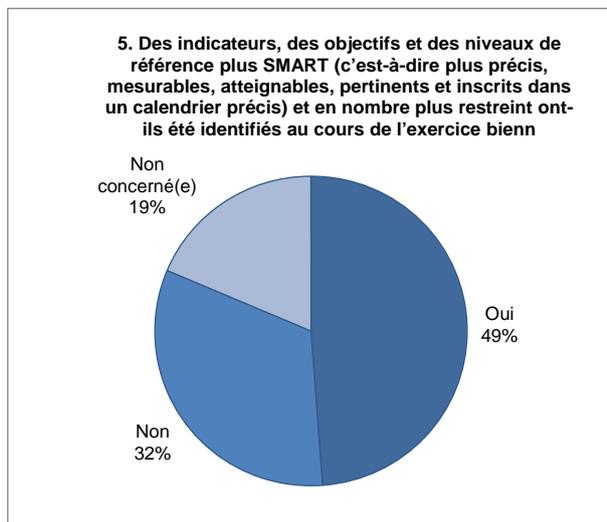
3.5 Sur une échelle allant de 1 (tout à fait d'accord) à 5 (pas du tout d'accord), nos systèmes et outils de suivi sont utilisés régulièrement à des fins de gestion.



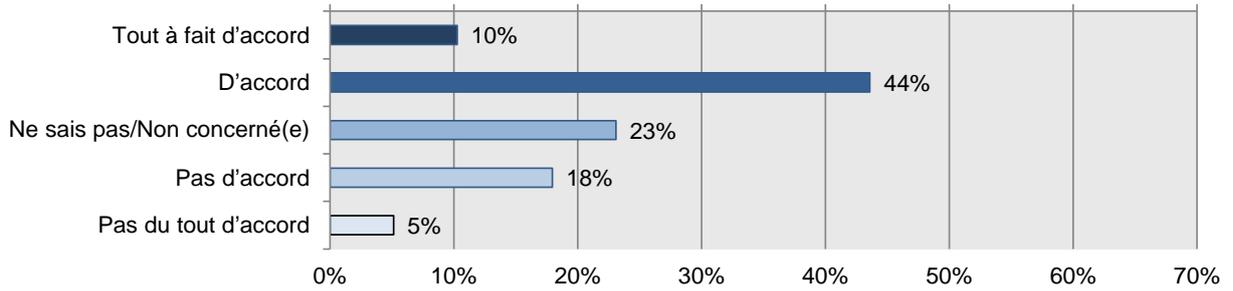
CRITÈRE N° 3 : Respect des délais



PARTIE 3 : Qualité des indicateurs d'exécution

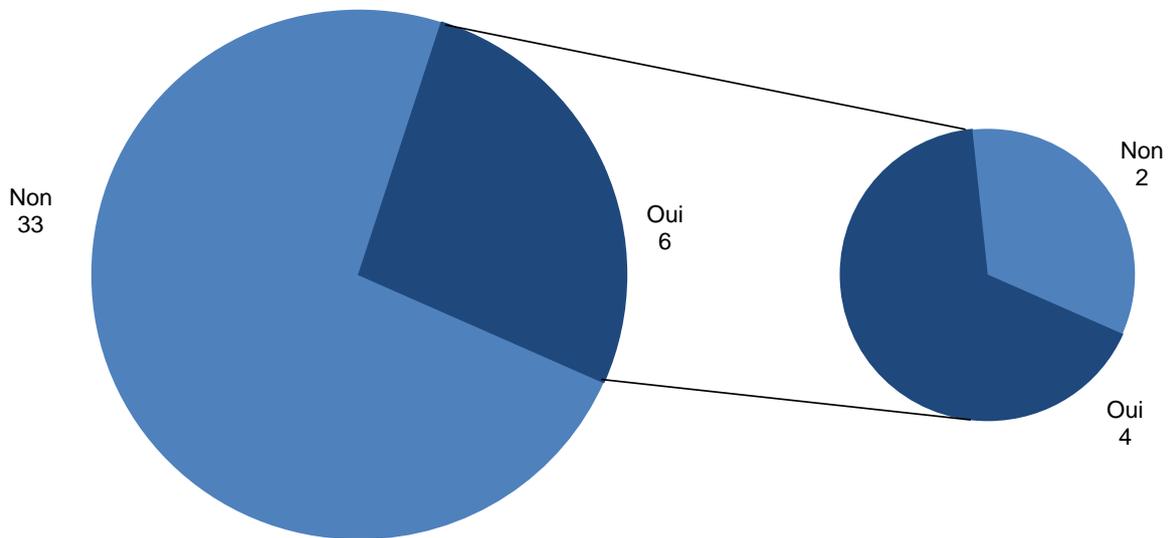


7. La sélection de mes indicateurs et la qualité des données se sont améliorées depuis le dernier exercice de validation.

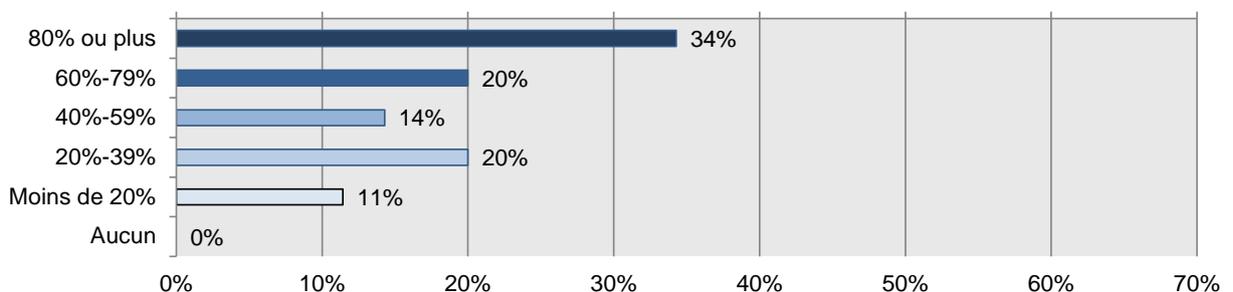


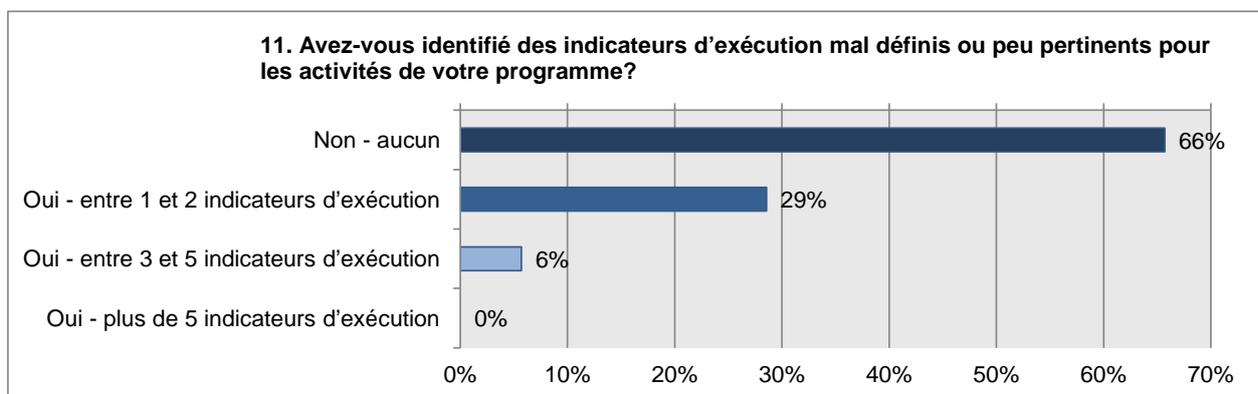
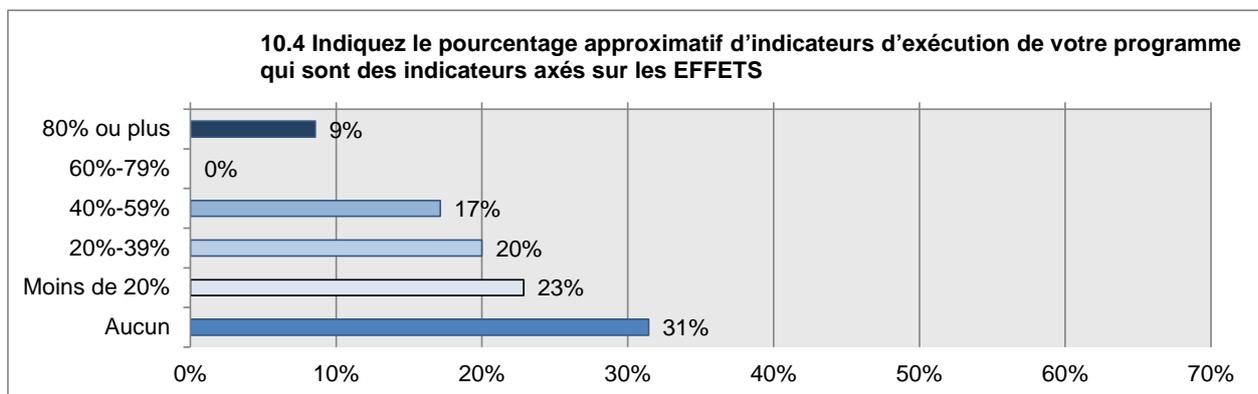
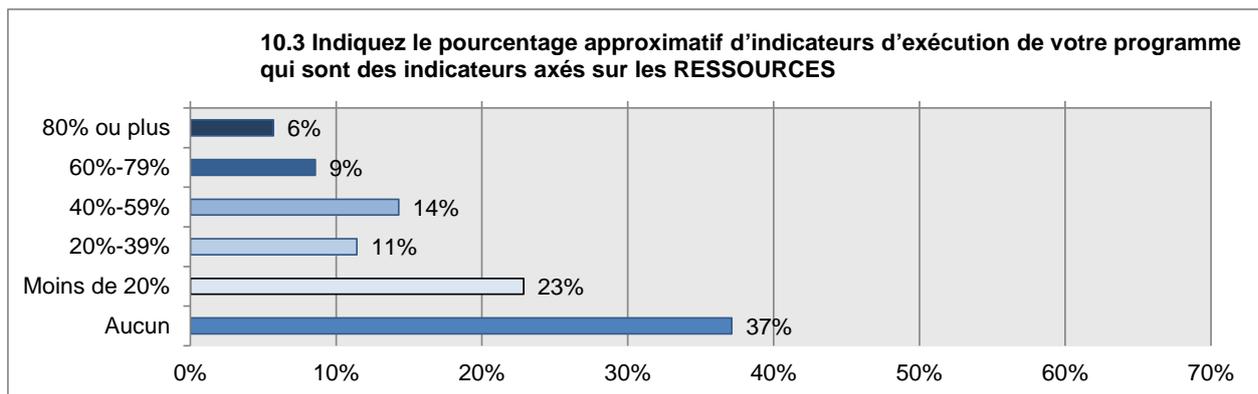
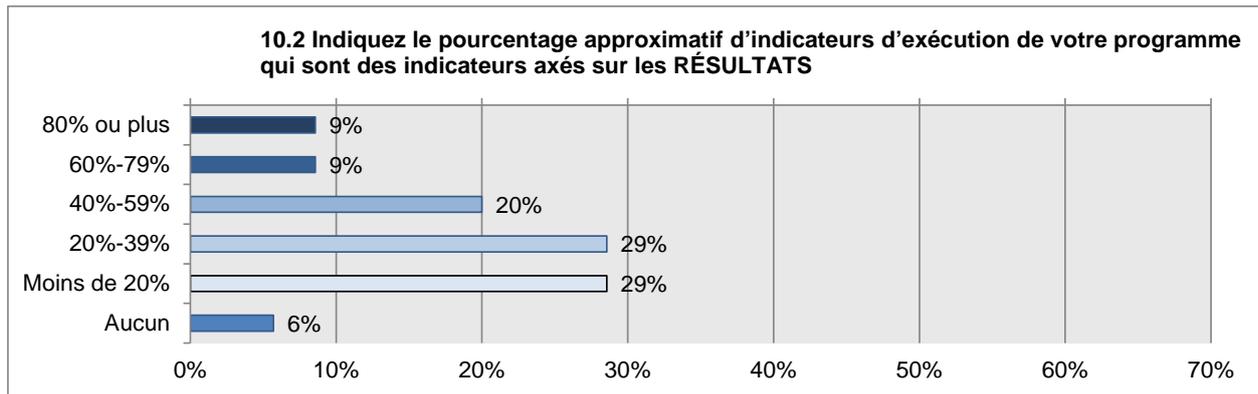
8. Étiez-vous un nouveau membre du personnel ou avez-vous été transféré(e) à un nouveau poste

9. J'ai été parfaitement informé(e) de l'état de l'ensemble des mesures d'exécution du programme qui relèveront de mes nouvelles fonctions.



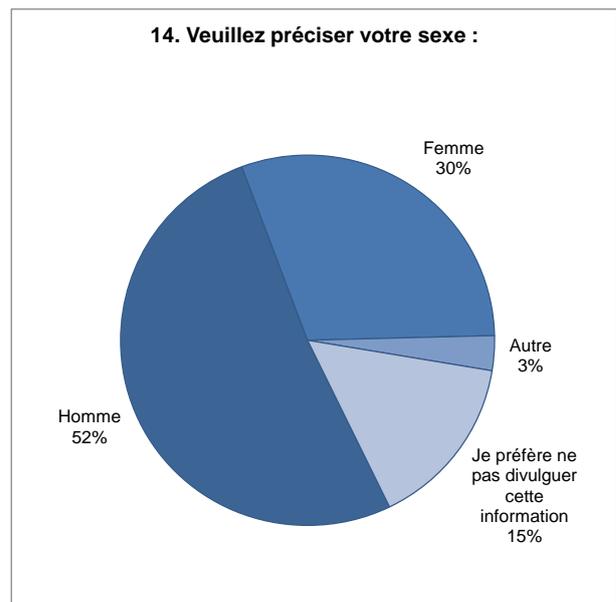
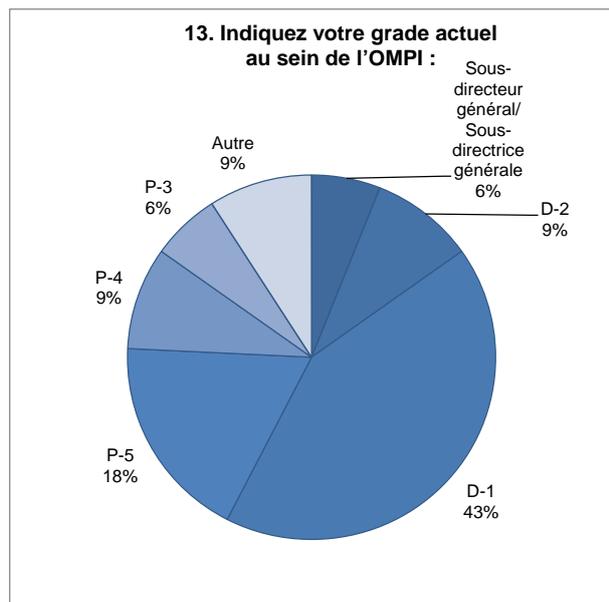
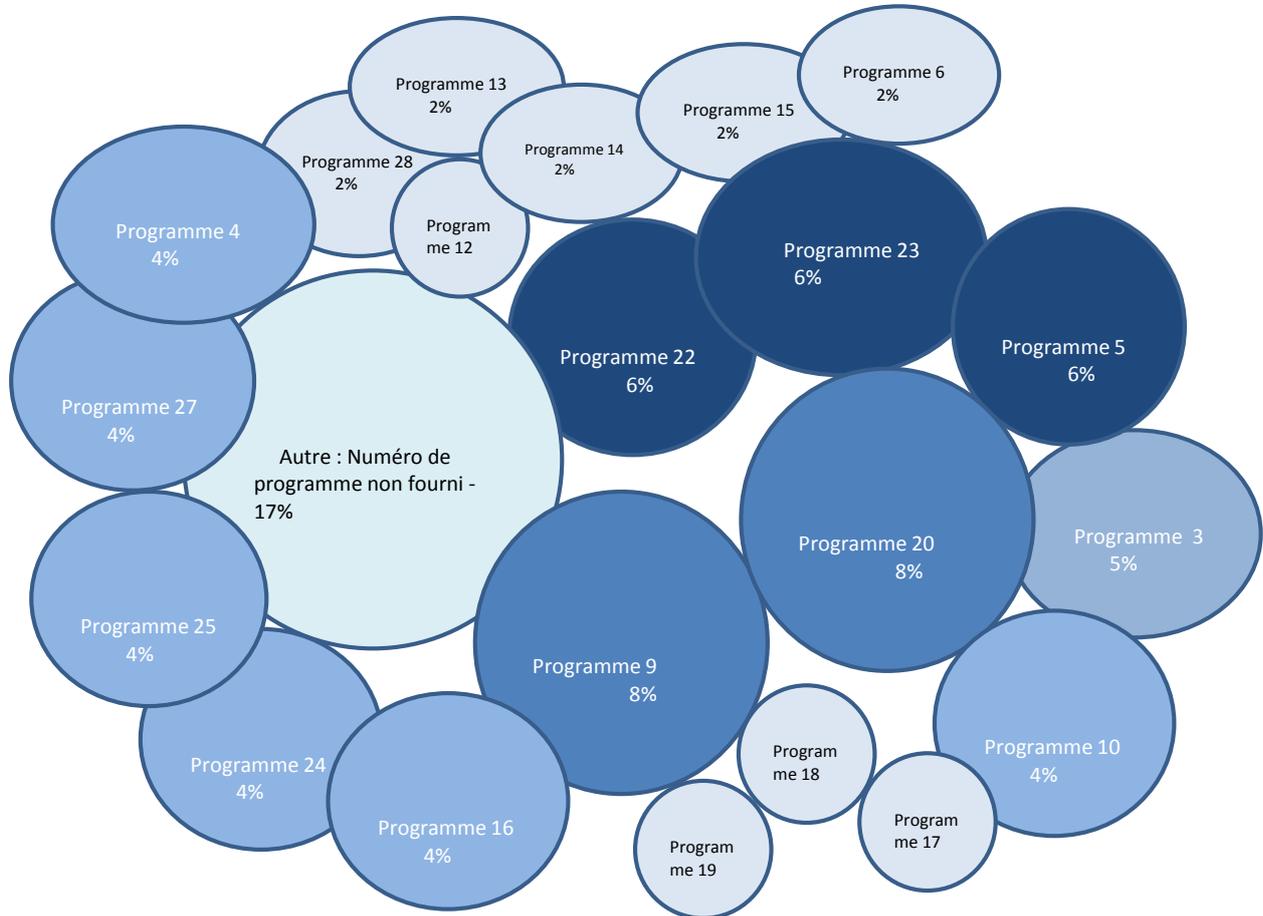
10.1 Indiquez le pourcentage approximatif d'indicateurs d'exécution de votre programme qui sont des indicateurs axés sur les PRODUITS





PARTIE 4 – INFORMATIONS GÉNÉRALES

12 : Taux de participation à l'enquête par programme (participants ayant indiqué leur numéro de programme)



9. SUIVI SUR L'ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS FORMULÉES DANS LES RAPPORTS DE VALIDATION ANTERIEURS

Complètement mises en œuvre	
Partiellement mises en œuvre	
Pas mises en œuvre	

Recommandations figurant dans les précédents rapports de validation	État lors du Rapport sur l'exécution des programmes 2014-2015	Observations sur l'état de mise en œuvre des recommandations
[PPR 2012-2013] Recommandation n° 2 : Élaborer une procédure visant à garantir que le processus de transfert de personnel entre les programmes comprend entre personnel entrant et sortant une présentation appropriée et une actualisation de l'état de toutes les mesures d'exécution des programmes que les responsables en exercice devront s'approprier ou gérer.		Cette recommandation doit encore être traitée; des mesures sont prises pour mettre en œuvre et clore cette recommandation d'ici la fin de l'année 2018.
[PPR 2014-2015] Recommandation n° 1 : Rationaliser et améliorer davantage les indicateurs dépourvus de niveaux de référence ou d'objectifs durant l'exercice 2016 du rapport sur la performance de l'OMPI afin de renforcer continuellement le tableau des résultats de l'OMPI.		Il a été estimé que la recommandation avait été mise en œuvre en février 2018
[PPR 2014-2015] Recommandation n° 2 : Définir des critères et des procédures formels régissant les modalités d'abandon des indicateurs d'exécution au cours d'un exercice biennal afin de contribuer à améliorer davantage le cadre de gestion de l'exécution et de mieux étayer les résultats d'exécution.		La recommandation est considérée comme mise en œuvre depuis avril 2017.
[PPR 2014-2015] Recommandation n° 3 : Développer des procédures internes au sein de la Division de l'exécution des programmes et du budget permettant d'évaluer toute demande de modification des indicateurs d'exécution formulée par les programmes; cela établira une méthodologie cohérente ainsi que des supports clairs et étayés permettant de justifier toute décision prise à cet égard.		La recommandation est considérée comme mise en œuvre depuis avril 2017.

REMERCIEMENTS

La Division de la supervision interne souhaite remercier tous les membres du personnel concernés pour leur assistance, leur coopération et l'intérêt dont ils ont fait preuve au cours de cette mission.

Élaboré par : Adan Ruiz Villalba, Alain Garba, Julia Engelhardt, Bevan Chishimba et Céline Caira

Révisé et approuvé par : Rajesh Singh

10. TABLEAU DES RECOMMANDATIONS

Recommandation n°	Priorité	Unité(s) concernée(s)/ responsable(s)	Délai de mise en œuvre	Commentaire relatif à la gestion et plan d'action
<p>Recommandation n° 1a : Le programme 9 de l'OMPI (Afrique, pays arabes, pays d'Asie et du Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés) aurait intérêt à travailler avec la Division de l'exécution des programmes et du budget pour évaluer son indicateur d'exécution, à savoir <i>le pourcentage de participants aux ateliers de l'OMPI qui appliquent les compétences acquises dans leur travail</i>, en vue de :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) identifier et trouver des solutions aux causes sous-jacentes qui créent des difficultés à l'heure de mesurer efficacement les données relatives à l'exécution pour cet indicateur; ii) se mettre en contact avec d'autres programmes ayant des indicateurs similaires pour obtenir des conseils et des bonnes pratiques sur les méthodes utilisées pour mesurer ces indicateurs; et/ou iii) envisager de repenser la conception des indicateurs d'exécution pour mieux mesurer et communiquer les résultats escomptés associés. 	Moyenne	Coordonné par M. Di Pietro Peralta	Janvier 2020	<p>1. Voici quelques raisons expliquant pourquoi l'indicateur n'est pas facile à respecter :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) certains États membres sont réticents à autoriser l'évaluation de la performance de leur personnel national pour des raisons de souveraineté; b) les évaluations soumises aux autorités nationales des États membres à ce sujet restent souvent sans réponse; c) l'instabilité des institutions dans les pays en développement rend difficile le suivi de la carrière professionnelle des fonctionnaires et de leurs superviseurs respectifs et, par conséquent, rend difficile l'évaluation de leurs performances après avoir participé aux activités de renforcement des capacités; d) cet indicateur nécessiterait une unité de ressources humaines très performante dans les diverses organisations gouvernementales bénéficiant des activités de l'OMPI, ce qui n'existe généralement pas dans de nombreux pays en développement; <p>2. Compte tenu de ce qui précède, nous proposons d'élaborer des plans pilotes pour mesurer cet indicateur dans certains pays sélectionnés. Les bureaux régionaux identifieront un ou deux pays par région et, sur une base volontaire et dans le cadre d'un projet pilote, nous concevrons avec les autorités nationales une méthodologie pour appliquer l'indicateur. Une fois testé et, si cela est jugé réalisable, nous l'appliquerons également à d'autres pays.</p>

Recommandation n°	Priorité	Unité(s) concernée(s)/ responsable(s)	Délai de mise en œuvre	Commentaire relatif à la gestion et plan d'action
<p>Recommandation n° 1b : Le programme 10 de l'OMPI (pays en transition et pays développés) devrait collaborer avec la Division de l'exécution des programmes et du budget pour évaluer son indicateur d'exécution, à savoir le nombre de participants qui utilisent davantage les services de l'OMPI dans les six mois suivants la participation à des séminaires itinérants consacrés aux services et initiatives de l'OMPI, en vue de :</p> <p>i) identifier et trouver des solutions aux causes sous-jacentes qui créent des difficultés à l'heure de mesurer efficacement les données relatives à l'exécution pour cet indicateur; ii) se mettre en contact avec d'autres programmes ayant des indicateurs similaires pour obtenir des conseils et des bonnes pratiques sur les méthodes utilisées pour mesurer ces indicateurs; et/ou iii) envisager de repenser la conception des indicateurs d'exécution pour mieux mesurer et communiquer les résultats escomptés associés.</p>	Moyenne	M. Svantner M. Vazquez	Janvier 2019	<p>Une discussion initiale avec la DSI montre l'avantage de remplacer l'indicateur basé sur la deuxième enquête par un indicateur basé sur l'enquête menée immédiatement après le séminaire. Plus de 80% des participants à une enquête menée après le séminaire indiquent qu'ils utiliseront les services de l'OMPI. Cet indicateur serait complété par une étude portant sur les effets observés des séminaires sur l'utilisation des services de l'OMPI, qui serait menée tous les deux ans, tandis que la deuxième enquête serait abandonnée. Nous discuterons avec la Division de l'exécution des programmes et du budget sur ce sujet.</p>
<p>Recommandation n° 1c : Le programme 30 de l'OMPI (Appui aux petites et moyennes entreprises (PME) et à la création d'entreprises) devrait collaborer avec la Division de l'exécution des programmes et du budget pour évaluer son indicateur d'exécution, à savoir le pourcentage de participants à des programmes de formation ciblant les institutions d'appui aux PME intégrant dans leur travail des connaissances améliorées et des compétences actualisées, en vue de :</p> <p>i) identifier et trouver des solutions aux causes sous-jacentes qui créent des difficultés à l'heure de mesurer efficacement les données relatives à l'exécution pour cet indicateur; ii) se mettre en contact avec d'autres programmes ayant des</p>	Moyenne	M. Svantner	Décembre 2018	<p>Le programme 30 a déjà entamé des discussions avec la Division de l'exécution des programmes et du budget et a soumis des mécanismes proposés pour mieux acquérir des données d'exécution. Des efforts sont déployés pour mettre en place des systèmes visant à améliorer les pratiques actuelles telles que les enquêtes de suivi. L'efficacité de ces mesures sera examinée fin 2018.</p>

Recommandation n°	Priorité	Unité(s) concernée(s)/ responsable(s)	Délai de mise en œuvre	Commentaire relatif à la gestion et plan d'action
indicateurs similaires pour obtenir des conseils et des bonnes pratiques sur les méthodes utilisées pour mesurer ces indicateurs; et/ou iii) envisager de repenser la conception des indicateurs d'exécution pour mieux mesurer et communiquer les résultats escomptés associés.				
<p>Recommandation n° 2 : La Division de l'économie et des statistiques (programme 16) et la Division des communications (programme 19) devraient analyser et valider régulièrement les données indiquant le nombre de visiteurs des sites Web de l'Indice mondial de l'innovation pour améliorer l'efficacité des méthodes de collecte et de transmission, le respect des délais et la clarté des données communiquées en fin d'année. Sinon, il serait utile que les membres du personnel de la Division de l'économie et des statistiques reçoivent une formation appropriée sur l'utilisation de l'outil Google Analytics afin qu'ils puissent compiler, analyser et communiquer de manière autonome leurs indicateurs d'exécution.</p>	Moyenne	<p>M. Fink (Division de l'économie et des statistiques)</p> <p>Mme De Icaza (Section des communications sur le Web)</p>	Décembre 2018	La Division des communications fournira aux membres du personnel de la Division de l'économie et des statistiques un accès direct à un tableau de bord Google Analytics dédié, qui permettra aux membres du personnel de compiler, d'analyser et de communiquer de manière autonome leurs indicateurs d'exécution.

11. ANNEXES

Annexe I.	DÉFINITION DES CRITÈRES DE VALIDATION
Annexe II.	ÉCHANTILLON ALÉATOIRE DE RÉUNIONS
Annexe III.	ÉVALUATIONS DE LA VALIDATION, Y COMPRIS CLASSEMENT
Annexe IV.	CADRE DE VALIDATION

[Les annexes suivent]

ANNEXE I – DÉFINITION DES CRITÈRES DE VALIDATION

Afin de faciliter le processus de validation, l'équipe de validation a appliqué une version adaptée des "critères de bonnes pratiques pour les systèmes de données" définis par le National Audit Office du Royaume-Uni. Les données relatives à l'exécution et les informations utilisées pour rendre compte de l'exécution des programmes devraient être :

1. **Pertinentes et utiles** par rapport à ce que l'Organisation cherche à réaliser d'après les mesures de performance. Les éléments quantifiés et les données communiquées doivent couvrir tous les aspects importants de la performance exprimés à travers les résultats escomptés et les indicateurs d'exécution. Les méthodes de collecte des données, les critères et les hypothèses ne doivent pas induire en erreur. Les données et les hypothèses n'ayant pas d'influence sur la décision de validation doivent être exclues.
2. **Suffisantes/détaillées** pour révéler l'étendue des progrès accomplis par rapport à la mesure des performances. Les données relatives à l'exécution devront inclure toutes les informations qui étaient disponibles pour faire une évaluation détaillée en fonction des mesures de la performance.
3. **Collectées efficacement/facilement accessibles** – Des systèmes appropriés sont mis en place pour enregistrer, atteindre, communiquer et analyser les données requises pour faire rapport en fonction des mesures de performance.
4. **Cohérentes et comparables** – Les informations doivent porter sur des indicateurs d'exécution clés comparables permettant des comparaisons significatives. Le principe d'homogénéité n'empêchera pas l'utilisation de procédures ou méthodes plus précises au fur et à mesure qu'elles deviennent disponibles. Toutefois, toute modification de ces procédures et méthodes sera documentée et justifiée de manière transparente. L'homogénéité repose sur :
 - a) le respect des règles méthodologiques au cours des différentes périodes;
 - b) l'application des mêmes orientations et connaissances aux projets et programmes possédant des caractéristiques similaires, notamment en ce qui concerne la méthodologie, l'utilisation des technologies, les délais et les similarités régionales;
 - c) des hypothèses et des tests égaux sur un scénario de base possible; et
 - d) l'application équivalente des principes dans les avis d'experts internes et externes, au fil du temps et entre les projets et programmes.

La comparabilité n'est possible que s'il y a continuité de l'information avec les périodes passées ou les programmes similaires réalisés ailleurs. La comparabilité et la continuité des mesures sont très importantes pour plusieurs raisons. La première est qu'améliorer l'exécution d'un programme peut impliquer des changements profonds et structurels dont la nature ne permet guère qu'ils soient réalisés à court terme. Le plus souvent, il faudra un certain temps pour que ces changements s'imposent et commencent à être perceptibles. Deuxièmement, la modification des mesures de l'exécution des programmes risque de perturber et déstabiliser le personnel, faisant naître des incertitudes quant aux objectifs de travail. Troisièmement, si l'on veut émettre des avis sur l'état de l'Organisation, il convient de disposer d'une large série d'informations comparables. Si les programmes modifient ce qui est mesuré, il sera difficile de faire des comparaisons annuelles.

5. **Exactes et vérifiables** suffisamment pour l'usage qui en est fait, aptes à refléter le changement, étayées par une documentation claire, de sorte que les méthodes d'établissement des mesures puissent être validées. Le principe de l'exactitude exige d'éviter autant qu'il est

possible les partis pris et les incertitudes. S'agissant de la validation, l'exactitude et la vérification sont exigées à deux niveaux :

- a) le premier se rapporte à l'exactitude et à la preuve écrite/justifiée, c'est-à-dire physique des données et informations quantitatives;
- b) le deuxième se rapporte à l'exactitude et à la preuve écrite/justifiée, c'est-à-dire physique d'informations autres que quantitatives.

6. **Présentées dans les délais**, de manière suffisamment régulière pour permettre de suivre les progrès et suffisamment rapide pour être toujours d'actualité.

7. **Clares et transparentes**, c'est-à-dire que les informations divulguées doivent être compréhensibles par les destinataires et leur permettre de prendre des décisions avec une relative sécurité. La transparence concerne le degré de visibilité de la présentation des informations faite d'une manière ouverte, claire, factuelle, neutre et cohérente, sur la base de preuves documentaires. Les informations seront enregistrées, compilées et analysées d'une manière qui permet aux examinateurs internes et aux destinataires externes d'attester de leur crédibilité. La transparence repose notamment sur les impératifs suivants :

- a) énoncer clairement et explicitement toutes les hypothèses avec documents à l'appui;
- b) citer clairement les documents de référence;
- c) préciser tous les calculs, méthodes et informations utilisés;
- d) identifier clairement tous les changements dans la documentation;
- e) recenser et documenter les informations de façon à permettre une validation indépendante;
- f) documenter les explications ou les justifications (par exemple les choix en matière de procédure, méthodologie, paramètres, sources d'information, facteurs déterminants, critères d'échantillonnage);
- g) étayer l'argumentation des critères sélectionnés avec des documents;
- h) expliquer les hypothèses, références et méthodes de sorte qu'un tiers puisse reproduire les informations communiquées; et
- i) rendre compte de tout facteur extérieur au projet susceptible d'influer sur les décisions des destinataires.

8. Un autre critère pour évaluer la communication des mesures d'exécution consiste en l'exactitude du code de couleurs. Le code de couleurs a une fonction distincte et ne fait pas tout à fait partie des données relatives à l'exécution. Une évaluation de l'exactitude a été faite en vérifiant que les indicateurs étaient pertinents au vu des informations présentées dans les données relatives à l'exécution communiquées dans le cadre du rapport sur la performance de l'OMPI en 2016-2017.

[L'annexe II suit]

ANNEXE II – ÉCHANTILLONNAGE ALÉATOIRE DE RÉUNIONS

Un échantillonnage aléatoire d'un indicateur d'exécution par programme a été réalisé par les membres de l'Équipe de haute direction de l'OMPI ou leurs suppléants en présence du personnel de la DSI.

Chef de programme/ suppléant	Intitulé	Date de la réunion	Numéro et nom du programme
Mme Forbin	Vice-directrice générale, Secteur du droit d'auteur et des industries de la création	4 avril 2018	a) Programme 3 – Droit d'auteur et droits connexes
M. Matus	Vice-directeur général Secteur du développement	5 avril 2018	a) Programme 8 – Coordination du Plan d'action pour le développement b) Programme 9 – Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés c) Programme 11 – Académie de l'OMPI
M. Sandage	Vice-directeur général Secteur des brevets et de la technologie	16 avril 2018	a) Programme 1 – Droit des brevets b) Programme 5 – Système du PCT c) Programme 7 – Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI
Mme Wang	Vice-directrice générale Secteur des marques et des dessins et modèles	4 avril 2018	a) Programme 2 – Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques b) Programme 6 – Système de Madrid c) Programme 31 – Système de La Haye d) Programme 32 – Système de Lisbonne
M. Getahun	Sous-directeur général Secteur des questions mondiales	4 avril 2018	a) Programme 4 – Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques b) Programme 17 – Promouvoir le respect de la propriété intellectuelle c) Programme 18 – Propriété intellectuelle et défis mondiaux
M. Sundaram	Sous-directeur général, Secteur administration et gestion	5 avril 2018	a) Programme 22 – Gestion des programmes et des ressources b) Programme 24 – Services d'appui généraux c) Programme 25 – Technologies de l'information et de la communication d) Programme 27 – Services de conférence et services linguistiques e) Programme 28 – Sécurité de l'information, des biens et des personnes

Chef de programme/ suppléant	Intitulé	Date de la réunion	Numéro et nom du programme
M. Takagi	Sous-directeur général, Secteur de l'infrastructure mondiale	5 avril 2018	a) Programme 12 – Classifications internationales et normes b) Programme 13 – Service des bases de données mondiales c) Programme 14 – Services d'accès à l'information et aux savoirs d) Programme 15 – Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle
M. Prasad	Sous-directeur général et chef de Cabinet	10 avril 2018	a) Programme 20 – Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs b) Programme 21 – Direction générale
Mme Moussa	Directrice Département de la gestion des ressources humaines	13 avril 2018	a) Programme 23 – Gestion et mise en valeur des ressources humaines
M. Svantner	Directeur, Département des pays en transition et des pays développés	12 avril 2018	a) Programme 10 – Pays en transition et pays développés b) Programme 30 – Petites et moyennes entreprises (PME) et innovation
M. Fink	Économiste en chef Division de l'économie et des statistiques	6 avril 2018	a) Programme 16 – Économie et statistiques
Mme Lloyd Da Silva	Directrice, Division des communications	11 avril 2018	a) Programme 19 – Communications
M. Singh	Directeur de la Division de la supervision interne	4 avril 2018	a) Programme 26 – Supervision interne

[L'annexe III suit]

ANNEXE III – ÉVALUATIONS DE VALIDATION Y COMPRIS LES CLASSEMENTS

Indicateur d'exécution du programme 1 : niveau de satisfaction des participants aux ateliers ou séminaires ciblés portant sur des sujets spécifiques liés aux brevets.

1. Évaluation des données relatives à l'exécution		
Classement :		
 Répond suffisamment aux critères  Répond partiellement aux critères  Ne répond pas aux critères		
	Critères applicables aux données relatives à l'exécution	Observations/limites des données
1.a.	Pertinentes/utiles	 Les données relatives à l'exécution des questionnaires montrent un niveau de satisfaction des participants à la formation sans équivoque.
1.b.	Suffisantes/détaillées	 Les informations disponibles sont suffisantes et suffisamment détaillées pour permettre de mesurer l'indicateur.
1.c.	Recueillies de manière efficiente/d'accès facile	 L'utilisation succincte et systématique des questionnaires et la compilation des données dans Excel rendent l'information facilement accessible.
1.d.	Exactes/vérifiables	 Les preuves matérielles indiquées dans les questionnaires et le report de ces dernières dans un tableau Excel permettent de vérifier facilement et précisément les informations disponibles.
1.e.	Respect des délais	 La communication des données relatives à l'exécution est effectuée annuellement selon les cycles de suivi de l'OMPI.
1.f.	Claires/transparentes	 Les données relatives à l'exécution montrent la présence d'un grand nombre de documentations dépourvues d'ambiguïtés.
1.g.	Conclusions sur les données relatives à l'exécution	Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent suffisamment aux critères.
2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs		
Classement :		
 Code de couleurs exact  Code de couleurs inexact  Code de couleurs non évaluable		
2.a.	Exactitude du code de couleurs	 Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, l'auto-évaluation indiquant "Pleinement atteint" est pertinente pour étayer les chiffres consignés dans le rapport sur la performance de l'OMPI.
2.b.	Commentaires sur le programme	

Indicateur d'exécution du programme 2 : progrès vers un accord sur les questions actuelles sur l'ordre du jour du comité permanent (SCT).

1. Évaluation des données relatives à l'exécution		
Classement :		
	Répond suffisamment aux critères	 Répond partiellement aux critères  Ne répond pas aux critères
	Critères applicables aux données relatives à l'exécution	Observations/limites des données
1.a.	Pertinentes/utiles	 Les informations fournies sur l'indicateur sont pertinentes, car elles décrivent les progrès réalisés par rapport au niveau de référence à partir d'un compte rendu in extenso. "L'Assemblée générale de l'OMPI a décidé que, à sa prochaine session en 2018, elle poursuivra l'examen de la question de la convocation d'une conférence diplomatique pour l'adoption du traité sur le droit des dessins et modèles pour la fin du premier semestre de 2019."
1.b.	Suffisantes/détaillées	 Les données relatives à l'exécution révèlent de façon suffisante l'étendue des progrès réalisés dans ce domaine, bien que l'information reste qualitative et non spécifique. Il existe certainement d'autres moyens et d'autres éléments permettant de mettre en évidence les progrès accomplis vers un accord sur l'ordre du jour du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT), tels que des mémos ou des courriers d'États membres.
1.c.	Recueillies de manière efficiente/d'accès facile	 Les données relatives à l'exécution sont recueillies au moyen de documents de réunion officiels et sont facilement accessibles pour vérification.
1.d.	Exactes/vérifiables	 Les données relatives à l'exécution sont vérifiables par la fiabilité des sources et des processus d'élaboration des rapports de l'OMPI.
1.e.	Respect des délais	 Les données relatives à l'exécution sont communiquées en temps voulu et suivent le calendrier fixé pour le rapport rendu public de l'Assemblée générale de l'OMPI.
1.f.	Claires/transparentes	 Les données relatives à l'exécution sont claires et mises à disposition de façon transparente conjointement avec les documents relatifs à l'Assemblée générale de l'OMPI mis à la disposition du public.
1.g.	Conclusions sur les données relatives à l'exécution	 Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent suffisamment aux critères.

2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs			
Classement :			
 Code de couleurs exact  Code de couleurs inexact  Code de couleurs non évaluable			
2.a.	Exactitude du code de couleurs		Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, le classement d'auto-évaluation indiquant "partiellement atteint" est exact.
2.b.	Commentaires sur le programme		

Indicateur d'exécution du programme 3 : pourcentage de pays ayant indiqué un retour d'expérience positif sur les conseils fournis par l'OMPI dans le domaine législatif.

1. Évaluation des données relatives à l'exécution			
Classement :			
 Répond suffisamment aux critères  Répond partiellement aux critères  Ne répond pas aux critères			
	Critères applicables aux données relatives à l'exécution		Observations/limites des données
1.a.	Pertinentes/utiles		Les données relatives à l'exécution communiquées dans le rapport sur la performance de l'OMPI sont pertinentes et utiles pour rendre compte de l'indicateur d'exécution.
1.b.	Suffisantes/détaillées		Le programme enquête sur le niveau de satisfaction après la prestation de services. Toutes les enquêtes remplies ont été mises à disposition sur demande dans le cadre du processus de validation. Sur les 43 pays ayant reçu une enquête, 30 n'y ont pas répondu, comme indiqué par le programme.
1.c.	Recueillies de manière efficiente/d'accès facile		Les enquêtes sont normalisées et remises immédiatement après la prestation des services. Le programme est parvenu à obtenir un taux de réponse aux enquêtes de 30%, ce qui est supérieur à la moyenne statistique représentative de 20%. À ce stade, il pourrait être utile que le programme envisage l'utilisation de logiciels pour la collecte de données afin de renforcer l'efficacité de la collecte de données.
1.d.	Exactes/vérifiables		Les données relatives à l'exécution ne sont que partiellement vérifiables, car les enquêtes contiennent des informations sur 13 pays. Les 30 autres pays n'ont pas répondu à l'enquête.
1.e.	Respect des délais		Les enquêtes sont menées régulièrement et utilisées aux fins de gestion.
1.f.	Claires/transparentes		Les informations fournies dans le rapport sur la performance de l'OMPI sont insuffisantes.
1.g.	Conclusions sur les données relatives à l'exécution		Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent aux critères.

2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs		
Classement :		
	Code de couleurs exact	 Code de couleurs inexact  Code de couleurs non évaluable
2.a.	Exactitude du code de couleurs	Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, l'auto-évaluation indiquant "Pleinement atteint" n'est pas évaluable, car la méthode de communication des données relatives à l'exécution a changé et, par conséquent, le niveau de référence, l'objectif et les données relatives à l'exécution sont désormais difficilement comparables. Le programme a salué la proposition de clarifier l'objectif à l'avenir.
2.b.	Commentaires sur le programme	

Indicateur d'exécution du programme 4 : progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités normatives relatives à la propriété intellectuelle et aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles, comme convenues par les États membres.

1. Évaluation des données relatives à l'exécution		
Classement :		
	Répond suffisamment aux critères	 Répond partiellement aux critères  Ne répond pas aux critères
	Critères applicables aux données relatives à l'exécution	Observations/limites des données
1.a.	Pertinentes/utiles	Les données relatives à l'exécution sont pertinentes et utiles, car elles mesurent les progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités convenues par les États membres. Les progrès sont mesurés en comparant l'état des activités convenues au début de l'exercice biennal 2016-2017 avec les activités entreprises au cours de l'exercice biennal. Le rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des activités convenues peut être consulté dans les documents officiels de l'OMPI issus du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore.
1.b.	Suffisantes/détaillées	Les données relatives à l'exécution utilisées pour rendre compte de l'indicateur d'exécution sont présentées dans les rapports des assemblées des États membres de l'OMPI et dans les rapports du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Ces informations sont suffisantes et détaillées pour rendre compte de l'indicateur d'exécution.
1.c.	Recueillies de manière efficiente/d'accès facile	Les données relatives à l'exécution sont facilement accessibles, ces dernières étant incluses dans les rapports officiels de l'OMPI.
1.d.	Exactes/vérifiables	Les données relatives à l'exécution peuvent être facilement validées et sont exactes, car ces rapports reprennent les données en entier.

1.e.	Respect des délais		Les données relatives à l'exécution sont communiquées selon les cycles de réunion pertinents.
1.f.	Claires/transparentes		Les données relatives à l'exécution apparaissent clairement et de manière transparente dans les rapports officiels de l'OMPI.
1.g.	Conclusions sur les données relatives à l'exécution		Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent suffisamment aux critères.
2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs			
Classement :			
 Code de couleurs exact  Code de couleurs inexact  Code de couleurs non évaluable			
2.a.	Exactitude du code de couleurs		Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, le classement d'auto-évaluation indiquant "pleinement atteint" est exact.
2.b.	Commentaires sur le programme		

Indicateur d'exécution du programme 5 : qualité globale de l'examen des formalités (notamment le respect des délais).

1. Évaluation des données relatives à l'exécution			
Classement :			
 Répond suffisamment aux critères  Répond partiellement aux critères  Ne répond pas aux critères			
	Critères applicables aux données relatives à l'exécution		Observations/limites des données
1.a.	Pertinentes/utiles		Les données relatives à l'exécution sont pertinentes et utiles, ces dernières mesurant la qualité et la présentation en temps opportun des examens des formalités menés par le PCT. Les données relatives à l'exécution visent à mettre en évidence l'amélioration globale de la productivité et de la qualité des services fournis dans le cadre des opérations du PCT, notamment les examens des formalités.
1.b.	Suffisantes/détaillées		Les données relatives à l'exécution sont suffisantes et détaillées, car elles utilisent un indice de qualité agrégé, calculé en effectuant la moyenne de quatre indicateurs principaux; trois de ces indicateurs mesurent le respect des délais et le quatrième reflète les erreurs commises au cours du traitement.

1.c.	Recueillies de manière efficiente/d'accès facile Les informations ont été rassemblées sur des formulaires ou des archives écrites facilement accessibles et recueillies avec efficacité.		Les données relatives à l'exécution sont collectées efficacement au moyen d'un outil automatisé de contrôle de la qualité dans le système du PCT. Les rapports sur la qualité et le respect des délais sont générés par le système et peuvent être consultés sur le système par des personnes autorisées. Les données relatives à l'exécution sont publiées sur le site Web de l'OMPI et peuvent être facilement consultées et téléchargées.
1.d.	Exactes/vérifiables		Les données relatives à l'exécution sont exactes et vérifiables grâce à la vérification dans le système du PCT et aux rapports publiés sur le site Web de l'OMPI : http://www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/wipo_pub_901_2017.pdf
1.e.	Respect des délais		Les données relatives à l'exécution sont publiées chaque année sur le site Web de l'OMPI, dans la revue annuelle du PCT et dans les rapports annuels des réunions sur le site Web. Les données relatives à l'exécution sont actualisées en temps réel dans le système du PCT et sont donc à jour : http://www.wipo.int/pct/en/activity/index.html
1.f.	Claires/transparentes		Les données relatives à l'exécution ainsi que d'autres rapports du PCT peuvent être consultés sur le site Web de l'OMPI : http://www.wipo.int/edocs/mdocs/govbody/en/wo_pbc_25/wo_pbc_25_7.pdf
1.g.	Conclusions sur les données relatives à l'exécution		Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent pleinement aux critères.
2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs			
Classement :			
 Code de couleurs exact  Code de couleurs inexact  Code de couleurs non évaluable			
2.a.	Exactitude du code de couleurs		Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, le classement d'auto-évaluation indiquant "pleinement atteint" est exact.
2.b.	Commentaires sur le programme		

Indicateur d'exécution du programme 6 : nombre total d'enregistrements (Madrid).

1. Évaluation des données relatives à l'exécution		
Classement :		
	Répond suffisamment aux critères	
		Répond partiellement aux critères
		
		Ne répond pas aux critères
	Critères applicables aux données relatives à l'exécution	Observations/limites des données
1.a.	Pertinentes/utiles	 Les données relatives à l'exécution sont pertinentes et utiles, car elles mesurent le travail effectué avec les opérations dans le cadre du système de Madrid pour enregistrer les dépôts.
1.b.	Suffisantes/détaillées	 Les données relatives à l'exécution sont suffisantes et détaillées pour mesurer les progrès réalisés sur la base de l'indicateur d'exécution.
1.c.	Recueillies de manière efficiente/d'accès facile	 Les calculs effectués sur les données relatives à l'exécution sont automatisés et stockés dans une base de données facilement accessible.
1.d.	Exactes/vérifiables	 Les données relatives à l'exécution sont vérifiables dans la mesure où il y a des faits à l'appui et où des contrôles existent pour garantir l'exactitude des données.
1.e.	Respect des délais	 Les données relatives à l'exécution font l'objet d'un rapport mensuel dans une base de données disponible sur le site Web de l'OMPI : https://www3.wipo.int/ipstats/pmindex.htm?tab=madrid
1.f.	Clares/transparentes	 Les données sont claires et transparentes et mises à disposition sur le site Web de l'OMPI : https://www3.wipo.int/ipstats/editSearchForm.htm?tab=madrid
1.g.	Conclusions sur les données relatives à l'exécution	 Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent suffisamment aux critères.
2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs		
Classement :		
	Code de couleurs exact	
		Code de couleurs inexact
		
		Code de couleurs non évaluable
2.a.	Exactitude du code de couleurs	 Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, le classement d'auto-évaluation indiquant "pleinement atteint" est exact.
2.b.	Commentaires sur le programme	

Indicateur d'exécution du programme 7 : politiques de règlement extrajudiciaire des litiges pour lesquelles le Centre d'arbitrage et de médiation a contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre.

1. Évaluation des données relatives à l'exécution		
Classement :		
	Répond suffisamment aux critères	 Répond partiellement aux critères  Ne répond pas aux critères
	Critères applicables aux données relatives à l'exécution	Observations/limites des données
1.a.	Pertinentes/utiles	Les informations figurant dans les données relatives à l'exécution sont pertinentes et utiles pour rendre compte de l'indicateur d'exécution, car elles sont non seulement utilisées pour la reddition de compte dans le cadre du rapport sur la performance de l'OMPI, mais aussi pour que la direction rende compte des résultats en dehors du rapport sur la performance de l'OMPI. Les informations apportent des preuves factuelles sur la manière dont le programme contribue à la mise en œuvre des partenariats et au renforcement des activités des modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI dans des secteurs spécifiques de la propriété intellectuelle. Cet indicateur d'exécution central concerne la sélection ou l'adaptation des procédures extrajudiciaires de l'OMPI et des taxes applicables, ainsi que la formation ou l'identification de médiateurs et d'arbitres pour les litiges existant entre des secteurs spécifiques de la propriété intellectuelle, y compris en collaboration avec les bureaux de la propriété intellectuelle des États membres.
1.b.	Suffisantes/détaillées	Les données relatives à l'exécution sont très détaillées et incluent des dossiers complets pour rendre compte de l'indicateur d'exécution.
1.c.	Recueillies de manière efficiente/d'accès facile Les informations ont été rassemblées sur des formulaires ou des archives écrites facilement accessibles et recueillies avec efficacité.	Les données relatives à l'exécution sont collectées régulièrement et compilées dans un seul rapport incluant toutes les informations et facilement accessible sur demande.
1.d.	Exactes/vérifiables	Les données relatives à l'exécution sont disponibles dans les dossiers officiels de l'OMPI, que l'on trouve sur le site Web de l'OMPI. L'exactitude des informations est facilement vérifiable.
1.e.	Respect des délais	Les données relatives à l'exécution ont été fournies à la direction pour rendre régulièrement des rapports. Le Directeur général de l'OMPI s'est appuyé sur ces informations pour rendre compte des résultats de l'Organisation lors de l'assemblée informelle en 2018.
1.f.	Claires/transparentes	Les données relatives à l'exécution utilisées pour rendre compte de l'indicateur d'exécution font clairement référence aux documents de référence existants et proviennent entre autres de courriers électroniques, de sites Web officiels et de protocoles d'accord.

1.g.	Conclusions sur les données relatives à l'exécution		Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent suffisamment aux critères.
2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs			
Classement :			
 Code de couleurs exact  Code de couleurs inexact  Code de couleurs non évaluable			
2.a.	Exactitude du code de couleurs		Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, le classement d'auto-évaluation indiquant "pleinement atteint" est exact.
2.b.	Commentaires sur le programme		

Indicateur d'exécution du programme 8 : pourcentage de participants satisfaits de leur participation aux événements du Plan d'action de l'OMPI pour le développement ciblant les États membres, la société civile, les Organisations intergouvernementales et les parties prenantes.

1. Évaluation des données relatives à l'exécution			
Classement :			
 Répond suffisamment aux critères  Répond partiellement aux critères  Ne répond pas aux critères			
	Critères applicables aux données relatives à l'exécution		Observations/limites des données
1.a.	Pertinentes/utiles		Le niveau de satisfaction pour cet indicateur a été mesuré en utilisant les déclarations générales du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP), des coordonnateurs des groupes régionaux, de la société civile, des organisations intergouvernementales et des parties prenantes. Les données relatives à l'exécution sont partiellement pertinentes pour rendre compte de l'indicateur d'exécution, mais ne sont pas toujours utiles, car elles ne rendent pas compte de la satisfaction de la population indiquée dans l'indicateur d'exécution.
1.b.	Suffisantes/détaillées		Le programme 8 s'est appuyé sur l'ensemble des données relatives à l'exécution disponibles pour rendre compte de cet indicateur d'exécution. Cependant, les données relatives à l'exécution sont incomplètes. Mesurer la satisfaction des participants en s'appuyant sur des déclarations formelles émises lors de réunions officielles restreint les points de vue des parties prenantes, car les déclarations sont formulées à l'occasion de discours ouverts et non de manière confidentielle. De plus, la méthode ne rend pas pleinement compte des points de vue des parties prenantes. Par exemple, la société civile, les organisations intergouvernementales et d'autres parties prenantes n'ont pas émis de déclarations officielles. Leur niveau de satisfaction n'a donc pas pu être mesuré.

1.c.	Recueillies de manière efficiente/d'accès facile		Les données utilisées sont accessibles, mais pas toujours collectées de manière efficace, car il faut rechercher dans les déclarations générales du CDIP figurant dans les rapports in extenso les preuves de satisfaction des coordonnateurs des groupes régionaux. Le programme a éprouvé des difficultés à mettre au point des outils de suivi appropriés pour prendre toute la mesure de cet indicateur d'exécution très large.
1.d.	Exactes/vérifiables		Les déclarations utilisées pour l'élaboration des rapports peuvent être facilement vérifiées en consultant les rapports du CDIP; néanmoins, les données communiquées ne sont pas exactes, car elles ne précisent pas que le taux de satisfaction de 86,6% – 82,6% se rapporte uniquement aux déclarations des coordonnateurs régionaux.
1.e.	Respect des délais		Les résultats de cet indicateur d'exécution ont été rapportés au cours des cycles de réunions du CDIP.
1.f.	Clares/transparentes		Les données relatives à l'exécution pourraient induire en erreur, car elles donnent l'impression que les 86,6% – 82,6% incluent les points de vue de l'ensemble des parties prenantes alors qu'en réalité, ces chiffres concernent uniquement les coordinateurs régionaux. Présenter les pourcentages sans explication claire diminue la fiabilité des informations.
1.g.	Conclusions sur les données relatives à l'exécution		Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent partiellement aux critères.
2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs			
Classement :			
 Code de couleurs exact  Code de couleurs inexact  Code de couleurs non évaluable			
2.a.	Exactitude du code de couleurs		Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, l'auto-évaluation indiquant "Pleinement atteint" ne peut pas être évaluée, car les données relatives à l'exécution et la population utilisées pour comparer les données n'étaient pas complètes en raison de plusieurs limites.
2.b.	Commentaires sur le programme		Cet indicateur d'exécution a été supprimé dans le Programme et budget pour l'exercice biennal 2018-2019

Indicateur d'exécution du programme 9 : pourcentage de participants à des ateliers de l'OMPI qui mettent en pratique, dans le cadre de leur travail ou de leur entreprise, les compétences acquises.

1. Évaluation des données relatives à l'exécution		
Classement :		
 Répond suffisamment aux critères  Répond partiellement aux critères  Ne répond pas aux critères		
	Critères applicables aux données relatives à l'exécution	Observations/limites des données
1.a.	Pertinentes/utiles	Les données relatives à l'exécution sont destinées à fournir des informations pour évaluer le nombre de participants aux ateliers de l'OMPI qui appliquent les compétences acquises dans le cadre de leur travail. Cependant, l'évaluation de la pertinence et de l'utilité des données relatives à l'exécution est limitée, car certains bureaux n'ont pas fourni des données relatives à l'exécution complètes et pertinentes pouvant être utilisées pour mesurer l'indicateur d'exécution.
1.b.	Suffisantes/détaillées	Les données relatives à l'exécution étaient partiellement suffisantes et partiellement détaillées, car certaines données relatives à l'exécution manquaient et certaines données relatives à l'exécution mises à disposition ne mesuraient pas suffisamment l'indicateur d'exécution.
1.c.	Recueillies de manière efficiente/d'accès facile	Les données relatives à l'exécution étaient collectées de manière partiellement efficace et étaient partiellement faciles d'accès, car elles étaient incomplètes.
1.d.	Exactes/vérifiables	La clarté et la transparence sont deux critères présentant des limites dans la mesure où les données relatives à l'exécution fournies n'étaient ni complètes ni détaillées.
1.e.	Respect des délais	Les données relatives à l'exécution fournies n'étaient pas complètes; il faut donc en conclure que le processus actuel ne permet pas de produire de façon systématique des données complètes pour suivre les progrès et la réalisation des objectifs associés.
1.f.	Claires/transparentes	La clarté et la transparence ne peuvent pas être entièrement évaluées dans la mesure où les données relatives à l'exécution étaient incomplètes et la vérifiabilité et l'exactitude étaient sommaires.
1.g.	Conclusions sur les données relatives à l'exécution	Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent partiellement aux critères.

2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs			
Classement :			
 Code de couleurs exact  Code de couleurs inexact  Code de couleurs non évaluable			
2.a.	Exactitude du code de couleurs		Sur la base des données relatives à l'exécution fournies par chaque unité pour le même indicateur d'exécution sélectionné au hasard, les appréciations suivantes figuraient dans le rapport d'auto-évaluation : Afrique : "Non évaluable" – est exact États arabes : "Non évaluable" – est exact Pays d'Asie et du Pacifique : "Pleinement atteint" – est exact Pays d'Amérique latine et des Caraïbes : "Non évaluable" – est exact Pays moins développés : "Pleinement atteint" – est exact
2.b.	Commentaires sur le programme		

Indicateur d'exécution du programme 10 : pourcentage des participants à l'enquête indiquant utiliser davantage les services de l'OMPI dans les six mois suivant leur participation à des séminaires itinérants consacrés aux services et initiatives de l'OMPI

1. Évaluation des données relatives à l'exécution			
Classement :			
 Répond suffisamment aux critères  Répond partiellement aux critères  Ne répond pas aux critères			
	Critères applicables aux données relatives à l'exécution		Observations/limites des données
1.a.	Pertinentes/utiles		Les données relatives à l'exécution sont pertinentes et utiles dans la mesure où elles fournissent des informations sur les résultats obtenus à la suite des séminaires itinérants.
1.b.	Suffisantes/détaillées		Le programme a déployé des efforts importants et continus pour mesurer les effets de ses activités. Cependant, le faible taux de réponse pour cet indicateur et les limites de ce dernier pour rendre compte des effets sur l'utilisation des services de l'OMPI n'ont pas permis aux données relatives à l'exécution d'être suffisantes et détaillées, justifiant la nécessité du débat en cours pour mettre à jour cet indicateur.
1.c.	Recueillies de manière efficiente/d'accès facile		Le programme utilise OPINIO pour la collecte de données et les rapports sont disponibles sur demande.
1.d.	Exactes/vérifiables		Le programme a fourni des rapports de suivi résultant des enquêtes. Les données relatives à l'exécution peuvent être vérifiées en consultant les rapports d'enquête détaillés, mais elles ne sont pas présentées de manière précise du fait d'un manque de clarifications.

1.e.	Respect des délais		Le programme collecte régulièrement des données et les résultats de l'enquête servent de base à la planification et la mise en œuvre des activités. Les informations sont communiquées tous les trois à six mois selon les échéances fixées.
1.f.	Claires/transparentes		Les données relatives à l'exécution sous forme d'enquêtes pourraient être très utiles, mais il faut réfléchir davantage à leur conception pour gagner en clarté et en transparence. Par exemple, le nombre total de participants à l'enquête est inférieur à 5% du nombre total de participants et cette clarification est nécessaire à des fins de transparence.
1.g.	Conclusions sur les données relatives à l'exécution		Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent partiellement aux critères.
2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs			
Classement :			
 Code de couleurs exact  Code de couleurs inexact  Code de couleurs non évaluable			
2.a.	Exactitude du code de couleurs		Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, l'auto-évaluation indiquant "Pleinement atteint" n'a pas pu être évaluée, car les données relatives à l'exécution étaient peu disponibles et le taux de réponse à l'enquête était faible.
2.b.	Commentaires sur le programme		Le faible taux de réponse doit être contrebalancé avec d'autres données positives disponibles, telles que des questionnaires distribués au cours des événements qui indiquent que plus de 80% des participants prévoient d'utiliser les services de l'OMPI à l'avenir.

Indicateur d'exécution du programme 11 : nombre d'accords de coopération et de partenariats établis conformément à la nouvelle vision de l'Académie.

1. Évaluation des données relatives à l'exécution			
Classement :			
 Répond suffisamment aux critères  Répond partiellement aux critères  Ne répond pas aux critères			
	Critères applicables aux données relatives à l'exécution		Observations/limites des données
1.a.	Pertinentes/utiles		Les données relatives à l'exécution sont pertinentes et utiles, car elles mesurent le nombre d'accords de coopération et de partenariats établis par l'Académie de l'OMPI conformément à sa nouvelle vision. Ces données présentent un intérêt particulier pour les États membres de l'OMPI.

1.b.	Suffisantes/détaillées		Les données relatives à l'exécution sont suffisantes et détaillées dans la mesure où elles rendent compte du nombre d'accords et de partenariats que l'OMPI a établis avec divers partenaires au cours de l'exercice biennal.
1.c.	Recueillies de manière efficiente/d'accès facile Le processus de collecte, d'analyse, de suivi et de compte rendu des informations sur la performance en vue d'évaluer les réalisations par rapport au principal indicateur d'exécution n'est pas simple.		Les données relatives à l'exécution sont facilement accessibles pour vérification par les personnes autorisées.
1.d.	Exactes/vérifiables		Les données relatives à l'exécution sont exactes et peuvent être vérifiées en consultant les accords de coopération que l'OMPI a établis avec divers partenaires.
1.e.	Respect des délais		Les données relatives à l'exécution sont communiquées de manière systématique et en temps opportun dans les rapports de gestion et dans d'autres rapports de l'Académie de l'OMPI.
1.f.	Claires/transparentes		Les données relatives à l'exécution peuvent être consultées en examinant les accords de coopération et les partenariats établis par l'OMPI. Les parties concernées et intéressées peuvent avoir accès aux documents associés.
1.g.	Conclusions sur les données relatives à l'exécution		Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent suffisamment aux critères.
2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs			
Classement :			
 Code de couleurs exact  Code de couleurs inexact  Code de couleurs non évaluable			
2.c.	Exactitude du code de couleurs		Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, le classement d'auto-évaluation indiquant "pleinement atteint" est exact.
2.b.	Commentaires sur le programme		

Indicateur d'exécution du programme 12 : nombre de modifications et de fichiers d'information introduits dans la classification de Nice.

1. Évaluation des données relatives à l'exécution		
Classement :		
 Répond suffisamment aux critères  Répond partiellement aux critères  Ne répond pas aux critères		
	Critères applicables aux données relatives à l'exécution	Observations/limites des données
1.a.	Pertinentes/utiles	 Les données relatives à l'exécution sont pertinentes et utiles, car elles mesurent la composante du résultat escompté dont le rôle est de s'assurer que les classifications internationales et, en particulier, les classifications de Nice, sont actualisées et reflètent les pratiques actuelles.
1.b.	Suffisantes/détaillées	 Les données relatives à l'exécution sont suffisantes et détaillées dans la mesure où elles tiennent compte des modifications et des décisions prises par le comité d'experts à intégrer dans la classification de Nice.
1.c.	Recueillies de manière efficiente/d'accès facile	 Les données relatives à l'exécution sont directement liées aux décisions du comité d'experts et disponibles sur la page Web de la classification de Nice : http://www.wipo.int/classifications/nice/nclpub/en/fr/
1.d.	Exactes/vérifiables	 Les données relatives à l'exécution figurant sur le site Web de l'OMPI sont exactes, vérifiables et téléchargeables : http://www.wipo.int/classifications/nice/en
1.e.	Respect des délais	 Les données relatives à l'exécution sont publiées chaque année sur le site Web et les rapports annuels des réunions du comité d'experts sont disponibles sur le site Web de l'OMPI.
1.f.	Claires/transparentes	 Les données relatives à l'exécution ainsi que les rapports de réunion peuvent être consultés sur le site Web : http://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=42288
1.g.	Conclusions sur les données relatives à l'exécution	 Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent suffisamment aux critères.
2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs		
Classement :		
 Code de couleurs exact  Code de couleurs inexact  Code de couleurs non évaluable		
2.a.	Exactitude du code de couleurs	 Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, le classement d'auto-évaluation indiquant "pleinement atteint" est exact.
2.b.	Commentaires sur le programme	

Indicateur d'exécution du programme 13 : nombre d'enregistrements contenus dans PATENTSCOPE.

<p>1. Évaluation des données relatives à l'exécution</p> <p>Classement :</p> <p> Répond suffisamment aux critères  Répond partiellement aux critères  Ne répond pas aux critères</p>		
	Critères applicables aux données relatives à l'exécution	Observations/limites des données
1.a.	Pertinentes/utiles	 Les données relatives à l'exécution sont pertinentes et utiles, car elles mesurent le nombre d'enregistrements figurant dans la base de données PATENTSCOPE, qui donne accès aux demandes internationales selon le PCT le jour de la publication ainsi qu'aux documents de brevet des offices de brevets nationaux et régionaux participants.
1.b.	Suffisantes/détaillées	 Les données relatives à l'exécution sont suffisantes et détaillées dans la mesure où elles rendent compte du nombre cumulatif d'enregistrements dans PATENTSCOPE, ce qui permet d'effectuer plus facilement des évaluations exhaustives d'une année sur l'autre.
1.c.	Recueillies de manière efficiente/d'accès facile	 Les données relatives à l'exécution sont directement liées au nombre d'enregistrements figurant dans PATENTSCOPE. Les données sur les enregistrements peuvent être consultées sur le site Web de l'OMPI : https://patentscope.wipo.int/search/en/search.jsf
1.d.	Exactes/vérifiables	 Les données relatives à l'exécution sont exactes et vérifiables sur le site Web public de l'OMPI : https://patentscope.wipo.int/search/en/search.jsf
1.e.	Respect des délais	 Les données relatives à l'exécution sont publiées chaque année sur le site Web de l'OMPI et dans les rapports annuels des réunions de l'OMPI.
1.f.	Claires/transparentes	 Les données relatives à l'exécution ainsi que les rapports de réunion de l'OMPI peuvent être consultés sur le site Web de l'OMPI : https://patentscope.wipo.int/search/en/search.jsf
1.g.	Conclusions sur les données relatives à l'exécution	 Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent suffisamment aux critères.
<p>2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs</p> <p>Classement :</p> <p> Code de couleurs exact  Code de couleurs inexact  Code de couleurs non évaluable</p>		
2.a.	Exactitude du code de couleurs	 Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, le classement d'auto-évaluation indiquant "pleinement atteint" est exact.
2.b.	Commentaires sur le programme	

Indicateur d'exécution du programme 14 : nombre de demandes provenant de services ("Clinic") des centres d'appui à la technologie et à l'innovation soumises aux centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI).

1. Évaluation des données relatives à l'exécution Classement :  Répond suffisamment aux critères  Répond partiellement aux critères  Ne répond pas aux critères		
	Critères applicables aux données relatives à l'exécution	Observations/limites des données
1.a.	Pertinentes/utiles	 Les informations fournies sont pertinentes et utiles pour évaluer les données relatives à l'exécution. Elles indiquent le nombre de demandes provenant de services ("Clinic") des CATI existants.
1.b.	Suffisantes/détaillées	 Les informations figurant dans les données relatives à l'exécution sont suffisantes pour juger du niveau d'exécution de l'indicateur.
1.c.	Recueillies de manière efficiente/d'accès facile	 Les informations ont été recueillies à l'occasion d'événements spécifiques et sont accessibles au format électronique.
1.d.	Exactes/vérifiables	 Les données relatives à l'exécution sont précises et vérifiables dans la mesure où elles ont été incluses dans des documents préparés et présentés par des coordonnateurs nationaux des CATI, dans le cas présent les offices de propriété intellectuelle.
1.e.	Respect des délais	 Les informations sont communiquées trimestriellement dans les rapports de l'Académie de l'OMPI à partir de 2017.
1.f.	Claires/transparentes	 Les données relatives à l'exécution sont présentées de manière claire et transparente sur les rapports trimestriels.
1.g.	Conclusions sur les données relatives à l'exécution	 Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent suffisamment aux critères.
2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs Classement :  Code de couleurs exact  Code de couleurs inexact  Code de couleurs non évaluable		
2.a.	Exactitude du code de couleurs	 Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, le classement d'auto-évaluation indiquant "pleinement atteint" est exact.
2.b.	Commentaires sur le programme	

Indicateur d'exécution du programme 15 : nombre d'organisations de gestion collective dans les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA) participant à des réseaux régionaux et mondiaux organisés par l'OMPI.

1. Évaluation des données relatives à l'exécution		
Classement :		
 Répond suffisamment aux critères  Répond partiellement aux critères  Ne répond pas aux critères		
	Critères applicables aux données relatives à l'exécution	Observations/limites des données
1.a.	Pertinentes/utiles	 Les données relatives à l'exécution sont pertinentes et utiles, car elles mesurent le nombre de pays en développement et de PMA participant au système WIPO Connect.
1.b.	Suffisantes/détaillées	 Les données relatives à l'exécution sont suffisantes et détaillées pour mesurer les progrès réalisés au regard de l'indicateur d'exécution; et elles fournissent des informations sur l'état et les étapes.
1.c.	Recueillies de manière efficiente/d'accès facile	 Les données relatives à l'exécution sont collectées efficacement au moyen de rapports sur l'état d'avancement des projets, et sont facilement accessibles dans l'espace Wiki de WIPO Connect
1.d.	Exactes/vérifiables	 Les données relatives à l'exécution sont exactes et vérifiables grâce aux informations figurant dans l'espace Wiki.
1.e.	Respect des délais	 Les données relatives à l'exécution sont communiquées et l'état et les étapes sont mis à jour dans l'espace Wiki.
1.f.	Claires/transparentes	 Les données relatives à l'exécution sont claires et transparentes et les informations sont disponibles dans les rapports sur les faits marquants et dans l'espace Wiki de WIPO Connect.
1.g.	Conclusions sur les données relatives à l'exécution	 Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent suffisamment aux critères.
2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs		
Classement :		
 Code de couleurs exact  Code de couleurs inexact  Code de couleurs non évaluable		
2.a.	Exactitude du code de couleurs	 Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, le classement d'auto-évaluation indiquant "partiellement atteint" est exact.
2.b.	Commentaires sur le programme	

Indicateur d'exécution du programme 16 : nombre annuel de visiteurs des sites Web de l'Indice mondial de l'innovation.

1. Évaluation des données relatives à l'exécution		
Classement :		
 Répond suffisamment aux critères  Répond partiellement aux critères  Ne répond pas aux critères		
	Critères applicables aux données relatives à l'exécution	Observations/limites des données
1.a.	Pertinentes/utiles	 Les données relatives à l'exécution sont pertinentes et utiles dans la mesure où elles fournissent des données sur le nombre annuel de visiteurs des sites Web de l'Indice mondial de l'innovation, ce qui constitue un indicateur utile pour évaluer le niveau d'intérêt pour l'innovation mondiale et la propriété intellectuelle.
1.b.	Suffisantes/détaillées	 Les données relatives à l'exécution sont suffisantes et détaillées dans la mesure où elles fournissent des détails sur le nombre de visiteurs des sites Web de l'Indice mondial de l'innovation pour la période concernée.
1.c.	Recueillies de manière efficiente/d'accès facile	 La collecte des données relatives à l'exécution et la transmission de ces données entre le programme et l'unité responsable de la collecte des données relatives à l'exécution sont partiellement efficaces en raison de problèmes techniques liés aux outils en place pour appuyer la collecte des données relatives à l'exécution, au degré de la fiabilité et de clarté des données collectées et de régularité de la transmission des données relatives à l'exécution.
1.d.	Exactes/vérifiables	 Les données relatives à l'exécution sont exactes et vérifiables dans la mesure où elles sont en corrélation avec les chiffres communiqués pour l'indicateur d'exécution.
1.e.	Respect des délais	 Les données relatives à l'exécution ne sont pas assez régulièrement communiquées pour permettre le suivi des progrès et pour identifier en temps opportun tout problème potentiel de transmission des données.
1.f.	Claires/transparentes	 La clarté et la transparence seraient améliorées si les données relatives à l'exécution étaient régulièrement compilées et transmises au programme pour procéder aux analyses.
1.g.	Conclusions sur les données relatives à l'exécution	 Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent partiellement aux critères.

2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs			
Classement :			
 Code de couleurs exact  Code de couleurs inexact  Code de couleurs non évaluable			
2.a.	Exactitude du code de couleurs		Bien que les problèmes techniques aient rendu difficiles la collecte et la clarté des données relatives à l'exécution, les données sont néanmoins exactes et suffisantes pour rendre compte de l'indicateur d'exécution sélectionné; par conséquent, l'auto-évaluation indiquant "Pleinement atteint" est également exacte.
2.b.	Commentaires sur le programme		

Indicateur d'exécution du programme 17 : accord poursuivi par les États membres relatif aux travaux du Comité consultatif de l'OMPI sur l'application des droits, qui tient compte des préoccupations relatives au développement.

1. Évaluation des données relatives à l'exécution			
Classement :			
 Répond suffisamment aux critères  Répond partiellement aux critères  Ne répond pas aux critères			
	Critères applicables aux données relatives à l'exécution		Observations/limites des données
1.a.	Pertinentes/utiles		Les données relatives à l'exécution fournies sont pertinentes et utiles pour rendre compte de l'indicateur d'exécution.
1.b.	Suffisantes/détaillées		Les données relatives à l'exécution sont pertinentes pour rendre compte de l'indicateur d'exécution dans la mesure où elles sont obtenues au moyen d'une source, à savoir les réunions du Comité consultatif de l'OMPI sur l'application des droits.
1.c.	Recueillies de manière efficiente/d'accès facile		Les données relatives à l'exécution sont incluses dans le résumé du président, Comité consultatif de l'OMPI sur l'application des droits, et sont donc faciles d'accès.
1.d.	Exactes/vérifiables		Les rapports du Comité consultatif de l'OMPI sur l'application des droits reprennent les données en entier et sont disponibles sur le site Web de l'OMPI. Les informations sont exactes et vérifiables.
1.e.	Respect des délais		La communication des données relatives à l'exécution suit les cycles des réunions du Comité consultatif de l'OMPI sur l'application des droits.
1.f.	Claires/transparentes		Les données relatives à l'exécution sont claires et transparentes et sont incluses dans les rapports du Comité consultatif de l'OMPI sur l'application des droits.
1.g.	Conclusions sur les données relatives à l'exécution		Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent suffisamment aux critères.

2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs			
Classement :			
	Code de couleurs exact		Code de couleurs inexact
			Code de couleurs non évaluable
2.a.	Exactitude du code de couleurs		Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, le classement d'auto-évaluation indiquant "pleinement atteint" est exact.
2.b.	Commentaires sur le programme		

Indicateur d'exécution du programme 18 : nombre d'accords catalysés par WIPO GREEN en facilitant le transfert de connaissances, l'adaptation, le transfert ou la diffusion de la technologie.

1. Évaluation des données relatives à l'exécution			
Classement :			
	Répond suffisamment aux critères		Répond partiellement aux critères
			Ne répond pas aux critères
	Critères applicables aux données relatives à l'exécution		Observations/limites des données
1.a.	Pertinentes/utiles		Les données relatives à l'exécution reflètent les résultats obtenus grâce aux accords catalysés par le programme. Elles reflètent également le nombre d'accords potentiels qui pourraient être catalysés par WIPO GREEN. Elles reflètent des collaborations potentielles à venir, mais ne reflètent pas des collaborations actuelles ou passées.
1.b.	Suffisantes/détaillées		Les données relatives à l'exécution reflètent et décrivent l'objet et la raison de l'indicateur ainsi que la façon dont l'indicateur est atteint.
1.c.	Recueillies de manière efficiente/d'accès facile		Les données relatives à l'exécution semblent avoir été collectées efficacement à l'occasion d'un événement ou de publications où des données étaient disponibles.
1.d.	Exactes/vérifiables		Les données relatives à l'exécution peuvent être facilement vérifiées dans la mesure où elles montrent avec précision des preuves matérielles sur les données incluses dans les documents.
1.e.	Respect des délais		Les données relatives à l'exécution sont communiquées tout au long de l'année civile au fur et à mesure des événements convenus et des accords signés.
1.f.	Claires/transparentes		L'accès au site Web de la base de données en ligne est un gage de clarté et de transparence des données.
1.g.	Conclusions sur les données relatives à l'exécution		Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent suffisamment aux critères.

2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs			
Classement :			
	Code de couleurs exact		Code de couleurs inexact
			Code de couleurs non évaluable
2.a.	Exactitude du code de couleurs		Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, l'auto-évaluation indiquant "Non atteint" est pertinente pour étayer les chiffres consignés dans le rapport sur la performance de l'OMPI.
2.b.	Commentaires sur le programme		

Indicateur d'exécution du programme 19 : satisfaction des utilisateurs quant aux services fournis par la bibliothèque de l'OMPI

1. Évaluation des données relatives à l'exécution			
Classement :			
	Répond suffisamment aux critères		Répond partiellement aux critères
			Ne répond pas aux critères
	Critères applicables aux données relatives à l'exécution		Observations/limites des données
1.a.	Pertinentes/utiles		Les données relatives à l'exécution sont pertinentes et utiles dans la mesure où elles fournissent des informations sur la satisfaction des utilisateurs quant aux services fournis par la bibliothèque de l'OMPI et aident à mesurer la réalisation du résultat escompté associé, à savoir l'amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande.
1.b.	Suffisantes/détaillées		Les données sont partiellement suffisantes et partiellement détaillées, en raison d'une participation inégale et de la disparité des méthodes d'administration de l'enquête. En 2017, quatre enquêtes ont été menées, contre une seule en 2016. La participation était de 98% en 2017 contre 40% en 2016. À titre indicatif, 719 badges de bibliothèque ont été émis en 2017 contre 499 en 2016. Ces chiffres n'incluent pas les individus ayant un accès direct du fait d'inscriptions aux réunions ni les badges des Nations Unies; le cas échéant, le nombre de visiteurs serait encore plus élevé.
1.c.	Recueillies de manière efficiente/d'accès facile		Les données relatives à l'exécution sont efficacement collectées grâce à des enquêtes électroniques remplies par les visiteurs de la bibliothèque. L'application de l'enquête génère les résultats.
1.d.	Exactes/vérifiables		Les données relatives à l'exécution sont exactes et vérifiables grâce aux outils de gestion de l'enquête et au rapport associé.

1.e.	Respect des délais		Les données relatives à l'exécution ont été partiellement communiquées en temps opportun en 2016, une seule enquête ayant été menée (quatre enquêtes ont été menées en 2017). Par conséquent, la pratique mise en place en 2016 ne répondait pas entièrement à ce critère qui exige que les données relatives à l'exécution soient régulièrement suivies pour fournir des informations utiles dans le cadre d'un suivi continu de l'accomplissement de l'objectif.
1.f.	Claires/transparentes		Les données relatives à l'exécution sont claires et transparentes et peuvent être générées à l'aide de l'outil de gestion de l'enquête.
1.g.	Conclusions sur les données relatives à l'exécution		Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent suffisamment aux critères.
2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs			
Classement :			
 Code de couleurs exact  Code de couleurs inexact  Code de couleurs non évaluable			
2.a.	Exactitude du code de couleurs		Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, le classement d'auto-évaluation indiquant "pleinement atteint" est exact.
2.b.	Commentaires sur le programme		

Indicateur d'exécution du programme 20 : nombre de ratifications des traités Internet ou d'adhésions aux traités Internet.

1. Évaluation des données relatives à l'exécution			
Classement :			
 Répond suffisamment aux critères  Répond partiellement aux critères  Ne répond pas aux critères			
	<i>Critères applicables aux données relatives à l'exécution</i>		<i>Observations/limites des données</i>
1.a.	Pertinentes/utiles		Les données relatives à l'exécution sont pertinentes et utiles dans la mesure où elles fournissent des informations pour mesurer le nombre de pays qui ont adhéré aux traités Internet ou qui ont ratifié les traités Internet.
1.b.	Suffisantes/détaillées		Les données relatives à l'exécution sont pertinentes et détaillées pour mesurer l'état de l'indicateur d'exécution, car elles indiquent le nombre d'instruments déposés pour l'adhésion aux traités ou pour la ratification des traités.
1.c.	Recueillies de manière efficiente/d'accès facile		Les données relatives à l'exécution sont collectées efficacement et sont facilement accessibles sur le site Web de l'OMPI : http://www.wipo.int/treaties/en/ShowResults.jsp?lang=en&treaty_i

			d=20 http://www.wipo.int/treaties/en/ShowResults.jsp?lang=en&treaty_id=16
1.d.	Exactes/vérifiables		Les données relatives à l'exécution sont exactes et vérifiables en consultant le site Web d'OMPI et la documentation officielle disponible.
1.e.	Respect des délais		Les données relatives à l'exécution sont régulièrement communiquées, en temps opportun, sur le site Web de l'OMPI.
1.f.	Claires/transparentes		Les données relatives à l'exécution sont claires et transparentes et sont accessibles au public via le site Web de l'OMPI : http://www.wipo.int/treaties/en/
1.g.	Conclusions sur les données relatives à l'exécution		Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent suffisamment aux critères.
2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs			
Classement :			
 Code de couleurs exact  Code de couleurs inexact  Code de couleurs non évaluable			
2.a.	Exactitude du code de couleurs		Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, le classement d'auto-évaluation indiquant "pleinement atteint" est exact.
2.b.	Commentaires sur le programme		

Indicateur d'exécution du programme 21 : le degré de satisfaction des délégués quant à l'organisation des assemblées.

1. Évaluation des données relatives à l'exécution			
Classement :			
 Répond suffisamment aux critères  Répond partiellement aux critères  Ne répond pas aux critères			
	<i>Critères applicables aux données relatives à l'exécution</i>		<i>Observations/limites des données</i>
1.a.	Pertinentes/utiles		Les données relatives à l'exécution sont pertinentes et utiles dans la mesure où elles permettent d'évaluer la satisfaction des États membres quant à l'organisation des assemblées grâce à des enquêtes en ligne auprès des participants.
1.b.	Suffisantes/détaillées		Les données relatives à l'exécution sont suffisantes et détaillées dans la mesure où elles regroupent les réponses des participants de divers pays et évaluent les différents aspects de l'organisation des assemblées, à savoir : les inscriptions, les réceptions, les locaux, la logistique et l'environnement informatique.

1.c.	Recueillies de manière efficiente/d'accès facile		Les données relatives à l'exécution sont collectées au moyen d'enquêtes administrées en ligne et accessibles grâce à des rapports automatisés générés par l'outil de gestion de l'enquête.
1.d.	Exactes/vérifiables		Les données relatives à l'exécution sont exactes et vérifiables grâce aux rapports générés par l'outil de gestion de l'enquête.
1.e.	Respect des délais		Les données relatives à l'exécution sont communiquées et analysées en temps opportun par domaines pertinents, afin de rendre compte des leçons tirées.
1.f.	Claires/transparentes		Les données relatives à l'exécution sont claires et transparentes et sont consultables dans les rapports figurant dans l'outil de gestion électronique de l'enquête.
1.g.	Conclusions sur les données relatives à l'exécution		Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent suffisamment aux critères.
2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs			
Classement :			
 Code de couleurs exact  Code de couleurs inexact  Code de couleurs non évaluable			
2.a.	Exactitude du code de couleurs		Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, le classement d'auto-évaluation indiquant "pleinement atteint" est exact.
2.b.	Commentaires sur le programme		

Indicateur d'exécution du programme 22 : le rapport financier exprimant la satisfaction des vérificateurs externes confirme la conformité des opérations financières aux dispositions des conventions et traités de l'OMPI applicables, du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier de l'OMPI ainsi que des Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS).

1. Évaluation des données relatives à l'exécution		
Classement :		
 Répond suffisamment aux critères  Répond partiellement aux critères  Ne répond pas aux critères		
	Critères applicables aux données relatives à l'exécution	Observations/limites des données
1.a.	Pertinentes/utiles	<p>Les données relatives à l'exécution sont pertinentes et utiles, car elles mesurent la performance financière de l'OMPI.</p> <p>Les données relatives à l'exécution ont également pour objectif de fournir à la direction, aux États membres de l'OMPI et aux autres parties prenantes intéressées une preuve raisonnable que les opérations financières sont menées conformément aux conventions et aux traités de l'OMPI, au Règlement financier et au règlement d'exécution du Règlement financier de l'OMPI ainsi qu'aux normes IPSAS.</p>

1.b.	Suffisantes/détaillées		Les données relatives à l'exécution sont suffisantes et détaillées dans la mesure où elles sont basées sur l'opinion générale exprimée par les vérificateurs externes quant aux opérations financières de l'OMPI.
1.c.	Recueillies de manière efficiente/d'accès facile		Les données relatives à l'exécution sont facilement accessibles sur les pages Web de l'OMPI et les informations sur le résultat de l'audit sont accessibles au public et faciles d'accès dans le rapport du vérificateur externe.
1.d.	Exactes/vérifiables		Les données relatives à l'exécution sont exactes et vérifiables en consultant le rapport des vérificateurs externes, publié sur le site Web de l'OMPI : http://www.wipo.int/about-wipo/en/oversight/auditor/ .
1.e.	Respect des délais		Les données relatives à l'exécution sont publiées chaque année sur le site Web de l'OMPI et les vérificateurs externes présentent leur rapport chaque année aux États membres de l'OMPI.
1.f.	Claires/transparentes		Les données relatives à l'exécution ainsi que les rapports d'autres réunions peuvent être consultés sur le site Web de l'OMPI : http://www.wipo.int/about-wipo/en/oversight/auditor/
1.g.	Conclusions sur les données relatives à l'exécution		Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent suffisamment aux critères.
2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs			
Classement :			
 Code de couleurs exact  Code de couleurs inexact  Code de couleurs non évaluable			
2.a.	Exactitude du code de couleurs		Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, le classement d'auto-évaluation indiquant "pleinement atteint" est exact.
2.b.	Commentaires sur le programme		

Indicateur d'exécution du programme 23 : nombre de candidatures reçues d'États membres non représentés en pourcentage du total.

1. Évaluation des données relatives à l'exécution		
Classement :		
 Répond suffisamment aux critères  Répond partiellement aux critères  Ne répond pas aux critères		
	Critères applicables aux données relatives à l'exécution	Observations/limites des données
1.a.	Pertinentes/utiles	 <p>Les données relatives à l'exécution sont pertinentes et utiles, car elles mesurent et étayent le nombre de candidatures reçues par des États membres non représentés aux annonces de vacance de poste de l'OMPI.</p> <p>Les données relatives à l'exécution sont également utiles dans la mesure où elles permettent de suivre l'accomplissement des objectifs de diversité géographique de l'OMPI.</p>
1.b.	Suffisantes/détaillées	 <p>Les données relatives à l'exécution sont suffisantes et détaillées dans la mesure où elles rendent compte de l'ensemble des candidatures aux annonces de vacance de postes de l'OMPI présentées par des candidats provenant d'États membres non représentés.</p>
1.c.	Recueillies de manière efficiente/d'accès facile	 <p>Les données relatives à l'exécution sont collectées efficacement, accessibles et analysées en utilisant le système Taleo, un outil automatisé pour rechercher ou recruter des talents.</p>
1.d.	Exactes/vérifiables	 <p>Les données relatives à l'exécution étaient partiellement exactes dans la mesure où l'analyse des données utilisées pour établir le rapport initial sur les indicateurs d'exécution comportait une erreur sur le nombre de candidatures reçues d'États membres non représentés. Cela n'a pas eu d'incidence sur la réalisation des objectifs fixés et l'erreur a été corrigée dans la version finale du rapport.</p>
1.e.	Respect des délais	 <p>Les données relatives à l'exécution sont communiquées dans les rapports de gestion, les tableaux de bord de l'outil d'analyse des données décisionnelles du Département de la gestion des ressources humaines, et sont publiées régulièrement dans le rapport annuel du Département de la gestion des ressources humaines.</p>
1.f.	Claires/transparentes	 <p>Les données relatives à l'exécution peuvent être vérifiées dans le rapport annuel du Département de la gestion des ressources humaines, disponible sur le site Web de l'OMPI : http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=380463.</p>
1.g.	Conclusions sur les données relatives à l'exécution	 <p>Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent suffisamment aux critères.</p>

2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs		
Classement :		
	Code de couleurs exact	 Code de couleurs inexact  Code de couleurs non évaluable
2.a.	Exactitude du code de couleurs	 Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, le classement d'auto-évaluation indiquant "pleinement atteint" est exact.
2.b.	Commentaires sur le programme	

Indicateur d'exécution du programme 24 : pourcentage d'articles d'une valeur comprise entre 1000 à 5000 francs suisses, d'œuvres d'art et d'articles attrayants.

1. Évaluation des données relatives à l'exécution		
Classement :		
	Répond suffisamment aux critères	 Répond partiellement aux critères  Ne répond pas aux critères
	Critères applicables aux données relatives à l'exécution	Observations/limites des données
1.a.	Pertinentes/utiles	 Les données relatives à l'exécution sont pertinentes et utiles dans la mesure où elles fournissent des informations sur le pourcentage d'articles dont la valeur monétaire est comprise entre 1000 et 5000 francs suisses, le pourcentage d'œuvres d'art présentant un intérêt pour les États membres (indépendamment de leur valeur monétaire) et le pourcentage d'articles attrayants (indépendamment de leur valeur monétaire).
1.b.	Suffisantes/détaillées	 Les données relatives à l'exécution sont suffisantes et détaillées pour permettre de mesurer les progrès réalisés par rapport à l'indicateur d'exécution, car elles rendent compte du nombre réel d'articles de valeur.
1.c.	Recueillies de manière efficiente/d'accès facile	 La collecte des données relatives à l'exécution est efficace et les données peuvent être consultées dans la base de données relatives aux articles de valeur, aux œuvres d'art et aux articles attrayants.
1.d.	Exactes/vérifiables	 Les données relatives à l'exécution sont exactes et vérifiables en consultant les rapports de l'entreprise externe et les dossiers de l'OMPI indiquant le nombre réel d'articles. Des documents étayant ces données sont disponibles sur demande pour en vérifier la validité et l'exactitude.
1.e.	Respect des délais	 Les données relatives à l'exécution sont communiquées chaque année dans les rapports de gestion, les états financiers et les inventaires de fin d'année de l'OMPI.
1.f.	Clares/transparentes	 Les données relatives à l'exécution sont claires et vérifiables en consultant les rapports de l'entreprise externe et les dénombrements physiques effectués par le personnel de l'OMPI.

1.g.	Conclusions sur les données relatives à l'exécution		Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent suffisamment aux critères.
2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs			
Classement :			
 Code de couleurs exact  Code de couleurs inexact  Code de couleurs non évaluable			
2.a.	Exactitude du code de couleurs		Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, le classement d'auto-évaluation indiquant "pleinement atteint" est exact.
2.b.	Commentaires sur le programme		Il est rappelé qu'aux fins de l'inventaire global, la certification de la présence de certains actifs repose sur un certain nombre d'unités administratives dans l'ensemble de l'OMPI (au-delà du programme 24), confirmant une telle présence dans leurs zones respectives.

Indicateur d'exécution du programme 25 : Les projets de l'OMPI relatifs aux technologies de l'information et de la communication (TIC) sont gérés conformément aux principes directeurs de l'OMPI en matière de gestion de projet et de transition de services.

1. Évaluation des données relatives à l'exécution			
Classement :			
 Répond suffisamment aux critères  Répond partiellement aux critères  Ne répond pas aux critères			
	Critères applicables aux données relatives à l'exécution		Observations/limites des données
1.a.	Pertinentes/utiles		Les données relatives à l'exécution sont pertinentes et utiles pour mesurer le nombre de cas où les projets relatifs aux TIC sont gérés conformément aux principes directeurs de l'OMPI en matière de gestion de projet et mis en œuvre conformément aux principes directeurs de l'OMPI en matière de transition de services.
1.b.	Suffisantes/détaillées		Les données relatives à l'exécution sont partiellement suffisantes et partiellement détaillées dans la mesure où la structure, les processus et les systèmes informatiques actuellement en place à l'OMPI ne permettent pas, pour l'instant, au Département des technologies de l'information et de la communication d'acquiescer efficacement des données pour rendre pleinement compte de cet indicateur.
1.c.	Recueillies de manière efficiente/d'accès facile		La collecte et l'accessibilité des données relatives à l'exécution sont partielles dans la mesure où le système et les processus actuels ne tiennent pas compte de l'ensemble des projets de l'OMPI relatifs aux TIC pour évaluer la conformité avec les principes directeurs de l'OMPI en matière de gestion de projet et de transition de services.

1.d.	Exactes/vérifiables		Les données relatives à l'exécution disponibles sont exactes et peuvent être vérifiées en les comparant à la documentation du projet et aux documents de "transition vers la phase de fonctionnement"; cependant, elles sont incomplètes et leur précision n'a donc pas pu être intégralement vérifiée.
1.e.	Respect des délais		Il est impossible d'évaluer le respect des délais étant donné que les données relatives à l'exécution sont incomplètes.
1.f.	Clares/transparentes		Les données relatives à l'exécution étant incomplètes, la clarté et la transparence de l'ensemble de ces données ne peuvent pas être confirmées.
1.g.	Conclusions sur les données relatives à l'exécution		Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent partiellement aux critères.
2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs			
Classement :			
 Code de couleurs exact  Code de couleurs inexact  Code de couleurs non évaluable			
2.a.	Exactitude du code de couleurs		Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, l'auto-évaluation indiquant "Pleinement atteint" n'est pas évaluable dans la mesure où la structure, les processus et les systèmes informatiques actuellement en place à l'OMPI ne permettent pas, pour l'instant, au Département des technologies de l'information et de la communication d'acquiescer efficacement des données pour rendre pleinement compte de cet indicateur d'exécution.
2.b.	Commentaires sur le programme		Les définitions des niveaux de référence et des objectifs pour cet indicateur d'exécution font l'objet d'explications supplémentaires dans le Programme et budget pour l'exercice biennal 2018-2019, afin de mieux définir la portée de cet indicateur d'exécution.

Indicateur d'exécution du programme 26 : INDÉPENDANCE – aucune interférence et indépendance perçue par les principales parties prenantes.

1. Évaluation des données relatives à l'exécution		
Classement :		
 Répond suffisamment aux critères  Répond partiellement aux critères  Ne répond pas aux critères		
	Critères applicables aux données relatives à l'exécution	Observations/limites des données
1.a.	Pertinentes/utiles	 Les données relatives à l'exécution fournies sont pertinentes pour mesurer l'indicateur portant sur l'indépendance. Elles contiennent à la fois des données relatives à l'absence d'interférence et des données relatives à la perception des principales parties prenantes. Les données relatives à l'exécution sont également utiles pour déterminer le niveau de non-interférence perçu par les principales parties prenantes et les clients du programme 26 selon les documents et les données mises sous tableau disponibles.
1.b.	Suffisantes/détaillées	 Les informations figurant dans les données relatives à l'exécution sont suffisamment nombreuses et contribuent à expliquer, sous différents points de vue, l'exigence d'indépendance devant être respectée par la fonction de supervision.
1.c.	Recueillies de manière efficiente/d'accès facile	 Les données relatives à l'exécution sont collectées par divers moyens, notamment par des enquêtes et des rapports automatisés à une fréquence variable, répondant aux besoins en matière de rapports et de prise de décision tout au long de l'année.
1.d.	Exactes/vérifiables	 Toutes les données fournies sont exactes et peuvent être vérifiées par des preuves matérielles, notamment les rapports trimestriels et leurs annexes de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS), les rapports annuels de la DSI portant sur les documents normatifs des assemblées de l'OMPI, les enquêtes et les données mises sous tableau.
1.e.	Respect des délais	 Il a été estimé que la communication des données relatives à l'exécution a été effectuée en temps opportun, la DSI ayant répondu aux besoins internes et externes des clients.
1.f.	Claires/transparentes	 Les données relatives à l'exécution sont issues d'informations accessibles au public. Les informations figurant dans les données relatives à l'exécution sont soit explicites soit justifiées de manière claire et transparente.
1.g.	Conclusions sur les données relatives à l'exécution	 Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent suffisamment aux critères.

2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs		
Classement :		
 Code de couleurs exact  Code de couleurs inexact  Code de couleurs non évaluable		
2.a.	Exactitude du code de couleurs	 Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, l'auto-évaluation indiquant "Pleinement atteint" est pertinente pour étayer les chiffres consignés dans le rapport sur la performance de l'OMPI.
2.b.	Commentaires sur le programme	

Indicateur d'exécution du programme 27 : coût de la traduction par mot.

1. Évaluation des données relatives à l'exécution		
Classement :		
 Répond suffisamment aux critères  Répond partiellement aux critères  Ne répond pas aux critères		
	Critères applicables aux données relatives à l'exécution	Observations/limites des données
1.a.	Pertinentes/utiles	 Les données relatives à l'exécution sont pertinentes et utiles dans la mesure où elles indiquent le coût de la traduction par mot, variable pouvant être utilisée pour mettre en place des mesures de maîtrise des coûts.
1.b.	Suffisantes/détaillées	 Les données relatives à l'exécution sont suffisantes et détaillées, et sont collectées à partir du système de gestion des traductions et du système de gestion financière.
1.c.	Recueillies de manière efficiente/d'accès facile	 Les données relatives à l'exécution sont collectées efficacement et sont facilement accessibles dans le système conçu pour saisir et gérer les travaux de traduction et dans l'outil de gestion financière de l'OMPI.
1.d.	Exactes/vérifiables	 Les données relatives à l'exécution sont exactes et vérifiables dans le système de gestion des traductions et dans l'outil de gestion financière.
1.e.	Respect des délais	 Les données relatives à l'exécution sont régulièrement communiquées à la direction pour évaluer l'état de l'indicateur.
1.f.	Clares/transparentes	 Les données relatives à l'exécution sont claires et sont calculées, vérifiées et communiquées de manière transparente.
1.g.	Conclusions sur les données relatives à l'exécution	 Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent suffisamment aux critères.

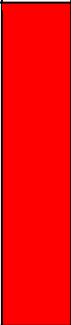
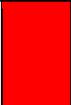
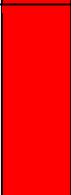
2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs			
Classement :			
 Code de couleurs exact  Code de couleurs inexact  Code de couleurs non évaluable			
2.a.	Exactitude du code de couleurs		Bien que les données relatives à l'exécution répondent de manière suffisante aux critères d'évaluation, ces dernières ne pouvaient pas être comparées au niveau de référence de 2015 et, par conséquent, l'auto-évaluation qui en découle indiquant "Non évaluable" est exacte.
2.b.	Commentaires sur le programme		

Indicateur d'exécution du programme 28 : détermination proactive et correction en temps opportun des vulnérabilités dans les niveaux de service convenus.

1. Évaluation des données relatives à l'exécution			
Classement :			
 Répond suffisamment aux critères  Répond partiellement aux critères  Ne répond pas aux critères			
	Critères applicables aux données relatives à l'exécution		Observations/limites des données
1.a.	Pertinentes/utiles		Les données relatives à l'exécution sont pertinentes et utiles dans la mesure où elles fournissent des données permettant de mesurer l'efficacité et la rapidité des mesures prises pour faire face aux niveaux critiques et élevés des vulnérabilités.
1.b.	Suffisantes/détaillées		Les données relatives à l'exécution sont suffisantes et détaillées, et sont régulièrement saisies par la Division de la sécurité et de l'assurance informatique.
1.c.	Recueillies de manière efficiente/d'accès facile		Les données relatives à l'exécution sont efficacement collectées grâce à des tests réguliers faisant l'objet de rapports et de suivis. Le détail des données relatives à l'exécution est hautement confidentiel et n'est donc pas accessible aux personnes non autorisées. Cependant, les données relatives à l'exécution sont accessibles aux personnes autorisées.
1.d.	Exactes/vérifiables		Les données relatives à l'exécution font l'objet de suivis et des rapports existent pour vérifier leur précision; ces données peuvent être vérifiées par des personnes autorisées.
1.e.	Respect des délais		Les données relatives à l'exécution font régulièrement l'objet de suivis et de mises à jour, et sont communiquées aux personnes autorisées.
1.f.	Claires/transparentes		Les données relatives à l'exécution sont clairement enregistrées et font l'objet de suivis; en raison de la nature hautement confidentielle des détails des données relatives à l'exécution, ces informations sont communiquées de manière transparente aux personnes autorisées.

1.g.	Conclusions sur les données relatives à l'exécution		Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent suffisamment aux critères.
2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs			
Classement :			
 Code de couleurs exact  Code de couleurs inexact  Code de couleurs non évaluable			
2.a.	Exactitude du code de couleurs		Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, le classement d'auto-évaluation indiquant "pleinement atteint" est exact.
2.b.	Commentaires sur le programme		

Indicateur d'exécution du programme 30 : pourcentage de participants à des programmes de formation ciblant les institutions d'appui aux PME intégrant dans leur travail des connaissances améliorées et des compétences actualisées.

1. Évaluation des données relatives à l'exécution			
Classement :			
 Répond suffisamment aux critères  Répond partiellement aux critères  Ne répond pas aux critères			
	Critères applicables aux données relatives à l'exécution		Observations/limites des données
1.a.	Pertinentes/utiles		La pertinence des données relatives à l'exécution et leur utilité pour rendre compte de l'indicateur d'exécution sont limitées. Les enquêtes fournies par le programme se concentraient principalement sur la satisfaction des participants et demandaient aux participants s'ils avaient l'intention d'utiliser ultérieurement les connaissances acquises. Bien que les participants à l'enquête aient indiqué l'utilité de ces ateliers, les données relatives à l'exécution actuelles induisent en erreur et les résultats des enquêtes disponibles ne peuvent pas être utilisés pour évaluer les connaissances et les compétences améliorées.
1.b.	Suffisantes/détaillées		Les informations fournies pour rendre compte de cet indicateur d'exécution sont insuffisantes. De plus, les résultats de l'enquête faisaient défaut pour plusieurs activités.
1.c.	Recueillies de manière efficiente/d'accès facile		Les données relatives à l'exécution fournies sont présentées sous forme de rapports de mission disponibles sur demande. Cependant, les enquêtes ne sont pas systématiquement appliquées pour toutes les activités et l'analyse des résultats est laborieuse. La collecte et l'analyse des données existantes ont une efficacité limitée.

1.d.	Exactes/vérifiables		Les données relatives à l'exécution communiquées ne sont pas exactes dans la mesure où les informations utilisées pour rendre compte de l'indicateur d'exécution ne tiennent pas compte de l'utilisation des connaissances et des compétences actualisées, mais plutôt de la satisfaction.
1.e.	Respect des délais		Les données relatives à l'exécution requises pour rendre compte de l'indicateur d'exécution n'étaient pas disponibles en temps opportun en raison de problèmes liés à la collecte de données.
1.f.	Clares/transparentes		La façon dont le programme est parvenu à la conclusion que 95% des participants utilisaient leurs connaissances et leurs compétences actualisées n'est pas claire, car la variable mesurée immédiatement après l'activité de renforcement des capacités est la satisfaction. De plus, certaines activités n'ont pas mené d'enquête à la fin de leur activité.
1.g.	Conclusions sur les données relatives à l'exécution		Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution ne répondent pas aux critères.
2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs			
Classement :			
 Code de couleurs exact  Code de couleurs inexact  Code de couleurs non évaluable			
2.a.	Exactitude du code de couleurs		Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, l'auto-évaluation indiquant "Non évaluable" en raison du manque de faits à l'appui des chiffres figurant dans le rapport sur la performance de l'OMPI est exacte.
2.b.	Commentaires sur le programme		

Indicateur d'exécution du programme 31 : progrès accomplis en vue de l'amélioration du cadre juridique.

1. Évaluation des données relatives à l'exécution			
Classement :			
 Répond suffisamment aux critères  Répond partiellement aux critères  Ne répond pas aux critères			
	Critères applicables aux données relatives à l'exécution		Observations/limites des données
1.a.	Pertinentes/utiles		Les données relatives à l'exécution rendent compte des modifications apportées au règlement et les informations sont pertinentes et utiles pour rendre compte des progrès réalisés par rapport à l'indicateur d'exécution.

1.b.	Suffisantes/détaillées		Les données relatives à l'exécution sont incluses dans les documents officiels de l'Assemblée de l'OMPI faisant suite aux discussions des groupes de travail.
1.c.	Recueillies de manière efficiente/d'accès facile		Les données relatives à l'exécution sont directement extraites des documents officiels, disponibles sur le site Web de l'OMPI.
1.d.	Exactes/vérifiables		Les données relatives à l'exécution sont exactes dans la mesure où elles figurent dans les rapports in extenso de l'Assemblée et du groupe de travail. Les informations étant disponibles sur Internet, elles peuvent facilement être vérifiées.
1.e.	Respect des délais		La communication des données relatives à l'exécution suit le même cycle que celui des réunions.
1.f.	Clares/transparentes		Les données relatives à l'exécution figurent dans les rapports officiels de l'OMPI disponibles sur le site Web de l'OMPI.
1.g.	Conclusions sur les données relatives à l'exécution		Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent suffisamment aux critères.
2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs			
Classement :			
 Code de couleurs exact  Code de couleurs inexact  Code de couleurs non évaluable			
2.a.	Exactitude du code de couleurs		Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, le classement d'auto-évaluation indiquant "pleinement atteint" est exact.
2.b.	Commentaires sur le programme		

Indicateur d'exécution du programme 32 : utilisation accrue des moyens électroniques pour le dépôt et le traitement des demandes internationales et d'autres transactions (Lisbonne).

1. Évaluation des données relatives à l'exécution			
Classement :			
 Répond suffisamment aux critères  Répond partiellement aux critères  Ne répond pas aux critères			
	Critères applicables aux données relatives à l'exécution		Observations/limites des données
1.a.	Pertinentes/utiles		Les données relatives à l'exécution sont pertinentes et utiles pour démontrer les progrès réalisés dans l'utilisation des moyens électroniques pour traiter les demandes internationales selon le système de Lisbonne.

1.b.	Suffisantes/détaillées		Les données relatives à l'exécution semblent être suffisantes pour témoigner d'une certaine augmentation des moyens électroniques, mais ne sont pas assez détaillées pour refléter l'ampleur de l'augmentation du recours à ces moyens, car la version finale de l'application n'a pas encore été lancée.
1.c.	Recueillies de manière efficiente/d'accès facile		Les informations sont efficacement collectées et accessibles dans la mesure où elles font partie d'un registre établi de façon permanente.
1.d.	Exactes/vérifiables		Elles sont exactes et vérifiables dans la mesure où un recueil physique et documentaire des dossiers existe dans le registre permanent.
1.e.	Respect des délais		Les informations sont fournies en temps réel de façon à ce qu'elles soient disponibles et communiquées à tout moment.
1.f.	Clares/transparentes		Le stockage des informations dans le registre est un moyen clair et transparent pour accéder aux informations et enregistrer les informations.
1.g.	Conclusions sur les données relatives à l'exécution		Sur la base de l'évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l'exécution répondent suffisamment aux critères.
2. Évaluation de l'exactitude du code de couleurs			
Classement :			
 Code de couleurs exact  Code de couleurs inexact  Code de couleurs non évaluable			
2.a.	Exactitude du code de couleurs		Sur la base des données relatives à l'exécution fournies pour l'indicateur d'exécution sélectionné, le classement d'auto-évaluation indiquant "partiellement atteint" est exact.
2.b.	Commentaires sur le programme		

[L'annexe IV suit]

**ANNEXE IV – CADRE DE VALIDATION – MISE A JOUR SUR LA BASE DES DONNEES DU PROGRAMME TRANSMISES
PAR L'ÉQUIPE DE HAUTE DIRECTION**

Programme	Résultat escompté	Indicateur d'exécution	Niveau de référence	Objectif	Données relatives à l'exécution
Programme 1 – Droit des brevets	I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	Niveau de satisfaction des participants des ateliers ou séminaires organisés sur des thèmes spécifiques relatifs aux brevets	96,85% (92,75%)	90%	89%, en se basant sur les 753 réponses des participants à 31 séminaires (Afrique [5], pays arabes [4], pays d'Asie et du Pacifique [9], pays d'Amérique latine et des Caraïbes [12], autres [1])
Programme 2 – Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques	I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	Progrès en vue d'un accord sur les points à l'ordre du jour du SCT	État d'avancement des travaux du SCT à la fin de l'année 2015, conformément au document SCT/34/7 (<i>pas de changement</i>)	Résultats convenus par le SCT	<p>L'Assemblée générale de l'OMPI a décidé que, "à sa prochaine session en 2018, elle poursuivra l'examen de la question de la convocation d'une conférence diplomatique pour l'adoption du traité sur le droit des dessins et modèles pour la fin du premier semestre de 2019"¹² (document A/57/11 Add.5¹²).</p> <p>À sa dernière session de l'exercice biennal (trente-huitième session, du 30 octobre au 2 novembre 2017), le SCT :</p> <ul style="list-style-type: none"> – a prié le Secrétariat d'inviter les États membres et les ONG accréditées à communiquer leurs propositions concernant les aspects des dessins et modèles d'interfaces utilisateurs graphiques, d'icônes et de polices/fontes de caractères sur lesquels il serait souhaitable de poursuivre les travaux (document SCT/38/5¹³, paragraphe 8); – a décidé qu'une séance d'information portant sur les noms de pays aura lieu à sa trente-neuvième session (document SCT/38/5¹⁴, paragraphe 12); et – a adopté un programme de travail sur les indications géographiques (document SCT/38/5¹⁵, paragraphe 16).

¹² Rapport de synthèse : point 16 de l'ordre du jour unifié : A/57/11 ADD.5

¹³ Résumé du président : SCT/38/5

¹⁴ Ibid.

¹⁵ Ibid.

Programme	Résultat escompté	Indicateur d'exécution	Niveau de référence	Objectif	Données relatives à l'exécution
Programme 3 – Droit d'auteur et droits connexes	I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	Pourcentage de pays ayant donné un retour d'information positif sur les conseils législatifs fournis par l'OMPI	100% (<i>données non disponibles – enquête semestrielle à mener en 2015</i>)	80% (70%)	43 pays ou groupes régionaux ont bénéficié de conseils en matière de législation en 2016-2017 (Afrique [10], pays arabes [2], pays d'Asie et du Pacifique [14], pays d'Amérique latine et des Caraïbes [9], pays en transition [7], autres [1]) 90% des pays, en se fondant sur les 13 réponses (pays arabes [1], pays d'Asie et du Pacifique [3], pays d'Amérique latine et des Caraïbes [5], pays en transition [3] et autres [1]), ont indiqué un retour d'expérience positif (5 ou 6 sur une échelle de 1 à 6) concernant les conseils fournis par l'OMPI dans le domaine législatif.
Programme 4 – Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	Progrès accomplis en vue de la mise en œuvre des activités d'établissement de normes sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles, conformément à la décision des États membres	Mandat renouvelé et programme de travail de l'IGC pour 2016-2017 (<i>état des négociations tel qu'indiqué dans les documents clés</i> ¹⁶)	Résultats convenus en ce qui concerne les activités d'établissement de normes	Les États membres ont révisé trois documents clés ¹⁷ en vue de leur examen par l'Assemblée générale. L'Assemblée générale a dressé le bilan des progrès accomplis et a établi un mandat renouvelé et un nouveau programme de travail pour l'IGC pour 2018-2019.
Programme 5 – Système du PCT	II.3 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT	Qualité globale de l'examen de forme (y compris les délais)	92,7% (93,1%)	95% (+/- 2%) (<i>Meilleure qualité</i>)	95,1% (2016) 97,1% (2017) Moyenne de 96,1% en 2016-2017
Programme 6 – Système de Madrid	II.6 Utilisation élargie et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA	Nombre total d'enregistrements ¹⁸ (Madrid)	626 556 (594 477)	2016 : 630 000 2017 : 650 000	2016 : 650 243 2017 : 667 881 (préliminaire)
Programme 7 – Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI	II.8 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et les autres modes extrajudiciaires de	Politiques de règlement extrajudiciaire des litiges pour lesquelles le Centre a contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre	23 (15) systèmes adoptés cumulatifs	4 à 6 programmes supplémentaires (1 à 3)	17 systèmes supplémentaires adoptés : i) Office cubain de la propriété industrielle (OCPI); ii) Service fédéral de la propriété intellectuelle de la Fédération de Russie (ROSPATENT); iii) Office de la propriété

¹⁶ i) Document de synthèse concernant la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques : [WIPO/GRTKF/IC/28/4](#); ii) La protection des savoirs traditionnels : Projets d'articles : [WIPO/GRTKF/IC/28/5](#); et iii) La protection des expressions culturelles traditionnelles : Projets d'articles : [WIPO/GRTKF/IC/28/6](#)

¹⁷ i) Document de synthèse concernant la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques : [WIPO/GRTKF/IC/34/4](#); ii) La protection des savoirs traditionnels : Projets d'articles : [WIPO/GRTKF/IC/34/5](#); et iii) La protection des expressions culturelles traditionnelles : Projets d'articles : [WIPO/GRTKF/IC/34/8](#)

¹⁸ Le nombre total d'enregistrements correspond au nombre total d'enregistrements actifs au 31 décembre 2017.

Programme	Résultat escompté	Indicateur d'exécution	Niveau de référence	Objectif	Données relatives à l'exécution
	règlement des litiges de l'OMPI				<p>intellectuelle d'Australie; iv) Office de la propriété intellectuelle de Serbie; v) Fédération internationale des associations d'inventeurs (IFIA); vi) Office des brevets d'Israël (ILPO); vii) Ministère de la culture de Lituanie; viii) Centre national des registres (CNR) d'El Salvador; ix) Direction nationale de la propriété intellectuelle du Paraguay; x) Institut national de la propriété industrielle (INPI) d'Argentine; xi) Office national du droit d'auteur et des droits connexes (ONDA) de République dominicaine; xii) Registre national du Costa Rica; xiii) SingEx Trade Fairs (Singapour); xiv) Administration des petites et moyennes entreprises de Corée; xv) Office espagnol des brevets et des marques (recherche et développement); xvi) Cour populaire suprême de la République populaire de Chine; xvii) Centres d'appui à la technologie et à l'innovation (TISC) (40 cumulatifs)</p> <p>6 programmes soutenus :</p> <p>i) Conditions équitables, raisonnables et non discriminatoires (conditions FRAND) appliquées au Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI; ii) Office de la propriété intellectuelle de Singapour (IPOS); iii) Institut mexicain de la propriété industrielle (IMPI); iv) Direction nationale de la propriété intellectuelle (DINAPI) du Paraguay; v) Office espagnol des brevets et des marques (recherche et développement); vi) Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO)</p>
Programme 8 – Coordination du Plan d'action pour le développement	III.5. Meilleure connaissance du Plan d'action pour le développement de la part des États membres, des organisations intergouvernementales, de la société civile et d'autres parties prenantes	Pourcentage de participants satisfaits dans les manifestations relatives au Plan d'action de l'OMPI pour le développement visant les États membres, les organisations intergouvernementales, la société civile et d'autres parties prenantes	78,57% (n.d.)	80%	2016 : 86,6% 2017 : 82,6%

Programme	Résultat escompté	Indicateur d'exécution	Niveau de référence	Objectif	Données relatives à l'exécution
Programme 9 – Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés	III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	Pourcentage de participants à des ateliers de l'OMPI qui appliquent les compétences acquises dans le cadre de leur activité professionnelle	Afrique : 70% (70%) Pays arabes : Non disponible ¹⁹ (non disponible en 2014, système à mettre en place en 2015) Pays d'Asie et du Pacifique : 91% (89%) Pays d'Amérique latine et des Caraïbes : 90% (non disponible en 2014, système à mettre en place en 2015) PMA : 90% (95%)	Afrique : 70% (pas de changement) Pays arabes : 50% (pas de changement) Pays d'Asie et du Pacifique : 91% (70%) Pays d'Amérique latine et des Caraïbes : 90% (45%) PMA : 90% (50%)	Afrique : (données partiellement disponibles) Pays arabes (données partiellement disponibles) Asie et Pacifique : 84 Pays d'Amérique latine et des Caraïbes : (données partiellement disponibles) PMA : 90%
Programme 10 – Pays en transition et pays développés	II.1 Utilisation élargie et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet	Pourcentage de répondants ayant utilisé plus fréquemment les services de l'OMPI dans les six mois suivant leur participation aux Séminaires itinérants consacrés aux services et initiatives de l'OMPI	35% (18%)	25% de répondants ayant utilisé plus fréquemment les services de l'OMPI (20%)	46% des participants à l'enquête ont indiqué utiliser davantage les services de l'OMPI
Programme 11 – Académie de l'OMPI	III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	Nombre d'accords de coopération et de partenariats conclus conformément à la nouvelle ligne de l'Académie	0 (Non disponible)	5	– 16 accords de coopération ou partenariats : – 12 accords de coopération ou partenariats impliquant l'Argentine, le Brésil, la Chine (2), la France, l'Italie, la Malaisie, le Maroc, le Nicaragua, Oman, les Philippines, la République islamique d'Iran et la Turquie ont été établis conformément à la nouvelle vision de l'Académie. – 4 accords de coopération supplémentaires avec le Costa Rica, le Liban, le Népal et le Nigéria, dans le cadre du projet sur les institutions de formation judiciaire.

¹⁹ Aucun mécanisme existant disponible. Un mécanisme approprié sera élaboré au cours de l'exercice 2016-2017.

Programme	Résultat escompté	Indicateur d'exécution	Niveau de référence	Objectif	Données relatives à l'exécution
Programme 12 – Classifications internationales et normes	IV.1 Système actualisé et mondialement accepté des classifications internationales et des normes de l'OMPI pour faciliter l'accès des parties prenantes du monde entier à l'information en matière de propriété intellectuelle, ainsi que son utilisation et sa diffusion	Nombre de modifications et de dossiers d'information introduits dans la classification de Nice	1480 modifications : – 560 (2014) ²⁰ (<i>pas de changement</i>) – 920 (2015) 43 dossiers d'information révisés – 39 (2014) – 4 (2015) 25 fichiers d'information introduits – 20 (2014) – 5 (2015) (50 fichiers d'information nouveaux ou modifiés)	Hausse par rapport au niveau de référence	2 097 modifications ²¹ : – 1 213 (2016) – 884 (2017) 300 dossiers d'information révisés : – 145 ²² (2016) – 155 (2017) 66 fichiers d'informations introduits : – 33 ²³ (2016) – 33 (2017)
Programme 13 – Bases de données mondiales	IV.3 Élargissement de la portée géographique du contenu et de l'utilisation des bases de données mondiales de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle	Nombre d'entrées figurant dans PATENTSCOPE	50 000 000 (total) (43 000 000)	55 000 000 (total) (50 000 000)	66 000 000 (total)
Programme 14 – Services d'accès à l'information et aux savoirs	IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	Nombre de demandes adressées aux CATI dans le cadre du projet de "premier guichet"	0 (donnée non disponible – nouveau)	40 (10)	43
Programme 15 – Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle	IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices et les autres institutions de propriété intellectuelle pour fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et de rationaliser l'administration de la propriété intellectuelle	Nombre d'organisations de gestion collective dans les pays en développement et les PMA participant à des réseaux régionaux et mondiaux avec le concours de l'OMPI	Le système WIPO Connect était en phase finale de développement à la fin de 2014-2015. (0 organisation de gestion collective fin 2015)	7 organisations de gestion collective fin 2017	4 organisations de gestion collective (Barbade, Botswana, Malawi, Pakistan)

²⁰ Rectificatif : Le nombre total de modifications en 2014 était de 560, et non de 570 comme indiqué dans le Rapport sur l'exécution du programme en 2014.

²¹ Sur les 2097 modifications, 1071 correspondent à de nouveaux produits et services.

²² Rectificatif : Le nombre total de fichiers d'information révisés en 2016 était de 145, et non de 148 comme indiqué dans le Rapport sur l'exécution du programme en 2016.

²³ Rectificatif : Le nombre total de fichiers d'information introduits en 2016 était de 33, et non de 30 comme indiqué dans le Rapport sur l'exécution du programme en 2016.

Programme	Résultat escompté	Indicateur d'exécution	Niveau de référence	Objectif	Données relatives à l'exécution
Programme 16 – Économie et statistiques	V.2 Utilisation plus large et plus efficace des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques	Nombre annuel de visiteurs sur les sites Web de l'Indice mondial de l'innovation	Page Web de l'Indice mondial de l'innovation (GII) de l'OMPI ²⁴ : 29 556 en 2015 48 190 ²⁵ en 2014-2015 Site Web dédié à l'Indice mondial de l'innovation (GII) ²⁶ : 170 417 en 2015 317 690 en 2014-2015 ²⁷ (à déterminer fin 2015)	Indice mondial de l'innovation (GII) de l'OMPI : augmentation de 10% Site Web dédié à l'Indice mondial de l'innovation (GII) de l'OMPI : augmentation de 10% (à déterminer)	Indice mondial de l'innovation (GII) de l'OMPI : 87 828 (+82%) – 2016 : 44 244 – 2017 : 43 584 Site Web dédié à l'Indice mondial de l'innovation (GII) de l'OMPI : 429 403 (+35%) – 2016 : 214 122 – 2017 : 215,28
Programme 17 – Promouvoir le respect de la propriété intellectuelle	VI.1 Progrès du dialogue international de politique générale entre les États membres de l'OMPI en ce qui concerne la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement	Accord permanent des États membres sur les activités de fond du Comité consultatif de l'OMPI sur l'application des droits (ACE), en prenant en considération les préoccupations relatives au développement	Un accord sur le programme de travail a été conclu lors des neuvième et dixième sessions du Comité consultatif de l'OMPI sur l'application des droits. WIPO/ACE/9/29 paragraphe 44 et WIPO/ACE/10/26 paragraphe 40 (Accord sur le programme de travail de la dixième session de l'ACE)	Accord sur le programme de travail de la session suivante de l'ACE	Un accord sur le programme de travail a été conclu au cours des onzième et douzième sessions du Comité consultatif de l'OMPI sur l'application des droits (WIPO/ACE/12/15 ²⁸ paragraphe 47 et WIPO/ACE/11/11 ²⁹ paragraphe 39).
Programme 18 – Propriété intellectuelle et défis mondiaux	VII.2 Plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux	Nombre d'accords favorisés par WIPO GREEN qui facilitent le transfert de connaissances, et l'adaptation, le transfert ou la diffusion des technologies	– Accords relatifs au partage des données : 7 cumulatifs (pas de changement) – Lettres d'intention signées : 16 cumulatives	10 accords cumulatifs	– Accords catalysés : 2 nouveaux (2 cumulatifs) – Accords relatifs au partage des données : 2 supplémentaires (9 cumulatifs) – Connexions formalisées : – Lettres d'intention signées – 9 supplémentaires (25 cumulatives) – Protocoles d'accord – 1 nouveau (1 cumulatif)

²⁴ http://www.wipo.int/econ_stat/en/economics/gii/

²⁵ Rectificatif : En 2014-2015, il y a eu 48 190 visiteurs uniques, et non 50 368 comme indiqué dans le Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015.

²⁶ <https://www.globalinnovationindex.org/>

²⁷ Rectificatif : En 2014-2015, il y a eu 317 690 visiteurs uniques, et non 300 283 comme indiqué dans le Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015.

²⁸ WIPO/ACE/12/15

²⁹ WIPO/ACE/11/11

Programme	Résultat escompté	Indicateur d'exécution	Niveau de référence	Objectif	Données relatives à l'exécution
Programme 19 – Communications	VIII.2 Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité aux demandes de renseignements	Utilisateurs satisfaits des services de la Bibliothèque	70% des utilisateurs de la bibliothèque ont indiqué dans un questionnaire sur le retour d'expérience être très satisfaits des services. (100% satisfait ou très satisfait) (72,2%)	≥ 70% de visiteurs et d'utilisateurs en ligne très satisfaits	2016 : 70% 2017 : 76,2% des clients se sont déclarés très satisfaits des services (notés "excellents")
Programme 20 – Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs	I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	Nombre de ratifications des traités Internet ou d'adhésions à ces traités	Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur 4 – Bureau de l'OMPI à Singapour Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes : 4 – Bureau de l'OMPI à Singapour	1 supplémentaire (Bureau de l'OMPI à Singapour) 1 supplémentaire (Bureau de l'OMPI à Singapour)	Bureau de l'OMPI à Singapour : Brunéi Darussalam Bureau de l'OMPI à Singapour : Brunéi Darussalam
Programme 21 – Direction générale	VIII.3 Engagement réel auprès des États membres	Degré de satisfaction des délégués en ce qui concerne l'organisation des assemblées	90% – Enquête de satisfaction sur les assemblées de l'OMPI de 2015 (87%)	80% satisfaits des dispositions prises	80% satisfaits des dispositions prises
Programme 22 – Gestion des programmes et des ressources	IX.2 Un Secrétariat réactif, efficace et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets	Les vérificateurs externes des comptes ont produit un rapport financier satisfaisant, qui confirme que les opérations financières sont conformes aux dispositions des conventions et des traités de l'OMPI applicables, au Règlement financier de l'OMPI et aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)	Rapports d'audit favorables pour 2014 et 2015. Au moment de la présente publication, les résultats de l'audit 2015 n'avaient pas encore été publiés. Réponses apportées à l'ensemble des recommandations d'audit reçues en 2014 et 2015. (<i>pas de changement</i>)	Rapport d'audit favorable pour les deux années de l'exercice	Rapports d'audit favorables pour les états financiers de 2015 et de 2016. Le dernier audit des états financiers de 2017 a débuté en avril 2018. Au moment de la présente publication, les résultats de l'audit 2017 n'avaient pas encore été publiés. Réponses apportées à l'ensemble des recommandations d'audit reçues en 2016 et 2017.
Programme 23 – Gestion et mise en valeur des ressources humaines	IX.2 Un Secrétariat réactif, efficace et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets	Nombre de candidatures reçues depuis les États membres non représentés en pourcentage du total	7,1% (<i>à déterminer</i>)	8% (<i>à déterminer en fonction du pourcentage d'augmentation entre 2014 et 2015</i>)	2016-2017 : 9,38% ³⁰ – 2016 : 7,23% – 2017 : 10,95%

³⁰

Basé sur des candidatures à des postes à durée déterminée dans les catégories des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur.

Programme	Résultat escompté	Indicateur d'exécution	Niveau de référence	Objectif	Données relatives à l'exécution
Programme 24 – Services d'appui généraux	IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	Pourcentage d'articles compris entre 1000 et 5000 francs suisses, œuvres d'art et articles d'une certaine valeur	s.o.	90%	Éléments dont la valeur est comprise entre 1000 et 5000 francs suisses (vérification biennale) : 2017 : 93% inventorié Œuvres d'art (vérification annuelle) : 2016 : 99% inventorié 2017 : 98,6% inventorié Articles attrayants (vérification biennale) : 2017 : 100% inventorié
Programme 25 – Technologies de l'information et de la communication	IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	Les projets de l'OMPI relatifs aux TIC sont gérés conformément aux principes directeurs de l'OMPI en matière de gestion des projets et de transition de services.	Données non disponibles – Nouveaux principes directeurs de l'OMPI en matière de transition de services définis (<i>Principes directeurs en matière de transition de services non définis</i>)	Plus de 70% des projets sont gérés conformément aux principes directeurs de l'OMPI en matière de gestion de projets. 70% des nouveaux projets réalisés sont conformes aux principes directeurs de l'OMPI en matière de transition de services.	100% des projets du Département des technologies de l'information et de la communication sont gérés conformément aux principes directeurs de l'OMPI en matière de gestion de projets (5 sur 5) 100% des projets du Département des technologies de l'information et de la communication livrés étaient conformes aux principes directeurs de l'OMPI en matière de transition de services (3 sur 3)
Programme 26 – Division de la supervision interne	IX.8 Renforcement de l'obligation redditionnelle, de l'apprentissage institutionnel, de l'optimisation des ressources financières, de l'administration, du contrôle interne et de la gestion institutionnelle avec le concours d'une supervision indépendante efficace	Indépendance – Aucune interférence et indépendance perçue par les principales parties prenantes	Aucune interférence dans les travaux de la DSI, comme indiqué dans les rapports annuels WO/PBC/22/4 et WO/PBC/24/6 Le directeur de la DSI s'est régulièrement réuni avec le directeur général de l'OCIS et, le cas échéant, avec les représentants des États membres Des cas perçus comme impliquant une perte d'indépendance ont été soumis à l'OCIS conformément au paragraphe 18 de la Charte (Aucune interférence dans les travaux de la DSI)	Aucune interférence dans les travaux de la DSI	Aucune interférence dans les travaux de la DSI, comme reflété dans les rapports annuels : – WO/PBC/25/531 – WO/PBC/27/432 Le directeur de la DSI s'est régulièrement réuni avec le directeur général de l'OCIS et, le cas échéant, avec les représentants des États membres Des cas perçus comme impliquant une perte d'indépendance ont été soumis à l'OCIS conformément au paragraphe 18 de la Charte.

³¹ Rapport annuel du directeur de la Division de la supervision interne (DSI) : WO/PBC/25/5

³² Rapport annuel du directeur de la Division de la supervision interne (DSI) : WO/PBC/27/4

Programme	Résultat escompté	Indicateur d'exécution	Niveau de référence	Objectif	Données relatives à l'exécution
Programme 27 – Services de conférence et services linguistiques	IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	Coût par mot traduit	Coût de la traduction par mot : 0,57 franc suisse –3,4% par rapport à 2014 (0,59 franc suisse –6,3% par rapport à 2013)	Maintien de ce coût	Coût par mot : 2016 : 0,58 franc suisse ³³ 2017 : 0,56 franc suisse (–3,4% par rapport à 2016) Le volume de traductions est passé de 16,54 millions de mots (50 128 pages types de l'ONU) traduits en 2016 à 17,97 millions de mots (54 449 pages types de l'ONU) traduits en 2017
Programme 28 – Sécurité de l'information, des biens et des personnes	IX.4 Une organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	Détection anticipée et résolution rapide des failles de sécurité conformément au niveau de service défini.	Détection et solution limitées des failles en matière de sécurité de l'information.	Faillies en matière de sécurité de l'information détectées et comblées pour 90% des données sensibles.	En 2016-2017 : – 100% (17) des vulnérabilités élevées et critiques identifiées dans sept tests de pénétration externes sur l'ensemble des actifs informatiques ont été corrigées; et – 91% (10 sur 11) des vulnérabilités élevées et critiques identifiées dans six tests de pénétration internes sur l'ensemble des actifs informatiques ont été corrigées.
Programme 30 – Appui aux petites et moyennes entreprises (PME) et à la création d'entreprises	III.6 Renforcement des capacités des PME s'agissant de mettre la propriété intellectuelle au service de l'innovation	Pourcentage des participants à des programmes de formation visant les institutions d'appui aux PME qui utilisent des connaissances nouvelles et des compétences améliorées dans le cadre de leurs activités professionnelles	s.o.	50%	95% : – très souvent (54%); – souvent (41%)
Programme 31 – Système de La Haye	II.5 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations de La Haye	Progrès accomplis dans l'amélioration du cadre juridique	Des modifications au règlement d'exécution commun introduisant notamment un "mécanisme de retour d'information" sont entrées en vigueur le 1 ^{er} janvier 2015. Des modifications d'instructions administratives assouplissant notamment certaines exigences concernant les reproductions et les représentations sont entrées en vigueur le 1 ^{er} juillet 2014.	Réviser le cadre juridique du système de La Haye afin qu'il reste en phase avec les évolutions dans le domaine des dessins et modèles au niveau mondial.	Des modifications au règlement d'exécution commun introduisant une "protection" contre l'absence de réponse dans les délais pour une communication électronique sont entrées en vigueur le 1 ^{er} janvier 2017. Les modifications apportées au règlement d'exécution commun approuvées par l'Assemblée de l'Union de La Haye en 2016 ³⁴ entreront en vigueur à une date qui sera décidée par le Bureau international une fois que l'environnement informatique

³³

Un changement de méthodologie pour le calcul du nombre total de mots empêche la comparaison avec le niveau de référence.

³⁴

H/A/36/1

Programme	Résultat escompté	Indicateur d'exécution	Niveau de référence	Objectif	Données relatives à l'exécution
			<i>(pas de changement)</i>		sera prêt.
Programme 32 – Système de Lisbonne	II.11 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Lisbonne	Utilisation accrue des moyens électroniques pour l'envoi et le traitement des demandes internationales et d'autres transactions (Lisbonne)	Procédure simplifiée pour les notifications mises en œuvre au moyen du Système de notification des demandes de l'OMPI (WINS) (<i>Outil de saisie des données actuel, bulletin et base de données actuels</i>)	Outil de saisie des données amélioré Intégration du Bulletin dans la base de données "Lisbon Express"	Fin 2017, une phase de tests d'améliorations des outils informatiques actuels permettant de générer des notifications électroniques aux autorités compétentes, notamment des certificats et des communications officielles connexes, était en cours de mise en œuvre. Son déploiement auprès des utilisateurs est prévu en 2018. L'intégration du Bulletin de Lisbonne à la base de données Lisbon Express a été reportée.

[Fin de l'annexe IV et du document]